
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Mercredi 20 janvier 2021, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillère administrative, *M^{me} Fabienne Aubry-Conne*, *M. Simon Brandt*, *M. Olivier Gurtner* et *M^{me} Audrey Schmid*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 6 janvier 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 19 janvier et mercredi 20 janvier 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. Madame la présidente, je voulais répondre à une question posée hier par M. Jean-Luc von Arx concernant l'illumination du bâtiment de la Nouvelle Comédie. Aujourd'hui cette illumination est active en tout temps, pas simplement de manière utilitaire puisqu'elle fait partie du concept architectural du bâtiment et de son positionnement en tant qu'emblème de la culture dans une nouvelle partie de ville, caractérisé par des variations de couleurs qui le rendent aussi très reconnaissable et identifiable, représentant en ce sens une œuvre architecturale majeure pour notre ville.

Cela étant et comme vous le savez, nous avons pris beaucoup de retard dans la mise en route de ce bâtiment, un retard de chantier suivi d'un décalage dans la prise en main par l'équipe de la Comédie entraînant aussi malheureusement un retard dans la date d'ouverture au public, qui devait avoir lieu en septembre avant d'être reportée au mois de février 2021, c'est-à-dire bientôt, mais ça n'aura évidemment pas lieu de sitôt. La prise en main a donc été décalée, mais il est clair qu'une fois qu'elle sera terminée l'illumination du bâtiment sera conforme aux

Prestation de serment – Motion: logement ponctuel des sans-abris
dans des hôtels vides en temps de Covid-19

questions de pollution lumineuse et adaptée aux enjeux du voisinage avec une pause pendant la nuit. Cela viendra bientôt. Je vous remercie.

5. Prestation de serment de M^{me} Elena Ursache remplaçant M^{me} Charlotte Nicoulaz, conseillère municipale démissionnaire.

M^{me} Elena Ursache est assermentée. (Applaudissements.)

La présidente. Je passe maintenant au traitement des objets dont l'urgence a été acceptée hier soir.

6. Motion du 19 janvier 2021 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Pour des solutions ponctuelles de relogement pour une partie des sans-abris dans les hôtels vides en Ville de Genève» (M-1588)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la saturation actuelle des abris de la protection civile (PCi) et le manque d'infrastructures pour accueillir les sans-abris en Ville de Genève;
- le nombre d'établissements hôteliers ayant vu leur fréquentation chuter de parfois plus de 80% et qui sont aujourd'hui pour bon nombre d'entre eux au bord de la faillite;
- les carences des aides fédérales et cantonales actuelles distillées au compte-gouttes pour soutenir le secteur de l'hôtellerie avec autant d'effet que du paracétamol pour soulager une fracture ouverte;
- que plutôt que de faire preuve de pingrerie comme la Confédération, il serait plus judicieux d'offrir, au libre arbitre des hôteliers, l'opportunité de continuer à tourner pendant la période creuse en logeant des sans-abris, au lieu de survivre en apnée en supportant le poids économique d'un établissement quasi vide,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4877.

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021 (soir)
Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer aux établissements hôteliers volontaires en Ville de Genève un partenariat d'hébergement ponctuel pour loger des personnes sans abri, en fournissant les moyens humains et matériels pour coordonner cet hébergement;
- de faire correspondre le prix payé par la Ville de Genève aux hôteliers volontaires pour cette tâche au coût de l'hébergement d'une personne en abri PCi.

Préconsultation

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous saluons l'acceptation par la majorité de ce Conseil du traitement en urgence de cette motion. Elle vise, rappelons-le, à ce que la Ville de Genève propose des solutions pour éviter aux personnes les plus démunies de devoir dormir dehors en période de grand froid. Cette motion permettrait également aux établissements hôteliers qui le souhaitent et qui sont durement impactés par la crise sanitaire d'éviter de devoir mettre la clé sous la porte à cause du manque de clients. L'association faitière de l'hôtellerie avait d'ailleurs souligné qu'il était extrêmement difficile de continuer à tourner en dessous d'un taux de remplissage des chambres de 50%. La Ville de Genève pourrait donc jouer un rôle d'intermédiaire en organisant la logistique et en fournissant le personnel nécessaire pour l'hébergement des sans-abris. En conclusion, nous espérons que le vote majoritaire pour le traitement en urgence de ce texte pourra aboutir à son renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour y être étudié. Merci de votre attention.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 54 oui contre 9 non (1 abstention).

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, je crois que nous avons suffisamment parlé de la problématique des sans-abris dans cette enceinte; je vais juste dire un mot en plus. Vous savez que le Mouvement citoyens genevois soutient l'idée de mettre les sans-abris à l'abri, comme on dit, et qu'une des solutions provisoires serait effectivement de pouvoir loger un certain nombre d'entre eux dans des hôtels. Le Grand Conseil a d'ailleurs voté plusieurs montants à destination du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE), qui a permis d'héberger 155 personnes dans les hôtels et je pense que la Ville devrait faire de même de son côté. Cette opération a un double avantage, car c'est une solution gagnant-gagnant. Tout d'abord parce que ça fait plus de vingt ans que la Ville de Genève accueille les sans-abris, d'abord en hiver et maintenant toute l'année, dans des abris de la Protection civile (PCi); ça suffit! Ce n'est pas digne, ça va pour faire face à l'urgence, mais ce n'est pas

Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

envisageable sur le long terme, or ça fait plus de vingt ans qu'on fonctionne de cette manière. D'autant plus que cette organisation n'est pas cadeau, mettre des abris à disposition des sans-abris coûte assez cher à la Ville de Genève. Par conséquent, profitons que des hôtels soient vides compte tenu de la pandémie pour héberger les sans-abris dans des logements dignes et en surface, ce qui permet en retour d'apporter une aide aux hôteliers qui (*réaction*), plaisanterie peut-être, ne viendront pas frapper à la porte du prêt que nous venons de voter tout à l'heure, l'objectif étant qu'ils remplissent un peu leurs chambres. Il s'agit vraiment d'une solution gagnant-gagnant.

Finalement on s'aperçoit que loger des sans-abris dans les hôtels ne coûte pas plus cher que de les loger dans les abris PCi ou à d'autres endroits. C'est donc une bonne opération, mais je pense qu'il faudra évidemment étudier tout ça plus en détail en commission, raison pour laquelle nous vous invitons à renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour traitement. Merci.

M. Timothée Fontolliet (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en première lecture soutenir les sans-abris et la branche hôtelière que l'on sait sinistrée nous paraît être une excellente idée. Il y a évidemment urgence à loger les personnes qui dorment dehors et à trouver des solutions viables; j'insiste surtout sur la durabilité de ces solutions. Comme déjà cité, le Canton a mis en place 155 places d'hébergement dans plusieurs hôtels genevois, la formule est en cours, elle est efficace et permet actuellement de loger un nombre considérable de personnes sans abri tout en utilisant ces chambres d'hôtel délaissées par la clientèle habituelle. Dans ce contexte, il est peut-être bon de rappeler le travail de la magistrate et des services sociaux: le plan grand froid a été activé début janvier, ce qui a permis d'ouvrir 24 places en plus des 230 places déjà disponibles. Plus de 100 000 francs ont été versés par la Ville au CAUSE pour l'hébergement d'urgence en hôtel. D'autres actions ont été déployées, mais vu que la magistrate a demandé la parole, je la laisserai volontiers nous en dire plus ultérieurement.

Cette motion permet aussi de rappeler certaines réalités de terrain qui me semblent importantes. Premièrement, qu'il n'existe pas un seul et unique profil de personnes sans abri; ces profils sont très variés et demandent d'importants moyens en matière de prise en charge et de suivi sociaux, ce qui implique aussi des ressources humaines conséquentes. C'est pourquoi il faut évidemment bien s'assurer que cet accompagnement puisse aussi se faire dans les logements hôteliers. A cela s'ajoute un questionnement sur les coûts qui, contrairement à ce qu'indique cette motion, sont difficilement comparables entre un abri PCi et un hôtel; il serait donc opportun de revoir et de modifier cet élément. De plus, nous

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021 (soir)
Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

souhaitons vivement introduire une notion temporelle dans les invites de cette motion, car comme dit précédemment il nous semble important de remplacer «ponctuel» par quelque chose de plus durable, de manière à pouvoir mener une phase test conséquente qui permettra aux hôteliers de se projeter sur une solution bien mise en place et potentiellement avoir une option d'hébergement viable pour l'hiver prochain si on en a besoin.

Le Parti socialiste propose donc aussi de renvoyer sans délai cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse qui, rappelons-le à toutes fins utiles, doit étudier dans les semaines à venir des objets liés à cette problématique. En effet, il est peut-être bon de rappeler que ce sujet est en cours de traitement par la commission – c'est important –, ce n'est pas quelque chose de nouveau car les commissaires de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'occupent déjà de cette problématique. Alors oui, nous validons l'initiative qui nous est présentée ce soir, mais c'est quelque chose qui est déjà en cours, par conséquent avançons là-dessus. Je crois avoir fait le tour de ce que je voulais dire... J'ai bien fait le tour de ce que je voulais dire. (*Rires.*) Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Julie Frossard (EàG). Le groupe Ensemble à gauche tient à exprimer son étonnement face à la motion du Mouvement citoyens genevois déposée en urgence. Si ce texte formule une proposition essentielle au regard de la problématique urgente du sans-abrisme et de la situation de crise dans le domaine de l'hôtellerie, il semble opportun de préciser qu'un tel objet est précisément en cours d'étude à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et que plusieurs auditions des acteurs concernés ont été très récemment réalisées en commission. Rappelons également que des partenariats de collaboration existent depuis le début de la crise sanitaire, soit depuis le mois de mars 2020, entre certains hôtels et les associations expertes telles que le CAUSE. Afin d'éviter la redondance de l'étude de cet objet en commission, Ensemble à gauche ne soutiendra pas la motion déposée en urgence par le Mouvement citoyens genevois.

M. Matthias Erhardt (Ve). Le groupe des Vertes et des Verts partage le sentiment d'étonnement d'Ensemble à gauche, ce d'autant plus que cette proposition est en théorie et en pratique une très bonne idée, mais c'est une idée qui n'a pas attendu le Mouvement citoyens genevois pour être étudiée étant donné qu'elle est considérée par la magistrature ainsi que par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. On a un peu l'impression que le Mouvement citoyens genevois arrive après la bataille, avec une motion qui nous paraît opportuniste, pour dire les choses franchement, mais d'autres termes pourraient aussi convenir. Le texte

Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

proposé n'est pas abouti et ne peut donc pas être renvoyé directement au Conseil administratif, parce qu'un certain nombre de questions demeurent et que son renvoi en commission risque de retarder les travaux de la commission qui sont à bout touchant sur l'étude de textes similaires, comme indiqué précédemment par M^{me} Frossard. Pour ces raisons, Madame la présidente, les Vertes et les Verts saluent l'esprit qui sous-tend cette motion, ils invitent bien sûr le Mouvement citoyens genevois à collaborer au traitement du texte similaire actuellement à l'étude en commission et à le soutenir quand le rapport sera présenté en plénière. Cela étant, ils ne soutiendront pas ce texte ce soir. Merci.

M. Eric Bertinat (UDC). Nous ne soutiendrons pas non plus cette motion, en grande partie pour les mêmes raisons que vient d'expliquer notre collègue et aussi parce que nous nous arc-boutons systématiquement à tous ces textes qui évoquent les sans-abris, or nous ne savons toujours pas ce que recouvre légalement cette appellation de sans-abris ni le nombre de personnes concernées. La seule chose que nous savons, grâce à quelques études qui proviennent à la fois des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et de l'Université de Genève (Unige), est que les sans-abris sont en majorité des personnes illégales, auxquelles il est difficile d'accorder notre aide tout en respectant la loi, un exercice que notre commune semble adorer.

Cette motion soulève aussi d'autres problèmes, mon préopinant a eu tout à fait raison de les relever, à savoir que son texte n'est pas abouti. Je ne vois pas comment vous adresserez cette population aux hôtels qui accepteraient la démarche, c'est-à-dire sans suivi et sans la présence minimale de travailleurs sociaux, sachant que le personnel des hôtels n'est pas du tout formé à recevoir ce type de clientèle. Un suivi est donc nécessaire. Avec cette motion il y a matière à réflexion, et les coûts ne sont pas du tout mentionnés. On évoque une simple approximation basée sur le coût de l'hébergement d'une personne en abri PCi, qui est le coût de référence le plus élevé qu'on ait pour cette prestation. Enfin, je vous parlais de travailleurs sociaux, mais on peut aussi évoquer un service de sécurité nocturne, car dans un hôtel on ne fume pas et on ne doit pas faire venir des gens de l'extérieur, sans compter que certains hôtels n'ont pas de personnel de nuit; il faudra donc pouvoir assurer la sécurité.

C'est une mauvaise idée... Elle procède peut-être d'un bon sentiment, mais on ne peut pas envoyer ceux que vous appelez des sans-abris dans des hôtels, qui ont pour la plupart un service de nettoyage à la semaine, je vous le rappelle, raison pour laquelle des gens qui viendraient passer une ou deux nuits posent problème. La plupart de ces hôtels n'ont pas de restaurants et, pour ceux qui en ont un, ils sont de toute manière fermés. Par conséquent, qu'allez-vous offrir aux gens qui seront envoyés dans ces hôtels? La nuit. Or, ces gens seront peut-être en

famille avec des enfants, ils auront normalement faim et il faudra leur assurer la subsistance. Bref, cette idée est mal pensée, on ne peut pas l'accepter telle quelle et je pense qu'on ne peut même pas l'envoyer en commission, car ce n'est pas à la commission de faire le travail du Mouvement citoyens genevois. Je vous invite donc à refuser cette motion.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le Parti libéral-radical refusera également cette motion, qu'il qualifiera d'opportuniste, comme déjà dit jeudi dernier à M^{me} Menétrey à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. En commission nous travaillons depuis un certain temps sur le projet de délibération PRD-253 du Mouvement citoyens genevois intitulé «Les sans-abris à l'abri (bis)». Nous étudions aussi le projet de délibération PRD-254 d'Ensemble à gauche intitulé «Pas de fermeture d'hébergements d'urgence en plein hiver! Pour une subvention de 1,8 million de francs», ainsi que la résolution R-255 d'Ensemble à gauche intitulée «Actionnons le dispositif grand froid». Nous sommes à bout touchant, nous votons le 4 février, c'est pourquoi venir aujourd'hui avec un nouveau texte et saborder le travail très sérieux mené par la commission n'est pas une manière correcte de procéder.

Le Parti libéral-radical refusera cette motion et continuera le travail de commission en cours sur les trois objets en traitement, puis les passera au vote. A ce moment-là, la commission aura fait son travail, et de manière sérieuse. On ne va pas commencer à perdre du temps avec des rapports supplémentaires, ce qui a un certain coût l'air de rien, alors que nous faisons particulièrement attention, surtout en période de crise, de ne pas coûter plus cher qu'il ne le faut. Nous refuserons donc cette motion et recommandons à certains groupes d'être vigilants, de ne pas déposer des textes qui ont déjà été traités et de ne pas reprendre le travail des autres, car c'est un manque de respect qui consiste à gâcher leur temps. Merci.

M^{me} Anne Carron (PDC). Je vais être brève et vous dire d'emblée que le Parti démocrate-chrétien refusera cette motion pour les arguments déjà évoqués par Ensemble à gauche, les Verts et le Parti libéral-radical. Nous avions d'ailleurs fait part de notre étonnement à la première signataire du texte, M^{me} Menétrey, lors de l'annonce du dépôt de la motion, qui de notre point de vue arrive un peu tard. Comme le rappelait en effet M^{me} Richard, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a déjà effectué un travail très fouillé et sérieux sur des objets similaires, c'est pourquoi ce texte est redondant. De plus, cela a été dit, l'hébergement en hôtel n'est pas anodin et demande une mise en œuvre plus lourde qu'on ne pourrait le penser. Pour toutes ces raisons nous refuserons ce texte. Je vous remercie.

Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

M^{me} Danièle Magnin (MCG). J'ai de la peine à trouver les mots après un tel alignement d'hypocrisie et de mauvaise foi de part et d'autre. Je me permets de rappeler que dans notre pays la règle est le consensus. Pendant la prise de parole de M^{me} Richard, j'ai été vérifier quels étaient les textes auxquels elle se référait. Le projet de délibération PRD-253 demande un financement complémentaire pour l'accueil de nuit des sans-abris seuls. Le projet de délibération PRD-254 demande quant à lui un financement complémentaire aux associations pour pérenniser un dispositif de nuit pour les personnes sans abri. J'imagine que le troisième texte, que je n'ai malheureusement pas encore eu le temps de trouver, n'a pas ce côté créatif que comporte la motion du Mouvement citoyens genevois dans le texte préparé par M^{me} Yasmine Menétrey, qui est frappé au coin du bon sens. D'un côté on a des hôtels vides et des hôteliers qui doivent vendre, qui font faillite ou s'en approchent, et de l'autre côté des gens sans abri qui occupent des locaux où ils ne devraient pas se trouver, tels des abris PCi, car ils sont mal installés. Je ne comprends pas cette opposition qui n'est que pure hypocrisie et regret de n'avoir pas eux-mêmes formulé cette solution.

Maintenant, si M. Bertinat ne sait pas ce qu'est un sans-abri, je suggère qu'on lui prenne ses clés, son portefeuille et qu'on le lâche dans une ville inconnue pour qu'il expérimente lui-même ce que signifie être sans-abri. En anglais, on appelle ça *homeless*, c'est-à-dire littéralement qui n'a pas de chez-soi. Je ne crois pas que ce soit très compliqué de savoir ce qu'est un sans-abri. En France, j'ai de tout temps entendu parler de clochards à Paris, où on ouvre les bouches de métro lorsque les températures descendent et qu'il fait vraiment très froid afin d'abriter ces gens et qu'ils ne meurent pas de froid. Voilà, c'est ça être sans-abri; des gens ne le savent pas...

Mon préopinant Vert a tenu des propos absolument sidérants de mauvaise foi, franchement. Si un projet comme celui-ci est déposé et renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour étude, on peut créer un texte qui englobe l'ensemble des idées. Dans ce cas précis, il n'y a même pas besoin d'accorder de crédit supplémentaire puisque les hôtels sont vides et qu'il n'y a personne dedans. Quant à savoir comment vont se comporter les sans-abris, on ne va pas les mettre dans des cinq-étoiles, bien entendu. Pour ce qui regarde le personnel qui a des réductions d'horaires de travail, il pourra de nouveau faire son travail, ce qui coûtera moins cher à la collectivité. Enfin, s'il y a besoin de travailleurs sociaux pour accompagner les sans-abris, ils devraient être en mesure de faire leur travail. Par conséquent, les arguments présentés pour s'opposer à ce texte sont misérables; vous devriez avoir honte d'oser tenir de tels propos. J'ai dit!

La présidente. Merci. Je vous invite toutes et tous à vous adresser à la présidente. Je demanderai aussi à M. Bertinat de déposer ses clés avant de sortir... Non, je plaisante. (*Réactions.*) La parole est à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Sensible comme je le suis à l'appel au consensus... (*Brouillard technique.*) J'ai prononcé le mot consensus et il y a une perturbation... Je ne sais pas si je dois y voir un signe, mais je continue quand même. Donc, sensible comme je le suis à l'appel au consensus, à l'unanimité et à la charité, je vais réitérer la proposition du Parti socialiste, non pas d'accepter cette motion maintenant, mais de la renvoyer en commission, en m'offrant pour une fois le plaisir de défendre une proposition du Mouvement citoyens genevois, non pas sur le fond, mais sur la possibilité de l'étudier. J'exprime aussi hautement ma solidarité à M. Bertinat quand il aura été expulsé de son logement; nous sommes prêts au Parti socialiste à chercher tous les modes d'hébergement pour nos collègues de l'Union démocratique du centre lorsqu'ils seront mis à la rue.

Des propositions comparables à celles que nous fait le Mouvement citoyens genevois sont en effet déjà à l'étude à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Rien n'empêche cependant la commission lors de sa prochaine séance du 4 février, si j'ai bien compris, de prendre ce qui est utile dans la motion du Mouvement citoyens genevois pour l'intégrer aux textes qu'elle a déjà à l'étude et de produire une proposition unique et synthétique à l'attention du plénum, qui rassemble toutes les possibilités d'hébergement des sans-abris dans cette période de crise qui s'ajoute à celle de l'hiver. Le renvoi de la motion du Mouvement citoyens genevois à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ne signifie pas son approbation, car nous avons plusieurs critiques à faire sur ce texte, mais il signifie cependant que le plénum du Conseil municipal ne refuse pas a priori, sans examen, sans étude et sans audition, l'idée d'utiliser des hôtels comme lieux d'hébergement des sans-abris.

Cette solution pose toute une série de problèmes que, je suppose, la conseillère administrative nous résumera tout à l'heure. L'idée de calibrer les tarifs d'hébergement dans les hôtels aux coûts de l'hébergement dans des dortoirs collectifs en souterrain n'est pas géniale, mais la première partie de la proposition mérite d'être examinée et discutée. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse me paraît parfaitement capable d'effectuer cet examen lors de sa prochaine séance et d'intégrer dans les propositions qu'elle a déjà étudiées et qui sont à bout touchant, si j'ai bien compris, cette idée-là dans les recommandations, dans les propositions ou dans les décisions qu'elle suggérera au plénum du Conseil municipal.

Je vous réitère donc la proposition du Parti socialiste d'envoyer la motion du Mouvement citoyens genevois à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Encore une fois, cela ne signifie pas qu'on l'accepte et encore moins qu'on l'accepte telle qu'elle est, mais ça signifie qu'on accepte de faire un minimum notre travail de conseillers municipaux dans les commissions.

Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

La présidente. Merci. Je rappelle à l'ensemble du plénum que nous avons sept textes à traiter ce soir. Si on reste sur ce premier texte, ça va être compliqué d'arriver au bout. Madame Paule Mangeat, c'est à vous.

M^{me} Paule Mangeat (S). Je trouve dommage que dans sa présentation le Mouvement citoyens genevois n'assume pas la teneur de son texte, qui est très particulière. La teneur de cette motion ne traite pas du tout du sans-abrisme, mais d'un partenariat entre la Ville et les hôtels pour loger les sans-abris. Ce texte ne fait pas mention de la réalité du sans-abrisme, il ne pense même pas pouvoir proposer de réelles solutions pour le sans-abrisme; en réalité, il a pour but d'aider les hôteliers dans cette période difficile. C'est dommage que le Mouvement citoyens genevois n'assume pas ce tour de force qu'ils ont réussi à mener en instrumentalisant les sans-abris pour qu'on puisse aider les hôtels. Pourtant, je trouvais cet angle très intéressant, car il s'agit d'un aménagement financier qui peut en effet faire bénéficier deux parties et correspondre à une vraie solution tant pour l'économie que pour le sans-abrisme. Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Magnin qu'à mon avis elle a eu tort d'apostropher le Conseil municipal de cette manière, puisque le sujet de la motion sous cet angle-là n'est pas traité en commission. C'est pourquoi il me semblait intéressant que ce texte soit renvoyé en commission pour traiter spécifiquement de ce double bénéfice, même si pour le reste de la motion tous les sujets font déjà l'objet d'une étude en commission, ce que M^{me} Menétrey, qui dépose cette motion, sait très bien. Je vous remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez bien, je l'ai dit tout à l'heure mais apparemment ça n'a pas été entendu, que le Mouvement citoyens genevois traite de la problématique du sans-abrisme et sait ce qu'est un sans-abri. En effet, nous nous sommes rendus plusieurs fois sur place lors de l'expérience faite par le CAUSE alors qu'un certain nombre de sans-abris étaient hébergés soit au Caré soit dans des églises, entre autres. Contrairement à ce que certains pensent ici, cette population n'est composée que très minoritairement de clandestins, la plupart sont des gens d'ici, des Suisses même, des détenteurs de permis C ou B et des gens qui souffrent de difficultés diverses. Il y a même des Suisses qui auraient droit aux prestations sociales, mais qui ne peuvent pas les toucher étant donné qu'ils n'ont pas de domicile fixe. Voyez-vous, il y a un problème à traiter et c'est ce que nous avons fait. Je vous rappelle que le Mouvement citoyens genevois est à la manœuvre sur plusieurs projets de délibération, dont un premier a déjà été voté et un deuxième, où il est question de financer les associations, est justement à l'étude en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Par contre il n'a pas encore été question de l'hébergement dans les hôtels, ce sont deux choses différentes.

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021 (soir)
Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

Je rappelle aussi, je l'ai dit mais ça ne semble pas non plus avoir été entendu, que le Grand Conseil a voté des montants importants pour financer les associations du CAUSE afin justement d'héberger des sans-abris dans les hôtels. C'était repris dans les journaux il y a encore quelques jours: 155 sans-abris logés dans des hôtels avec l'accompagnement social nécessaire. Vous croyez qu'il n'y a pas d'accompagnement dans les abris PCi, qu'on jette les gens dans ces lits et qu'on ferme la porte blindée à double tour? Il y a plein de personnes engagées temporairement dans ces abris, notamment des assistants sociaux, pour encadrer les sans-abris. Par conséquent, si on ferme les abris PCi pour un hébergement en hôtel, ce personnel sera transféré pour faire les accompagnements nécessaires. Je vous invite donc quand même à renvoyer cette motion en commission.

Tout à l'heure j'ai entendu certains conseillers ou conseillères municipaux répéter des propos de commission. J'aimerais quand même rappeler que ce qui est dit en commission est confidentiel et que ça ne doit pas être étalé au grand public. Madame la présidente, je pense que vous devriez le rappeler à certains. Merci.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Tout à l'heure je n'ai pas été extrêmement claire parce que j'ai tout fait, absolument tout fait, pour éviter de reprendre les propos de la commission. Je vais le redire: nous sommes à bout touchant sur trois textes, qui vont probablement déboucher dans les grandes lignes sur le contenu de la motion de M^{me} Menétrey. Un de ces trois textes a failli être voté la semaine dernière et si ça avait été le cas cette motion n'aurait pas été déposée. Elle est donc opportuniste. Le travail et l'étude de la problématique des sans-abris à Genève est en cours à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, c'est pourquoi une grande partie des commissaires trouvent que la manière de procéder de M^{me} Menétrey n'est pas correcte et ils le lui ont dit jeudi dernier. Je le lui ai dit personnellement – j'ai le droit de vous transmettre les propos dont je lui ai fait part –, c'est-à-dire que ce texte n'avait pas lieu d'être déposé et qu'on ne le soutiendrait pas, parce que nous voulons terminer la dernière audition et pouvoir voter sereinement, sans devoir traiter un texte supplémentaire.

Peut-être que tous les paramètres présentés dans cette motion n'ont pas été précisément étudiés en commission, mais très franchement les conclusions de la commission risquent d'y ressembler, à une ou à deux virgules près, ou pas du tout. Quoi qu'il en soit le travail est fait, il a été bien fait et les auditions ont été menées. Je ne sais pas si certains s'en rendent compte, mais la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse siège tous les jeudis soir de 17 h 30 à 23 h, voire jusqu'à 23 h 30 parfois, à part pendant les vacances scolaires; le travail est donc fait avec beaucoup de sérieux et les auditions sont menées. Cette manière de faire, qui consiste à prendre une partie de notre travail pour le transposer dans un autre texte alors qu'on n'a même pas fini de voter ceux qu'on a étudiés, n'est pas

Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

fair-play. Depuis 2007, année de mon arrivée dans ce Conseil municipal, c'est la première fois que j'assiste à une chose pareille. Je suis désolée de vous le dire, cela me heurte. Merci.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). J'ai l'impression que M^{me} Richard a la mémoire très courte aujourd'hui, je vous prie de le lui transmettre, Madame la présidente. Par ailleurs, si le règlement du Conseil municipal n'était pas respecté, nous aurions ici une levée de boucliers de personnes légalistes, or ce n'est pas le cas pour le moment. J'ai examiné les textes dont nous venons de parler, qui iraient paraître dans le même sens que cette motion, mais vous m'excuserez de vous dire qu'il n'y a pas un seul endroit, pas une virgule ni un iota dans ces textes qui fasse allusion à une proposition de loger des gens dans les hôtels qui sont actuellement vides. On peut entendre beaucoup de choses, mais les mensonges ont tendance à m'irriter les tympans. Merci.

M^{me} Matthias Erhardt (Ve). Je souhaitais rebondir très rapidement sur ce que vient de dire M^{me} Magnin, vous transmettez, Madame la présidente. Les textes déposés ne correspondent peut-être pas exactement à ce que demande M^{me} Menétréy dans sa motion, mais attendons d'avoir le rapport sur ces textes lorsqu'il sortira de commission pour comparer s'il y a des similitudes ou non. Merci.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Il me semble que plusieurs temporalités doivent être prises en compte sur ce sujet. Le temps politico-administratif n'est pas forcément le temps des réalités lorsqu'on est à la rue, il n'est pas forcément non plus le temps du travail en commission, raison pour laquelle il est souvent très difficile de conjuguer et d'articuler tous ces temps. Quand on doit agir dans l'urgence, il n'est pas toujours possible de faire les choses comme il le faudrait. Pourquoi vous dis-je cela en préambule? Tout simplement parce qu'en vous écoutant j'ai l'impression qu'en raison du Covid-19 et du froid nous avons dû répondre à une urgence. Des dispositifs ont donc été mis en place, notamment grâce à l'engagement du Canton. Par contre pour ce qui est du moyen terme, vous savez que les deux abris PCi de la Ville fermeront à la fin du mois de mars et aucun autre abri n'a été prévu pour l'automne prochain. L'hébergement d'urgence au foyer Frank-Thomas se poursuivra avant de devoir également fermer en 2022. Je vous donne ces éléments pour vous dire qu'il est crucial d'envisager le futur face à cette problématique, c'est pourquoi la commission a déployé un travail conséquent pour analyser différents projets très ambitieux et importants. Un des projets à l'étude émane du Mouvement citoyens

genevois; il s'agit du projet de délibération PRD-253, dont une première version avait été déposée il y a bien longtemps, et qui demande 2,6 millions de francs afin de pouvoir pérenniser la prise en charge des personnes sans abri. Un autre texte concerne le projet de délibération PRD-254 d'Ensemble à gauche demandant 1,8 million de francs pour l'hébergement d'urgence en hiver. Enfin, la résolution R-255 concerne le dispositif grand froid.

Toutefois, il n'est pas inopportun de s'interroger sur la possibilité de recourir aux hôtels. Au mois de novembre dernier la Ville de Genève a attribué une subvention d'un peu plus de 100 000 francs au CAUSE afin qu'une trentaine de personnes soient accueillies dans des hôtels. Cette solution a donc pu être testée par le Service social de la Ville (SOC) et nous a permis de voir qu'elle a en effet de grands points positifs, cela premièrement car – pour être tout à fait franche – l'hébergement en hôtel induit un accueil vingt-quatre heures sur vingt-quatre, alors qu'en abris PCi l'accueil est de douze heures sur vingt-quatre. Après avoir échangé avec le Canton, nous avons pu rester sur du douze heures sur vingt-quatre malgré le semi-confinement, mais ce n'est pas la même chose que de pouvoir poursuivre la prise en charge en journée. Pour pouvoir répondre à ce manque, nous avons ouvert la salle communale de Plainpalais en journée afin que les personnes puissent manger au chaud et se ressourcer. Un autre point positif sur l'utilisation des hôtels concerne la situation économique caractérisée par beaucoup d'hôtels vides qui font face à des difficultés. C'est pourquoi, si on peut soutenir des hôtels tout en mettant des gens à l'abri, ça me paraît plutôt logique et responsable de le faire. Voilà pour les quelques points positifs.

Maintenant, comme relevé par M. Sormanni, des équipes sont évidemment présentes en soirée dans les structures de la Ville de Genève afin de déployer un accompagnement social. Un dispositif de sécurité est aussi mis en place. Ce sont autant de gens qui ont été engagés et qui sont bien présents. Maintenant, la difficulté, c'est que les sans-abris regroupent différents profils, dont certains sont beaucoup plus autonomes que d'autres, sans compter que la prise en charge en hôtel n'est pas la même qu'une prise en charge dans une structure collective. Vous comprendrez bien que si l'on a plusieurs chambres dans plusieurs hôtels, on aura besoin de ressources humaines supplémentaires pour pouvoir assurer le même suivi que si on est tous dans le même lieu. C'est déjà un premier point. Le deuxième point est de savoir ce qui sera mis en place la journée face à des problématiques de violence, face à des personnes qui décompensent ou face à des problématiques de ce type qui sont courantes au sein des abris. On ne pourra pas laisser les personnes dans des chambres d'hôtels sans aucun accompagnement social. Aujourd'hui je vous parle d'accueil douze heures sur vingt-quatre parce que nous n'avons pas les ressources humaines nécessaires. Il faudrait donc octroyer des moyens supplémentaires pour qu'on puisse organiser cette prise en charge aussi en journée.

Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

Nous travaillons de manière très étroite avec les associations et notamment avec le CAUSE. Comme cela a été dit, 155 places en hôtel ont été ouvertes par le CAUSE, ce qui nous a permis d'identifier les profils des personnes pour lesquelles ce type d'accueil était le plus pertinent et celles qui pouvaient plutôt être accueillies en abri PCi. Nous rencontrons effectivement une difficulté dans l'identification de personnes qui peuvent être seules en chambre et donc pas dans une structure collective. Une autre difficulté concerne le SOC qui a renforcé un certain nombre de prestations pour pouvoir répondre aux besoins liés à la situation particulière que nous vivons. Il faut aussi considérer la difficulté de devoir à nouveau changer tout le dispositif mis en place, sachant que nous avons déjà dû le changer cet été et le réadapter cet hiver. Je dois d'ailleurs saluer le travail de toutes les équipes du SOC et des personnes à l'interne des services municipaux qui ont été réaffectées pour venir prêter main-forte au SOC, mais aussi aux associations, car nous avons tous dû travailler sur la transition avec les abris PCi depuis mon entrée en fonction. Cela étant, Esther Alder avait déjà mis en œuvre l'accueil à la caserne des Vernets durant son mandat. Le projet Aux 6 logis a aussi été développé depuis, tout comme des places en hôtel qui ont été financées en novembre et décembre ainsi que l'ouverture d'un *sleep-in* par la Caravane sans frontières, à laquelle la Ville a octroyé une petite subvention.

De son côté, l'Association des communes genevoises (ACG) a indiqué qu'elle allait participer aux efforts de la Ville en matière d'urgence à hauteur d'un million de francs. Les équipes de mon département ont en effet déployé plusieurs actions au cours de ces derniers mois pour assurer les distributions alimentaires, l'ouverture de la salle communale de Plainpalais, le renforcement des tournées de nuit, la réorganisation des repas de fête en l'absence du Réveillon de la solidarité afin de maintenir la prestation sous une autre forme ainsi que lors du déclenchement du plan grand froid. Enfin, au mois d'octobre nous avons lancé une étude très large, dont les résultats sont attendus en juin, en collaboration avec l'Unige, le professeur Bonvin et M. Vögel, chercheur indépendant, pour connaître le nombre de personnes sans abri à Genève et recueillir des données plus qualitatives sur leurs trajectoires. Personnellement, j'aimerais savoir quel est l'impact social de nos dispositifs, pourquoi les gens sont à la rue quand ils arrivent et ce qu'ils deviennent lorsqu'ils en sortent, le but étant finalement de viser l'autonomisation de gens et la réinsertion sociale. Il est donc important qu'on puisse avoir un éclairage sur ces éléments.

On peut à nouveau changer les dispositifs, mais il ne faut pas ignorer que des collaborateurs travaillent vraiment sept jours sur sept, je crois que je n'abuse pas en disant cela, raison pour laquelle il faut prendre en compte les difficultés opérationnelles. Cela dit, en considérant l'évolution de la situation liée au Covid-19 et la réouverture probable des hôtels, sachant qu'on devra forcément s'adapter au contexte, nous avons tout intérêt à savoir ce que nous ferons sur le

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021 (soir)
Motion: logement ponctuel des sans-abris dans
des hôtels vides en temps de Covid-19

long terme. Les premiers résultats de l'étude seront disponibles au printemps et notre premier objectif sera d'arriver à une solution pérenne, pour les bénéficiaires évidemment, mais aussi pour les collaborateurs du SOC, afin que du temps puisse être dégagé pour monter d'autres projets. Changer constamment de dispositif enlève du temps à disposition pour porter de nouveaux projets. Le deuxième objectif sera d'obtenir l'engagement des communes à travers une base légale qui permette vraiment d'ancrer les choses afin que la Ville ne soit plus toute seule sur ce dossier. Je crois que nous avons déjà des signaux politiques très forts sur ce point puisque le Canton s'est véritablement engagé sur ces questions et que l'ACG a aussi fait un pas très important avec ce million de francs qui nous a été octroyé.

J'ai fait le tour de ce que je voulais dire. Je suis ravie de tous les travaux qui sont entrepris à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Quelle que soit votre décision ce soir, je suis à votre disposition pour venir en commission quand vous le souhaitez et répondre à vos questions. Merci pour votre engagement sur ce sujet vraiment important.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 49 non contre 24 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 56 non contre 7 oui (7 abstentions).

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de la part de Delphine Wuest du groupe des Verts pour traiter les urgences en débat accéléré. Je vous rappelle que ça signifie trois minutes par groupe et par objet. Je vous la passe au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 32 non.

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

7. Résolution du 19 janvier 2021 de M^{mes} et MM. Dorothee Marthaler Ghidoni, Oriana Brücker, Théo Keel, Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Dalya Mitri Davidshofer, Pierre-Yves Bosshard, Olivier Gurtner, Laurence Corpataux, Christel Saura, Olivia Bessat-Gardet et Brigitte Studer: «Soutien de la Ville de Genève aux restaurateurs et aux milieux culturels, sportifs et de loisirs en temps de Covid-19» (R-274)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la prolongation de la mesure de fermeture des restaurants, lieux de culture (y compris les librairies), de sport et de loisirs jusqu'à la fin du mois de février;
- le risque d'une vague de faillites, notamment dans le secteur de la restauration (GastroSuisse annonce celles, probables, de 50% des restaurants d'ici fin mars 2021, les ventes à l'emporter ne représentant que 10 à 15% du chiffre d'affaires habituel des restaurants);
- le besoin croissant des lieux et commerces contraints à la fermeture en absence d'une aide financière immédiate et sans complications;
- le temps de traitement d'un dossier rendant illusoire l'obtention de cette aide dans un délai correspondant aux besoins: ce temps serait au minimum de trois mois selon les directives proposées par le Canton de Genève dans le cadre du document «COVID-19: mesures de soutien au domaine culturel», directives qui doivent répondre au cadre très strict fixé par la Confédération pour l'analyse de dossiers et la validation des demandes par les autorités politiques;
- l'annonce d'un bénéfice de 21 milliards pour la Banque nationale suisse (BNS) en 2020, et sa volonté de ne redistribuer que 4 milliards à la Confédération et aux Cantons;
- l'avarice dont a fait preuve le Conseil fédéral en matière d'aide d'urgence en n'y octroyant que des ressources correspondant à 4,8% du PIB de la Confédération, alors que d'autres Etats ont engagé des moyens bien plus importants et correspondant bien mieux aux nécessités (16,1% du PIB à Singapour, 8,3% en Allemagne);
- la propension des autorités fédérales à faire reposer une part disproportionnée de la charge financière de l'aide d'urgence sur les Cantons et les Villes;
- les excédents importants réalisés par la Confédération ces dernières années (par exemple 3,1 milliards en 2019);

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4877.

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

- la capacité de l’Etat fédéral à s’endetter (son endettement actuel est de l’ordre de 14%, largement inférieur à la moyenne des pays riches) et la possibilité de s’endetter actuellement à des taux très bas, voire négatifs;
- l’absence de toute consultation sérieuse des Villes sur les mesures de lutte contre la pandémie et sur la compensation de leurs conséquences sociales, alors que les Villes concentrent tous les effets de la crise,

le Conseil municipal

- attend des autorités cantonales qu’elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que le Conseil fédéral développe rapidement et massivement les aides nécessaires aux secteurs les plus fragilisés par la crise (la restauration, la culture, le sport et les loisirs) et établisse les procédures les plus simples possible pour l’obtention de ces aides;
- soutient les efforts en ce sens de la Ville de Genève et de l’Union des villes suisses;
- soutient les demandes faites, de toutes parts, à la BNS pour qu’elle redistribue aux Cantons une part plus importante, compte tenu de leurs besoins, de ses bénéfices, et attend du Canton qu’il redistribue une part suffisante de cette aide aux communes et en particulier aux Villes genevoises.

Préconsultation

M^{me} Oriana Brücker (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la résolution urgente que le groupe socialiste vous propose aujourd’hui trouve son origine dans un simple sentiment d’indignation. Le 8 janvier 2021 la Banque nationale suisse (BNS) annonçait pouvoir dégager pour l’année 2020 un bénéfice d’environ 21 milliards de francs. Le 11 janvier, la Radio Suisse Romande relayait que, selon les derniers calculs du Fonds monétaire international (FMI), je cite: «Quasiment aucun pays ne paye si peu les petites et moyennes entreprises (PME) frappées par une fermeture Covid que la Suisse.» A la mi-septembre 2020, la Suisse a accordé une aide d’urgence liée au coronavirus s’élevant à 4,8% de son produit intérieur brut (PIB), contre 8,3% en Allemagne, plus de 11% au Japon et aux Etats-Unis et 16,1% à Singapour. Moins d’une semaine avant cet octroi on pouvait lire dans *Le Temps* les propos du président de Gastrosuisse qui disait ceci: «En mars dernier, le gouvernement a veillé à ce que les entreprises fermées disposent de liquidités en quelques jours. Nous, nous sommes maintenant fermés depuis des semaines et ne recevons rien. Nous sommes saignés à blanc.»

Les bénéfices faramineux de la BNS, la lenteur et l’insuffisance des aides d’urgence fédérales ont été largement relayés par les médias, dont certains ont affirmé à raison que la Suisse est un pays riche mais pingre. Depuis presque une

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

année maintenant, nous respectons tous des mesures sanitaires draconiennes; c'est une politique de la responsabilité sociale qui est venue mettre des limites à nos libertés individuelles; nous l'acceptons, car par notre effort collectif nous sommes en train de démontrer que chaque vie humaine est précieuse et qu'un lit sera toujours à disposition dans nos hôpitaux pour quiconque en aura besoin. Grâce à nos efforts quotidiens les plus fragiles d'entre nous ne doivent pas être sacrifiés pour la survie de la collectivité. C'est une responsabilité éthique qui nous demande aujourd'hui de limiter nos libertés et de restreindre notre vie commune. Cependant, si on veut être éthique, il vaut mieux essayer de l'être jusqu'au bout et demander à Berne d'octroyer les mesures qu'elle est bien en mesure d'octroyer pour aider l'ensemble des acteurs de la société.

Des moyens, Berne en a, et beaucoup, non seulement parce que les caisses de la Confédération sont saines, non seulement parce que la BNS a fait 21 milliards de francs de bénéfices en 2020 – elle s'assied désormais sur des réserves qui représentent presque 100 milliards de francs, sans oublier les milliards qui constituent les réserves indécentes des caisses-maladie –, mais aussi parce que les taux d'intérêts sont actuellement très bas et que s'endetter, pour l'État, équivaut à investir et même, compte tenu de ces mêmes taux, à gagner en s'endettant. Depuis quelques jours les syndicats, les fédérations, les unions de métiers et les Cantons via leurs élus aux Chambres, de gauche et de droite d'ailleurs, ont conflué à Berne pour demander au Conseil fédéral et à la BNS de se montrer plus généreux.

Cette résolution urgente ne demande presque rien au Conseil administratif, mais en la votant c'est le parlement de la deuxième ville de Suisse qui affirme son soutien à tous ces efforts. Pourquoi devrait-il le faire? Parce qu'au final c'est sur la Ville que retombent les effets de la crise, mais c'est aussi la Ville qui trouve des solutions inventives et de proximité pour y faire face, notamment avec la réadaptation des loyers ou leur suspension pour les commerces obligés de fermer, les bons d'achat solidaires, les 20 millions de francs destinés à la Fondetec que nous venons de voter ce soir, les mesures de soutien ciblées, par exemple aux seniors ou aux acteurs culturels, les campagnes de sensibilisation comme les bulles d'air pour la santé psychique des citoyens. Je viens de citer les mesures mises en place par la Ville de Genève. «Pendant que les nations parlent, les villes agissent», c'est ce que disait le maire de New York Michael Bloomberg il y a quelques années. Genève agit, elle continue d'agir, mais elle est tributaire des aides de la Confédération.

Je terminerai en disant que si la crise sanitaire du Covid est un accélérateur de changement, alors nous affirmons, nous ici dans ce parlement et dans le délibératif de la deuxième ville de Suisse, sous forme de résolution, le souhait que maintenant déjà l'appel de l'Union des villes suisses à être davantage associée aux discussions et aux décisions soit entendu et que Berne aussi, via la BNS, fasse preuve de

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

responsabilité sociale et dépasse sa pingrerie en distribuant aux Cantons une partie plus importante de ses bénéfices faramineux. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 60 oui contre 9 non.

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, c'est une urgence qui porte bien son nom, car elle est d'une grande importance politique, la crise du Covid étant aussi politique. Ça a été dit, mais il faut le répéter pour ceux qui nous écoutent ce soir: la BNS a accumulé d'énormes liquidités au cours des dernières décennies, avec 21 milliards de francs de bénéfices rien que pour l'année passée. Notre Etat a réalisé des excédents ces dernières années et notre endettement national est largement inférieur à la moyenne des pays riches. Cette santé économique a été réalisée grâce à l'effort déployé depuis des années par la population suisse. Une étude menée en 2018 montrait en effet que la population suisse a travaillé une heure de plus par mois au cours de cette même année par rapport aux années passées. Exiger aujourd'hui des aides et plus de moyens économiques pour la culture, pour les loisirs ainsi que pour d'autres domaines ce n'est ni pleurer ni abuser, malgré ce que pourraient penser certaines autorités fédérales.

Si nous voulons sortir forts de cette crise, sains d'esprits et de corps pour mieux continuer, Ensemble à gauche pense qu'il est temps de quitter cette logique néolibérale qui nous a tous façonnés pendant ces quarante dernières années et revenir à un état social qui mette au centre de ses préoccupations les intérêts d'une population aujourd'hui en difficulté. Les richesses accumulées étaient destinées aux jours difficiles et ces jours difficiles sont là, il faut donc les partager maintenant, il faut les partager immédiatement. Les jours difficiles prendront fin un jour, Mesdames et Messieurs, on comblera de nouveau les déficits, on préparera de nouveau l'avenir lointain en tirant bien évidemment les leçons de cette histoire néolibérale qui nous a mis dans ce pétrin.

C'est maintenant que la Confédération, les Cantons et les Villes doivent accompagner les couches populaires en difficulté économique et sociale. Quand on regardera derrière nous demain ou dans dix ans, on ne se souviendra que de la solidarité sociale et du partage social qu'on a mis en place dans ce pays. C'est pourquoi Ensemble à gauche vous demande de voter cette urgence sur le siège en renvoyant directement la résolution au Conseil administratif pour que celui-ci fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral décident rapidement et massivement les aides nécessaires aux secteurs les plus touchés par la crise. Merci.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

M. Maxime Provi (PLR). Je ne vais pas contredire mes collègues, car le risque d'une vague importante de faillites plane effectivement sur la Suisse. Il est vrai que le temps de traitement des dossiers est long, il doit être amélioré et surtout facilité. Il est aussi vrai que la volonté de la BNS en cette période catastrophique de redistribuer uniquement 4 milliards de francs sur les 21 milliards de francs de bénéfices qu'elle a réalisés en 2020 est une mesure insuffisante. La timidité dont font preuve nos conseillers fédéraux est consternante, ils devraient s'inspirer de l'aide à fonds perdus votée ce soir par notre parlement, qui est un exemple. Néanmoins, je ne peux pas m'empêcher de saluer les efforts cantonaux également déployés par nos députés ainsi que nos conseillers d'Etat, notamment par M^{me} Fontanet. Nous avons également pu lire dans la presse ces derniers jours que nos magistrats cantonaux partagent une partie des points mentionnés dans ce projet de résolution.

Toutefois je m'interroge sur la pertinence de cette résolution, peut-être parce que je suis nouveau dans ce parlement et que je ne saisis pas la portée de ce texte. Concrètement, que sommes-nous en train de faire avec ce projet de résolution? Pas grand-chose. J'imagine, si ce n'est pas déjà fait, que chaque parti présent dans cet hémicycle jouera un morceau de violon pour réaffirmer une énième fois que nous sommes toutes et tous dans l'attente que nos autorités fédérales réagissent mieux et plus rapidement face à la crise. Cela étant, ce soir plus de 100 points attendent d'être traités dans notre ordre du jour. Au lieu de nous donner bonne conscience dans la crise que nous traversons, nous devrions nous mettre au boulot et avancer dans notre ordre du jour, car il me semble que c'est pour cela que nous sommes élus. Les députés et nos magistrats cantonaux sont à l'œuvre pour Genève et nous, nous devrions être à l'œuvre pour la ville de Genève. Comme vous l'aurez compris, le Parti libéral-radical soutiendra cette résolution et espère qu'elle sera rapidement votée afin que nous puissions continuer nos travaux. Merci.

M. Eric Bertinat (UDC). Je m'en voudrais de contredire la charmante Oriana Brückler, car tout ce qu'elle a dit est juste. Cela étant, on nous présente une résolution qui, comme il a été dit, ne mange pas beaucoup de pain. Si je m'en tiens aux trois invites du texte, vous me permettrez de m'interroger sur la volonté des conseillers municipaux qui les ont rédigées, sinon de faire passer un discours, parfois contradictoire, à ce délibératif. Je vais reprendre ces invites les unes après les autres, car vous vous apercevrez qu'elles ne mangent effectivement pas de pain.

Que demande la résolution? Si vous la votez, le Conseil municipal attend premièrement des autorités cantonales qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que le Conseil fédéral développe rapidement et massivement les aides

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

nécessaires. Selon les personnes qui ont déposé cette résolution, on comprend bien que ni le Canton ni les autorités fédérales ne sont capables. Il y a là une critique qu'on peut tout à fait accepter et que pour ma part je formule depuis longtemps, surtout au niveau cantonal. Nous avons un Conseil d'Etat absolument nunuche qui ne fait pas grand-chose à part nous endetter, ce que l'invite proposée ici dit en d'autres termes. Cela étant, je ne vois pas quel effet et quel levier politique il faut attendre des autorités cantonales qui attendent elles-mêmes des autorités fédérales qu'elles fassent leur boulot. C'est assez amusant. Je dois vous dire que je suis tout à fait prêt à voter cela, ça me procure même une certaine forme de gaieté.

Dans la deuxième invite vous voulez que le Conseil municipal soutienne les efforts du Conseil administratif de la Ville de Genève; je voudrais vous dire que c'est heureux car vous détenez la majorité à l'exécutif, je suis donc content d'apprendre que vous soutenez vos magistrats. Là encore, je peux voter favorablement, il n'y a pas de problème. Enfin, dans la dernière invite vous nous demandez que le Conseil municipal, toujours lui, soutienne les demandes faites de toutes parts à la BNS. Là encore, oui, je vous suis, oui.

Nous avons appris que la BNS n'est pas loin de détenir 1000 milliards dans ses coffres, ce qui signifie qu'elle peut largement couvrir le déficit de l'AVS, le déficit créé par la crise sanitaire et encore bien davantage. Comme vous, j'espère bien que la BNS entrouvrira son porte-monnaie, mais comme vous l'Union démocratique du centre a des représentants qui siègent à Berne et dont c'est le boulot de faire cela. Je ne vois pas pourquoi nous devons débattre de cette question ici, elle n'est pas de l'ordre du Municipal. J'espérais consacrer notre temps à une crise d'abord communale, là où nous pouvons effectivement apporter notre pierre à l'édifice, plutôt que de partir dans de grandes déclarations qui beurrent à peine la tartine, comme c'est le cas avec cette résolution.

Pour tout vous dire, nous voterons en faveur de cette résolution parce que ça ne mange pas de pain, parce que ça nous permettra de passer un bon moment et pour une fois d'être d'accord avec nos collègues de gauche.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Pour les Verts cette résolution ne constitue pas un discours contradictoire vis-à-vis d'autres positions de l'Alternative, parce qu'elle demande à la Ville de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la Confédération soit enfin moins pingre. Nous savons que la Ville fait actuellement beaucoup d'efforts, surtout compte tenu des compétences qui sont les siennes, et nous voulons qu'elle puisse continuer en y mettant encore plus de force – on dira ça comme ça. Je rappelle qu'entre hier et aujourd'hui ce Conseil a voté 25 millions de francs en faveur de mesures liées à la crise du Covid-19, pour les bons solidaires et l'aide financière accordée aux entreprises touchées par la pandémie,

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

qui a été votée tout à l'heure. Cependant, il a été rappelé à plusieurs reprises que ce faisant nous dépassons le cadre de nos compétences, les aides aux entreprises étant de la compétence du Canton et de la Confédération. La Ville est très active, mais à un moment donné il faut bien qu'elle hurle à la Confédération, qui semble avoir beaucoup de peine à entendre, que c'est en réalité son rôle de distribuer plus d'argent et d'être donc moins pingre afin d'éviter que des entreprises ainsi que les milieux de la culture, des loisirs et du sport ne soient en faillite, n'accusent des pertes d'emplois et une augmentation du nombre de personnes précaires. Notre discours est totalement cohérent de ce point de vue là.

Nous tenons aussi à remercier le Canton, car bien que j'aie pu être un peu dure envers lui une ou deux fois en commission des finances, on remarque qu'il est actuellement très attentif et met tout en place pour aider financièrement les entreprises; de nouvelles aides ont d'ailleurs été déployées aujourd'hui. Vous l'avez compris, nous voterons en faveur de cette résolution qui est d'importance même si elle ne mange pas de pain. C'est un acte symbolique fort. Nous vous invitons également à la voter sur le siège, je le précise, car je ne sais pas si ça a été dit tout à l'heure.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Il est évident que le Parti démocrate-chrétien s'associe totalement à cette résolution et à cette déclaration symbolique afin de pallier au maximum les effets pervers de ce Covid – néolibéral paraît-il, mais je ne pense pas –, et de cette période bien particulière. A la suite de cette résolution, il serait peut-être intéressant que le Conseil administratif obtienne un retour concret du Conseil d'Etat sur les mesures et les aides que le Canton peut apporter à la Ville de Genève. Je pense qu'il sera bienvenu de comparer les résultats des efforts consentis par la commune pour aider son tissu économique et sa population avec les bénéfices que peuvent apporter les efforts du Canton dans les différentes communes et en particulier en Ville de Genève. Il serait très intéressant d'avoir ces retours, si cela est possible. Voilà pour la déclaration du Parti démocrate-chrétien.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons voté l'urgence sur cette résolution parce qu'elle part d'un bon sentiment, mais je crois que nous sommes en plein délire. Je ne vois pas ce qu'elle apportera à part faire plaisir à ceux qui l'ont écrite et leur laisser penser qu'ils ont résolu l'œuf de Colomb grâce à elle. Je rappelle que ce Conseil municipal a voté le projet de délibération PRD-284 pour l'ouverture d'un crédit de 20 millions de

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

francs destiné à financer la Fondetec pour des aides à fonds perdus aux entreprises; c'était la tâche de la commune et la chose à faire, qui a donc été faite. Ce projet de délibération a été voté à l'unanimité et je vous remercie encore.

Pour le reste, le Canton fait son travail et a dépensé au moins 600 millions de francs depuis le début de la pandémie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Ne venez donc pas dire qu'il ne fait pas son travail, il le fait. Je ne vois pas le Conseil municipal dans le cadre d'une résolution demander au Conseil d'Etat de faire le nécessaire. Il fait déjà le nécessaire, il fait ce qu'il peut et ce n'est pas si simple; je l'ai dit tout à l'heure. Quand il faut respecter 36 000 critères, comme pour les cas de rigueur, la masse administrative à gérer est énorme, avec pour conséquence que l'aide n'arrive pas, ou alors très tardivement.

C'est la raison pour laquelle, je l'ai déjà dit mais je pense que vous n'avez pas écouté, le 4 décembre mon projet de loi a été voté à l'unanimité afin d'accorder une aide immédiate de 30 millions de francs. Le but était de délivrer cette aide avant les fêtes de Noël, c'est-à-dire d'ici au 23 décembre, ce qui a été fait! Trente millions de francs ont été versés à des entreprises qui avaient besoin de liquidités dans l'attente de l'aide distribuée dans le cadre des cas de rigueur de la Confédération et du Canton. Je ne vois donc pas ce que la Ville de Genève ira dire au Canton sur ce terrain-là. Et il ne faut pas rêver: le Canton ne subventionnera pas les communes et encore moins la Ville de Genève. Ici on a fait notre travail avec les bons de solidarité, bravo au Conseil administratif d'avoir eu l'idée de ces bons et d'avoir accepté de les prolonger. Enfin, bravo à vous d'avoir voté ces 20 millions de francs à destination de la Fondetec pour venir en aide aux entreprises.

Maintenant, pour ce qui regarde la BNS, je vous rappelle que selon la Constitution et la loi sur la BNS, cette dernière est indépendante. Je peux partager votre avis quant aux bénéfices comptables considérables qu'elle fait, cependant ces bénéfices sont comptables, ce qui signifie que si la BNS veut sortir de l'argent elle doit vendre des positions, c'est-à-dire des actions et des obligations acquises. La BNS n'a donc pas 21 milliards de francs sous ses souliers et encore moins sous le sabot du cheval d'à côté. Il faut être conscient de cela. Par ailleurs, la tâche constitutionnelle de la BNS...

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni. J'ai tout de suite terminé, Madame la présidente. La tâche constitutionnelle de la BNS est de stabiliser l'économie et non pas de financer la Confédération et les Cantons. Cela étant, peut-être qu'on peut tout de même aller dans ce sens et j'aimerais redire ici bien que je l'aie déjà dit, que j'ai déposé une résolution au Grand Conseil afin justement d'inciter le Conseil

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

fédéral à s'adresser à la BNS pour qu'elle essaie de faire davantage et mieux ou pour qu'elle avance par exemple des fonds à la Confédération. C'est la seule chose qu'on puisse faire et le seul message que l'on puisse faire passer, car nous ne pouvons pas intervenir directement auprès de la BNS. Tout le monde considère désormais cette solution, mais je rappelle que j'ai déposé cette résolution en novembre; elle n'a pas pu être traitée en décembre car, comme nous ici, nous n'arrivons pas à traiter tous les points de l'ordre du jour – vous voyez l'heure qu'il est... Elle le sera la semaine prochaine et j'espère qu'elle sera votée à l'unanimité, comme les autres. Par conséquent, nous ne pourrions pas soutenir cette résolution qui n'a pas de sens.

M. Théo Keel (S). Cette résolution que j'ai la chance de cosigner apporte une voix de plus aux multiples voix qui exhortent le Conseil fédéral à soutenir davantage, soit de manière rapide et massive, les secteurs de la restauration, de la culture, des loisirs et du sport, qui tous subissent les violentes conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Cet appel prend tout son sens dans le contexte économique actuel car la Confédération est riche, elle est pourvue de finances très saines et possède les instruments macroéconomiques à portée de main. D'une part, son très faible endettement lui octroie la possibilité de s'endetter davantage sans prendre de risques et, d'autre part, les conditions macroéconomiques offrent l'opportunité à l'Etat fédéral d'emprunter à des taux très bas, voire négatifs dans certains cas, ce qui revient à investir et à être payé pour emprunter. Finalement, la BNS a réalisé d'importants bénéfices qu'elle destine à renforcer ses réserves, or on peut se demander dans quel contexte économique plus grave elle se résoudra à y recourir. Face à ces éléments, le choix d'une politique d'orthodoxie budgétaire se révèle être au-delà de l'erreur économique et correspond à un enfermement dans une posture idéologique.

Cette résolution est importante, parce qu'elle nous met face à un choix économique qui correspond plus globalement à un choix de société. Outre se demander quelle société nous voulons, une question plus importante nous est posée: que répondrons-nous à nos enfants quand ils nous demanderont comment nous avons agi durant cette crise? Leur dira-t-on que nous avons préféré une bonne gestion des économies de la Confédération au prix de secteurs laissés en souffrance, parfois jusqu'à l'effondrement, ou leur dira-t-on que nous avons choisi d'utiliser les outils économiques qui s'offraient à nous pour soutenir les secteurs essentiels à notre société et pour préparer un avenir plus durable et solidaire? Ce recul pris, peu de doutes me paraissent subsister quant au choix à prendre. Le Parti socialiste vous appelle donc à voter cette résolution et à la voter comme une alerte lancée pour interpeller et inciter le Conseil fédéral à prendre des mesures de soutien à la hauteur de la situation, en sachant qu'ils ont les moyens de le faire. Je vous remercie.

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

M. Sami Kanaan, maire. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, au nom du Conseil administratif je me réjouis que vous votiez cette résolution, j'espère à l'unanimité. Cela représente un signal fort. La BNS est évidemment soumise à un certain nombre de contraintes constitutionnelles, financières et légales, soit, mais dois-je vous rappeler que dans les années 2000 elle a débloqué en l'espace de quelques jours des dizaines de milliards de francs pour sauver l'Union des banques suisses (UBS). Je n'ai pas souvenir qu'à l'époque on ait beaucoup discuté des restrictions constitutionnelles ou des questions de doctrine ou d'orthodoxie comptables et budgétaires sur l'indépendance de la BNS. Des dizaines de milliards, Mesdames et Messieurs, parce qu'en ce temps-là une majorité avait estimé que le sauvetage de l'UBS était un intérêt national. Sans même revenir sur cet épisode du passé, faut-il sinon rappeler la tentative, tout à fait avortée d'ailleurs, de sauver Swissair?

Lorsqu'on voit le massacre à la tronçonneuse que représente la crise du Covid-19 pour notre société et notre économie, caractérisée notamment par des dégâts à plus long terme observés par exemple dans l'explosion des consultations psychologiques tous âges confondus et les conséquences à long terme, bien au-delà du printemps où l'on espère que la campagne de vaccination mettra fin à la crise sanitaire proprement dite, je pense que l'intérêt en jeu ici est largement équivalent au sauvetage de la première banque du pays à l'époque. Voilà le contexte dans lequel il convient de replacer les revendications adressées à la BNS afin de renforcer l'aide en matière de Covid, également adressées je le rappelle aux caisses d'assurance-maladie qui ont des réserves colossales et qui sont directement concernées, mais qui là aussi font la sourde oreille face aux appels à la solidarité.

Depuis plusieurs mois, voire depuis le début de la crise, on assiste dans ce pays à de nombreux gestes de solidarité de part et d'autre, qui sont à saluer et grâce auxquels on essaie de tenir ensemble. De leur côté, les Villes font largement leur part du travail, bien au-delà de ce que voudraient leurs rôles théorique, légal et constitutionnel, c'est pourquoi cette résolution a tout son sens, et je n'ai pas le souvenir que la Confédération nous ait dit que la Constitution l'oblige elle à dispenser des aides et pas nous. On nous demande sans arrêt de nous mettre au travail et de payer. On le fait parfois de notre propre initiative et l'efficacité est prouvée. D'ailleurs je rejoins M. Sormanni sur ce point-là uniquement, ainsi que les autres personnes qui ont pris la parole ce soir. On l'a montré hier, on le montre aujourd'hui, on le montre au quotidien dans toutes nos politiques publiques et ce n'est pas fini, car un gros travail reste encore à faire, notamment dans le domaine culturel.

Cela étant, au sein de l'Union des villes suisses (UVS) je partage avec mes collègues des autres villes un sentiment de lassitude lié au fait que les villes de ce pays, et j'insiste sur le mot ville, sont appelées au secours quand il s'agit de faire le travail, mais qu'elles sont mises au placard quand il s'agit d'avoir une voix suffisante à la table des discussions et une reconnaissance au niveau institutionnel.

Résolution: des aides supplémentaires de la Confédération
pour faire face aux difficultés en temps de Covid-19

J'aimerais rappeler que lorsqu'un amendement à la loi Covid prévoyant que l'UVS soit consultée sur les mesures Covid a été traité par les Chambres fédérales, le Conseil des Etats a veillé à ce que ces dispositions soient éliminées. Les parlements des villes utilisent donc d'autres moyens pour se faire entendre, raison pour laquelle je pense que cette résolution peut faire des émules. Au nom du Conseil administratif, nous nous empresserons de la communiquer à nos collègues et, évidemment, aux autorités supérieures, en passant par le Canton.

Un mot encore sur le Canton de Genève. On peut critiquer beaucoup de choses, mais il faut reconnaître qu'il s'emploie très activement depuis plusieurs mois; je tiens donc tout de même à saluer l'action du Conseil d'Etat. On l'a vu encore récemment avec les propositions de M^{me} Fontanet, qui sont suivies de manière générale par le Grand Conseil, ainsi qu'avec M. Poggia et d'autres membres du Conseil d'Etat qui essaient d'aider. Par conséquent, là aussi je comprends leur colère face à M. Picsou de la Confédération, Ueli Maurer, assis sur ses tas d'or, qui devrait enfin entendre la voix du peuple qu'il prétend représenter. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le maire. Aucune demande de renvoi en commission n'ayant été formulée, je fais voter le renvoi de la résolution au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 60 oui contre 8 non (2 absentions).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal

- attend des autorités cantonales qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que le Conseil fédéral développe rapidement et massivement les aides nécessaires aux secteurs les plus fragilisés par la crise (la restauration, la culture, le sport et les loisirs) et établisse les procédures les plus simples possible pour l'obtention de ces aides;
- soutient les efforts en ce sens de la Ville de Genève et de l'Union des villes suisses;
- soutient les demandes faites, de toutes parts, à la BNS pour qu'elle redistribue aux Cantons une part plus importante, compte tenu de leurs besoins, de ses bénéfices, et attend du Canton qu'il redistribue une part suffisante de cette aide aux communes et en particulier aux Villes genevoises.

Motion: libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public

8. Motion du 7 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Denis Ruysschaert, Léonore Baehler, Maryelle Budry et Olivier Gurtner: «Libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public» (M-1564)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le besoin de créer des îlots de fraîcheur à Genève;
 - le besoin pour les arbres d'évoluer dans un environnement perméable sans pression des véhicules parkés sur leurs racines;
 - la politique municipale de protection du patrimoine arborisé existant, d'arborescence et de végétalisation de la ville;
 - l'acceptation par 58,5% des voix en votation populaire du 27 septembre 2020 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière permettant d'affecter 4000 places en surface à la mobilité douce et aux espaces publics;
 - la présence de 2660 places dans les cinq parkings souterrains de la Fondation des parkings, non occupés à 100%, situés à moins de 800 m de la rue Dancet (Source: «Rue Dancet, du parking au parc», étude actif-traffic & Noé21),
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- créer un parc public arborisé et végétalisé sur l'emplacement du mail central de la rue Dancet, occupé actuellement par 186 places de stationnement;
 - planter des arbres en quinconce tout le long de la rue des deux côtés de chaque voie de circulation, tel qu'à la rue Lamartine, sur l'emplacement actuel (et en remplacement) de 99 places de stationnement situées en parallèle ou en épi le long des deux rangées d'immeubles.

Préconsultation

M. Philippe de Rougemont (Ve). Plusieurs raisons nous poussent à Genève comme dans d'autres villes à vouloir tirer profit de l'arborisation existante, à lui créer un environnement propice et à la développer encore dans tous les quartiers d'habitation. Premièrement parce que la Ville de Genève va au-devant de projets de densification immobilière importants, qui verront la population augmenter. Deuxièmement car la pyramide des âges prend l'ascenseur avec le vieillissement de la population. Enfin troisièmement parce que la Suisse sera dans un climat

¹ Annoncée, 2931. Motion d'ordonnement, 4878.

Motion: libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public

méditerranéen comparable à celui de Madrid en 2050, selon une étude prudente du réchauffement climatique conduite par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur de Rougemont, je vous entends vraiment très mal. Est-ce que les tractations... Merci. Allez-y, Monsieur de Rougemont.

M. Philippe de Rougemont. Je vous remercie, Madame la présidente. Des îlots de fraîcheur devront voir le jour et se développer dans tous les quartiers de la ville. Cette motion concerne la rue Dancet à Plainpalais, un des quartiers les plus densément peuplés de la ville avec 17 000 habitants. En été à la pause de midi il est parfois difficile de se trouver une place à l'ombre sur un banc. Le mail central de la rue Dancet, ombragé par des platanes, est actuellement occupé par 186 places de parking qui représentent 2200 m² de possibilités qui pourront à l'avenir être transformées en parc sans bitume avec des bancs, des points d'eau, des buissons servant de refuge aux oiseaux et des jeux pour les enfants, c'est-à-dire en un espace de rencontre et de détente à l'ombre pour les nombreux habitants et usagers du quartier. De part et d'autre du mail central entre les voies de circulation et les trottoirs, il y a également la possibilité de planter deux rangées d'arbres, une le long de chaque voie de circulation, là où se trouvent aujourd'hui 99 places de stationnement, soit 1200 m² d'espace public actuellement en plein soleil. L'espace gagné en libérant ces 1200 m² bénéficiera aux habitants et aux usagers se déplaçant sur les trottoirs et sur les pistes cyclables qui font actuellement défaut. Ces arbres créeront de l'ombre et rafraîchiront le quartier à l'approche des canicules à venir.

Deux cent quatre-vingt-cinq places de stationnement contre un nouveau parc public, un élargissement des trottoirs, deux nouvelles rangées d'arbres et des pistes cyclables, ça signifie quand même la suppression de 285 places, notamment en zone bleue. Alors comment fait-on? On maintient les places de livraison marquées en jaune utilisées par les commerçants et leurs visiteurs; on maintient 14 places de stationnement à côté du Garage Rue Dancet SA, ce qui laisse 171 places de parking à déplacer. Comment? En valorisant les parkings souterrains avoisinants qui existent déjà, sachant que la loi le permet depuis quatre mois. A la fin du mois de septembre, souvenez-vous, 61% des Genevoises et des Genevois, 43 communes sur 45, acceptaient largement la modification de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR – H 1 05). Que nous dit cette modification si largement acceptée? Qu'à condition que la mobilité douce soit améliorée et que des places soient régulièrement disponibles dans les parkings souterrains avoisinants, il est désormais possible de compenser jusqu'à 4000 places de parking

Motion: libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public

sur le territoire de la Ville dans des parkings souterrains situés à courte distance des places supprimées en surface. L'étude «Rue Dancet, du parking au parc» réalisée par les associations Actif-traffic et Noé21 dénombrent 2660 places dans cinq parkings souterrains de la Fondation des parkings dans un périmètre de 800 m. Il faut aussi prendre en compte que le département de M. Dal Busco travaille en ce moment sur un projet de macaron pour résidents qui donnerait l'accès aux places en parking souterrain.

Pour améliorer la qualité de vie des résidents et des visiteurs du quartier, pour mettre en œuvre la volonté populaire en matière de gestion des places de parking et entamer une série d'aménagements de qualité en ville de Genève, nous vous invitons à transmettre cette motion au Conseil administratif car elle est une mise en œuvre du programme politique de la Ville. Merci pour votre attention. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 38 oui contre 27 non (1 abstention).

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Je prends la parole pour appuyer cette belle proposition. La rue Dancet, qui est située entre la dynamique rue de Carouge et les bords de l'Arve, est caractérisée par ses platanes, ses bistros sympatiques et ses boutiques intéressantes. Cette rue pourrait être pleine de charme si elle n'avait été transformée en parking, c'est pourquoi Ensemble à gauche se réjouit de soutenir cette motion. On pensait la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais si le Conseil administratif peut s'en charger directement afin que ça aille plus vite c'est encore mieux. Merci de votre soutien.

M. Maxime Provini (PLR). Pour le Parti libéral-radical cette motion part d'une bonne intention. Il y a besoin de créer plus d'îlots de fraîcheur en ville, c'est vrai, de se réapproprier des espaces et d'en libérer d'autres pour la population en renforçant les espaces verts. Cela étant, notre ville doit également rester accessible à tous les modes de transport. Que ça fasse plaisir ou non aux Verts, nous ne pouvons pas condamner la voiture dans tous les quartiers de la ville, raison pour laquelle le Parti libéral-radical n'entend pas faciliter ce type de démarche. J'habite à proximité de la rue Dancet et à titre personnel je peux vous assurer que je constate une occupation permanente de l'ensemble des places bleues. Les habitants des alentours ont cruellement besoin de ces places et les supprimer leur rendrait la vie impossible ainsi qu'aux commerçants de ce quartier qui dès lors devraient tourner facilement pendant une heure, pour trouver une place de stationnement, comme c'est notamment le cas aux Eaux-Vives. La qualité de vie du quartier se verrait dégradée, ce que le Parti libéral-radical ne souhaite absolument pas.

Motion: libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public

Quant à l'argument du parking de la plaine de Plainpalais, il ne tient pas étant donné qu'il est principalement question de places bleues à la rue Dancet et que les habitants résidant à proximité n'ont pas forcément tous les moyens de payer à l'année un stationnement à 800m de leur domicile. Il y aurait bien une solution, par exemple d'enterrer ces places bleues en faisant éventuellement un parking public et gratuit sous la rue Dancet. Toutefois, nul besoin d'aller plus loin dans mes propos, car je connais déjà l'avis de la moitié de cet hémicycle sur cette remarque. Malgré cela, si une majorité de ce Conseil municipal souhaite renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement afin de l'étudier, le Parti libéral-radical ne s'y opposera pas, certain que ses membres seront largement capables de s'entendre avec nos collègues Verts et socialistes. Merci.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Nous regrettons tout d'abord que cette motion soit passée en urgence ce soir. Ce texte est très intéressant et mérite d'être étudié, mais le présenter en urgence galvaude un peu ce que nous entendons ici par ce terme. Aujourd'hui, alors que la Ville de Genève est sollicitée par des problématiques liées au Covid, caractérisées par une crise sociale et économique, on nous présente cette motion qui pourrait toutefois très bien suivre le cursus habituel au sein de notre Conseil municipal et de son ordre du jour. Ici l'urgence est utilisée à des fins qui de notre avis ne sont pas urgentes, raison pour laquelle nous avons refusé son vote hier. Maintenant pour ce qui regarde le fond de la motion, Madame la présidente, le Parti démocrate-chrétien est bien sûr réceptif à ce qu'elle propose. Il nous semble important qu'elle soit renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, ce qui est un minimum pour que nous puissions l'étudier correctement.

A titre personnel, j'ai envie et rêve d'une démocratie participative. Je le dis car je crois que les Verts y sont très sensibles aussi. Ce qu'a dit M. Provini concernant les places de parc dans cette rue relativement congestionnée est tout à fait juste: elles sont extrêmement utilisées et l'accès à des parkings autres qu'en souterrain est relativement difficile ou très onéreux, c'est pourquoi il serait intéressant d'entendre la population locale sur ce projet avant de chambouler tout un quartier. Je pense honnêtement qu'on pourrait utiliser cette motion comme un truchement pour créer un projet de démocratie participative, être au contact des citoyens et envisager des solutions avec eux dans les différents quartiers. Cette démarche pourra ensuite faire tache d'huile pour les prochains endroits qu'on envisagera de fermer au bénéfice de zones visant à lutter contre les îlots de chaleur et autres. Il faut vraiment que nous impliquions le citoyen et évitions que la décision vienne du haut. Il s'agit d'instaurer une vraie démocratie participative, qui je pense pourra toucher la majorité des gens assis ici. Nous soutiendrons donc uniquement cette motion en cas de renvoi en commission pour que ses effets positifs et négatifs puissent être étudiés.

Motion: libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public

M. Eric Bertinat (UDC). Je souscris à la plupart des propos tenus à l'instant par M. de Kalbermatten et tiens à souligner l'excellente présentation de notre collègue Philippe de Rougemont. Cela dit, j'aimerais relever quelques points qui à mon avis posent problème. On nous a évidemment présenté un cadre idyllique qu'on souhaiterait tous, c'est-à-dire avoir devant nous un bout de gazon et quelques arbres au lieu de bitume avec des voitures parquées, ainsi qu'un va-et-vient infini, du bruit et de la pollution. D'autre part, je conviens qu'on est liés par la votation du 27 septembre 2020 lors de laquelle la majorité de notre population a accepté de supprimer 4000 places de parking en surface; nous voilà donc au pied du mur. Il faudra bien trouver ces 4000 places de parking et M. de Rougemont nous fait ici une proposition dans un périmètre donné que tout le monde connaît, je pense, et dans lequel chacun voit que la circulation est compliquée par des dos-d'âne et toutes sortes de choses. L'aménagement de la rue Dancet n'est vraiment pas réussi, raison pour laquelle nous sommes tout à fait d'accord de nous pencher sur ce sujet.

J'aimerais aussi soulever un aspect qui m'a été suggéré par un ami il y a quelques jours: nous avons une population de plus en plus âgée qui a été habituée à se déplacer en automobile et qui aujourd'hui, malgré des centres commerciaux à proximité, utilise sa voiture pour faire ses courses, pas seulement en termes de victuailles mais dans un sens bien plus large. Quand je lis que des places de parking sont disponibles à 800 m de la rue Dancet, je reste songeur. Les problèmes de mobilité des aînés sont importants en ville de Genève, on voit beaucoup de gens qui ont de la peine à marcher et à se déplacer, ce d'autant plus quand il s'agit de transporter des objets. Je me fais donc un peu de souci, car c'est une proposition qui revient assez souvent. Par exemple dans le cadre de l'aménagement du quai Charles-Page, où on nous dit que des parkings sont disponibles à 500 m, mais aller-retour ça fait un kilomètre, ce qui n'est pas rien pour des personnes handicapées ou âgées. Ce n'est pas rien non plus quand c'est l'hiver ou quand il pleut. Il faudrait donc prendre en compte ces éléments afin que cet argument soit nuancé. Les parkings à proximité ne sont pas une solution, ils ne sont pas notre solution, c'est pourquoi il faudra considérer ce problème dans sa globalité et chercher une alternative.

Nous souhaitons par conséquent que cette motion soit renvoyée en commission pour que celle-ci puisse vraiment se pencher dessus, détailler son contenu et, comme indiqué par mon collègue Alain de Kalbermatten, que les habitants de ce quartier puissent également se prononcer afin de connaître exactement leurs besoins et savoir comment ils imaginent l'aménagement de cette rue. Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Salma Selle (S). La ville de Genève est une ville vivante, qui s'est transformée et urbanisée au cours des années. Avec la création de nouveaux quartiers, les enjeux sociaux et environnementaux ont nécessité des actions concrètes, comme celle présentée dans cette motion qui propose de répondre non seulement

Motion: libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public

à un besoin de proximité pour la vie des habitantes et des habitants de ce quartier, mais aussi à l'urgence climatique. Les arbres actuellement présents à la rue Dancet se trouvent à proximité de places de parking, dans un environnement où la pollution et le passage des voitures les fragilisent quotidiennement, avec pour conséquence l'abattage d'environ 20 arbres par la Ville il y a quelques mois. Il est donc nécessaire d'aménager la ville en considérant les besoins à venir et de se demander quel genre de ville nous voulons. Nous voulons une ville qui soit là pour ses habitants et ses habitantes, qui soit adaptée à des pratiques qui ont changé et qui évoluent. La crise du Covid-19 a mis en exergue les besoins en matière d'espaces verts et ouverts et elle nous a montré la nécessité de créer des pistes de mobilité douce. Lorsque les magasins, les restaurants, les lieux culturels et sportifs ont fermé, il ne restait que les espaces ouverts. C'est pourquoi nous, le Parti socialiste, soutiendrons la motion proposée par les Verts. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Pierre de Boccard, qui demande la réouverture du débat sur ce texte. Je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré et vous soumetts au vote cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 41 non contre 28 oui.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je souhaitais parler en dernier, est-ce bien le cas? (*La présidente répond par l'affirmative.*) Alors, je vais juste dire quelques mots sur ce qui vient d'être dit par les uns et les autres. Cette motion est une excellente initiative, car la rue Dancet n'est pas très accueillante pour ses habitants ni pour la flânerie. Elle mérite un peu plus de considération, ce d'autant qu'elle se situe en plein centre-ville et à proximité de l'Université. Il y aurait donc tout à gagner de se pencher sur l'étude du texte de cette motion. Il faudra bien évidemment étudier ce qui pourra être entrepris dans ce périmètre, d'où l'intérêt d'un renvoi au Conseil administratif afin que vous ayez une réponse circonstanciée sur ce qui serait possible et ce qui le serait moins. Nous avons là une opportunité de végétaliser davantage notre ville, ce qui est nécessaire compte tenu de l'urgence climatique dans laquelle nous vivons. La rue Dancet se trouve en plein centre-ville et j'aimerais rassurer certains par rapport aux questions d'accessibilité en précisant qu'elle dessert des accès à des parkings commerciaux et privés qu'il faudra quand même veiller à préserver. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite devra elle aussi être prise en compte ainsi que le maintien de places de parc pour les quelques commerces qui s'y trouvent et pour leurs commerçants. Peut-être d'ailleurs qu'un réaménagement de cette rue amènerait encore davantage de commerces.

Motion: levée des contrôles de stationnement pour les véhicules
d'entreprises et d'artisans durant la crise sanitaire

Quant à la démocratie participative qui a été invoquée ou à tout le moins demandée, je ne peux que m'en réjouir. La Ville de Genève essaie de consulter la population dans l'élaboration de ses projets afin de recueillir son avis ainsi que celui des différentes associations présentes dans le périmètre de l'aménagement considéré. Tout cela pour vous dire que cette rue mériterait effectivement la considération de notre Conseil, parce qu'elle est vaste, située au centre-ville à proximité d'Uni-Mail et parce qu'un certain nombre d'habitants apprécieraient de meilleurs aménagements, notamment la possibilité éventuelle de créer un parc public qui ne les obligera pas à se rendre jusqu'au parc des Bastions. Voilà, je me réjouis de l'accueil que vous ferez à ce texte, qui est excellent de notre point de vue. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Comme cela a été demandé, je fais voter le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 71 oui contre 3 non.

9. Motion du 19 janvier 2021 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Marie-Agnès Bertinat: «Un coup de main bienvenu! Levons les contrôles de stationnement pour les véhicules d'entreprises et d'artisans» (M-1589)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'en cette période de pandémie, les activités économiques sont entravées par les diverses décisions cantonales et fédérales;
- que les entreprises sises à Genève doivent être aidées par tous les moyens mis à la disposition de notre délibératif;
- que la réglementation locale du trafic limite la durée du parcage des véhicules automobiles sur la voie publique, au moins du lundi au vendredi et de 8 h à 19 h, à l'exception des voitures automobiles des résidents ou identifiées par un macaron multizones;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4879.

Motion: levée des contrôles de stationnement pour les véhicules
d'entreprises et d'artisans durant la crise sanitaire

- que les agents de la police municipale (APM) sanctionnent les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) figurant dans l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordre;
- que les agents de la Fondation des parkings agissent sur le territoire de la commune grâce ou à cause d'une convention, c'est selon;
- que la loi sur la Fondation des parkings précise en son article 11 *Contrôle du stationnement sur la voie publique*:
 1. Le Conseil d'Etat est compétent pour fixer par convention, en accord avec les communes concernées et la fondation, les conditions dans lesquelles cette dernière peut exercer un contrôle du stationnement des véhicules sur la voie publique, en particulier dans les secteurs soumis au régime des «macarons».
 2. La convention précise la couverture financière des prestations fournies par la fondation;
- que le montant fixé, déterminé par le législateur fédéral, pour chaque infraction impacte parfois durement les finances d'une entreprise ou d'un artisan;
- que de nombreux entrepreneurs et artisans doivent se déplacer avec leurs véhicules d'entreprise équipés d'outillages et de fournitures. Nous pensons tout particulièrement aux travailleurs du bâtiment, à ceux qui interviennent pour les dépannages (électriciens, plombiers, serruriers, etc.) ainsi qu'aux livreurs, etc.;
- que durant le premier semi-confinement, de mi-mars à mi-mai 2020, les communes du canton de Neuchâtel ont entièrement ou partiellement supprimé les amendes d'ordre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de suspendre jusqu'à nouvel ordre les contrôles de stationnement (zones blanches et bleues) pour tous les véhicules utilisés par les entreprises sises sur notre canton;
- de demander à la Fondation des parkings de suspendre jusqu'à nouvel ordre, pour tous les véhicules d'entreprises, le contrôle du stationnement sur le territoire de la commune, comme cela avait été le cas en mars 2020.

Préconsultation

M. Eric Bertinat (UDC). Je ne serai pas très long car je trouve que le titre à lui tout seul explique le fond de cette motion. Il s'agit de donner un coup de main bienvenu aux personnes qui travaillent et qui sont bien évidemment souvent, il faut le dire, gênées par les problèmes de parcage habituels que connaît notre commune. Pour y parvenir en cette période extrêmement compliquée de

Motion: levée des contrôles de stationnement pour les véhicules
d'entreprises et d'artisans durant la crise sanitaire

crise sanitaire, nous pourrions faciliter la vie des travailleurs sans que ça ne coûte rien, ce qui est quand même rare dans ce délibératif, en levant les contrôles de stationnement pour les véhicules d'entreprises et d'artisans. J'insiste sur ce coup de main bienvenu; il l'est quotidiennement pour les entreprises, les petits patrons, les artisans, qui doivent se déplacer à travers notre canton et qui pour la plupart parcourent notre commune et s'y arrêtent aussi très souvent. Ces gens rencontrent des difficultés pour travailler car se déplacer avec un véhicule d'entreprise à Genève fait perdre beaucoup de temps et ce temps a un coût, qui est doublé par les dépenses nécessaires pour pouvoir se parquer, que ce soit par le biais de l'achat de macaron, en mettant simplement de l'argent dans le parcomètre ou encore à cause des amendes, car pour quelqu'un qui travaille sur un chantier, par exemple, la limitation de stationnement à nonante minutes est problématique.

Par le biais de cette motion je vous propose donc quelque chose de tout simple qui vise à ne pas compliquer la vie des artisans et des travailleurs, que je résume en utilisant un slogan qui devrait faire plaisir à la gauche: «Laisser les travailleurs travailler». C'est ce que je souhaite avec cette motion. Merci de lui faire bon accueil.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée sans opposition (71 oui et 1 abstention).

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Il est évident que le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette motion qui est tout à fait pertinente dans cette période de confinement et de crise économique. Il faut reconnaître que les véhicules d'entreprises et d'artisans méritent une considération particulière; on devrait faire preuve d'une certaine flexibilité à leur égard et ne pas être derrière eux comme des vautours pour les amender absolument. Outre les difficultés économiques que rencontrent ces travailleurs, il ne faut pas oublier qu'une majorité de Genevois sont confinés chez eux ou sont en télétravail, avec pour conséquence de ne pas utiliser leurs véhicules pour se rendre sur leurs lieux de travail, mais de les laisser parqués à proximité de leurs domiciles.

En réalité, le tournus qui se déroule en période normale, où certains habitants partent au travail le matin en voiture pour laisser la place aux travailleurs qui s'y parquent durant la journée, ne fonctionne plus aujourd'hui étant donné que beaucoup de citoyens travaillent chez eux et laissent leurs véhicules garés. Cela génère un manque criant de places, résultant de l'absence de symbiose entre les habitants qui se parquent la nuit et ceux qui les utilisent le jour, comme les travailleurs, les entreprises et les artisans.

C'est une conséquence logique qu'il faut prendre en considération car elle relève du bon sens. Ainsi, en décidant de mettre une bonne partie de ses citoyens

Motion: levée des contrôles de stationnement pour les véhicules
d'entreprises et d'artisans durant la crise sanitaire

au télétravail, il est tout aussi logique que l'autorité trouve des solutions idoines pour éviter des punitions qui résulteraient de cette décision. Par conséquent, ayant pris conscience de cette problématique, il est normal que le Conseil administratif fasse preuve d'un peu plus d'indulgence vis-à-vis de ces entreprises et de ces artisans. Voilà la position du Parti démocrate-chrétien, Madame la présidente.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous soutiendrons évidemment cette motion qui est pleine de bon sens. Je rappelle qu'au début de la pandémie au mois de mars 2020 la Fondation des parkings avait allégrement rempli son petit carnet à souches et amendait les véhicules qui ne pouvaient plus bouger, leurs propriétaires étant confinés chez eux. Il a donc fallu intervenir et je vous rappelle à ce titre ma lettre ouverte à la Fondation des parkings pour que pendant cette période, alors que les entreprises étaient fermées et que les gens ne pouvaient pas sortir pour déplacer leurs véhicules, les amendes soient suspendues. Il est évident que la proposition contenue dans cette motion est bonne et que nous la soutiendrons. Cependant, ironisons un petit peu, non pas sur la teneur de la motion mais sur la thématique des places de parking dont on discute à longueur de journée dans ce Conseil municipal et encore tout à l'heure au sujet de l'aménagement de la rue Dancet, pour vous dire que de toute façon à force de supprimer des places de parc il n'y aura bientôt plus d'amendes car il n'y aura plus de places.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Si nous partageons le constat de cette motion concernant les difficultés de parcage que rencontrent les personnes qui travaillent avec leurs véhicules utilitaires, nous n'avons pas les mêmes solutions. Pour nous cette motion représente un très bon prétexte pour réfléchir autour de cette thématique, à l'instar des villes de Bienne et de Lausanne par exemple, et aller plus loin en limitant le transport motorisé individuel et libérer justement de l'espace ainsi que des places de parc pour les entrepreneurs et les artisans qui, eux, doivent travailler avec leurs véhicules. Nous proposons donc de renvoyer cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et nous réjouissons de débattre sur les conclusions qui en ressortiront. Merci.

M. Gazi Sahin (EàG). Ensemble à gauche soutient cette urgence, d'une part parce que comme souligné par M. le maire tout à l'heure les villes suisses essayent de trouver des solutions pratiques pour faciliter la vie aux artisans, aux petits indépendants et aux personnes précaires, comme cela a d'ailleurs été fait à Neuchâtel et tel que cité dans cette motion. D'autre part, parce qu'il nous paraît tout à fait

Motion: levée des contrôles de stationnement pour les véhicules
d'entreprises et d'artisans durant la crise sanitaire

possible de suspendre jusqu'à nouvel avis les contrôles de stationnement des véhicules professionnels car cela relève des compétences de la Ville. Cette mesure montrera que la Ville est présente et active auprès de la population de manière concrète et immédiate. Aujourd'hui il est important d'apporter des propositions et des solutions de proximité à nos citoyens, ce que fait cette urgence, raison pour laquelle nous vous invitons à l'accepter.

M. John Rossi (PLR). Le groupe libéral-radical soutiendra cette motion car les PME, tout comme les indépendants genevois, sont déjà bien assez mises à mal par la crise sanitaire et économique. Les aides financières tardent à arriver, c'est pourquoi il nous faut les soulager en facilitant un tant soit peu leur travail et leurs finances en acceptant cette motion. Ces travailleurs ont déjà perdu beaucoup de temps et d'argent dans les bouchons de notre chère ville de Genève et livrer et installer une cuisine en vélo n'est pas encore faisable. Merci donc de soutenir cette motion afin de supprimer durant un certain temps ces contrôles de stationnement.

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je suis un petit patron qui rame depuis une année, je n'ose même pas vous dire à quel point, ramer n'est que le prénom. Alors que la troisième vague arrive aujourd'hui, nous sommes pénalisés comme cela a été dit par notre collègue Daniel Sormanni. En effet, quand votre bureau est fermé, que vos véhicules sont dehors et que vous ne pouvez pas les déplacer, vous êtes amendé. Ce sont de petites sommes qui s'additionnent aux autres et péjorent votre entreprise pour finalement vous mettre dans la difficulté économique. Le groupe de l'Union démocratique du centre vous remercie de soutenir cette excellente motion et de la renvoyer au Conseil administratif. Je vous remercie, Madame la présidente.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). J'aimerais tout d'abord indiquer qu'il faudrait arrêter de dire que les Verts sont contre les voitures, car c'est une vision simpliste et fautive. Voilà... (*Réactions.*) Par contre, nous voulons une meilleure utilisation de la voirie et donc moins de voitures en ville pour justement laisser passer celles et ceux qui en ont vraiment besoin, comme les PME ou les entreprises qui transportent du matériel. Cela étant, j'attire votre attention sur un article de la *Tribune de Genève* qui titre «Charpentiers, électriciens ou plombiers, tous à vélo-cargo. Des artisans lâchent la camionnette et snobent les bouchons, question d'efficacité» et j'aimerais quand même rendre hommage à toutes ces PME qui surfent sur le changement en trouvant d'autres solutions. Il est important de préciser que nous soutenons en premier lieu ce genre d'initiatives... (*Brouhaha.*)

Motion: levée des contrôles de stationnement pour les véhicules
d'entreprises et d'artisans durant la crise sanitaire

La présidente. S'il vous plaît, il reste trente-cinq minutes, on respire, ça va aller... Allez-y, Madame Wuest.

M^{me} Delphine Wuest. Le texte de cette motion propose un soutien provisoire en lien à la crise provoquée par la pandémie et nous les Verts souhaiterions la renvoyer en commission pour l'étudier et éventuellement rajouter des amendements, notamment au sujet des vélos-cargos. Nous ne souhaiterions notamment pas que cette proposition devienne pérenne, c'est pourquoi les détails sont importants. Renvoyer ce texte en commission ne signifie pas le renvoyer aux calendes grecques; on peut être rapide, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Nous vous remercions donc de renvoyer cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je comprends la préoccupation des initiants de cette motion. Cependant un élément important justifie que ce texte soit absolument renvoyé en commission, c'est le manque de base légale pour mettre en œuvre cette mesure. Vous ne pouvez pas prendre cette décision directement, à moins d'être un ancien député qui, si je me souviens bien, garait son Hummer devant le Grand Conseil et décidait de ne pas payer les amendes, ce qui lui a tout de même valu certaines réprimandes. Je me souviens également d'un ancien conseiller administratif qui faisait sauter des amendes. Il est évident que vous ne pouvez pas procéder ainsi, fort heureusement d'ailleurs, il vous faut une base légale; les députés ici présents qui siègent aussi au Grand Conseil doivent le savoir. Il faudrait donc que la motion soit étudiée en commission car sous sa forme actuelle elle n'est à mon avis pas applicable.

Par ailleurs, ce n'est pas la Ville de Genève qui pose les amendes. Il y a quelques années le conseiller administratif Pierre Maudet avait décidé d'«outsourcer» en quelque sorte cette tâche au profit de la Fondation des parkings, bien qu'à mon sens ce soit une tâche régalienne de la Ville de Genève. Cela a donné lieu à une convention entre la Fondation des parkings et la Ville de Genève, qu'il faudrait donc revoir aujourd'hui, ce qui pourrait avoir un certain nombre d'incidences notamment financières, puisque nous payons actuellement la Fondation des parkings pour qu'elle fasse ce travail. Je ne dis pas que ce n'est pas possible, mais cela exige de savoir ce qui peut être fait d'un point de vue légal, car on ne peut pas prendre une décision par un simple coup de baguette magique.

En fonction de cela, nous devons certainement étudier la convention qui nous lie à la Fondation des parkings et aller de l'avant avec ce texte en cas d'accord, en espérant que cette dernière soit suffisamment réactive. Je ne vous dis pas cela pour renoncer à l'étude de cette motion, mais parce que son traitement n'est pas si simple, raison pour laquelle elle ne peut pas être renvoyée telle quelle au Conseil

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

administratif à mon sens, sinon je vous l'aurais dit. Il convient de la renvoyer en commission pour vous expliquer les inconvénients et surtout pour que vous puissiez entendre les différents partenaires, dont la Fondation des parkings. Je vous remercie, Madame la présidente.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 49 oui contre 25 non.

10. Motion du 24 novembre 2020 de MM. et M^{mes} Alain de Kalbermatten, Isabelle Harsch, Michèle Rouillet, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Luc Zimmermann, Maxime Provini, Patricia Richard, Dorothée Marthaler Ghidoni et Olivier Gurtner: «Pour la mise en place d'un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville» (M-1575)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la crise du Covid-19 impacte fortement l'économie en ville de Genève et de façon différenciée selon les branches;
- la consommation privée des ménages, même en tablant sur un redémarrage depuis la fin du printemps 2020, devrait s'établir à une baisse importante difficilement estimable à ce jour sur toute l'année 2020 et 2021;
- la crise va renforcer les tendances préexistantes et les mouvements déjà engagés avant la crise;
- parmi les secteurs les plus touchés, on peut mentionner le commerce de détail hors alimentaire et le secteur des services à la personne, le tourisme et les loisirs;
- les secteurs susmentionnés sont aussi ceux qui connaissaient certainement déjà des faiblesses avant la crise, ce qui a eu un effet d'accélérateur des difficultés structurelles de certaines branches;
- le commerce de détail concentré en ville de Genève tend à cumuler les difficultés. Il se présente comme un secteur fragile qui subit très fortement les conséquences de la crise actuelle;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3649. Motion d'ordonnancement, 4880.

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

- cette branche est soumise à une très forte concurrence, en particulier avec les nouveaux circuits de vente en ligne (GAFA), mais aussi en raison du tourisme d'achat à l'étranger qui se traduit par une forte pression sur les prix et marges et la fragilisation de nombreuses enseignes participant à l'animation et à l'attrait du centre-ville;
- les consommateurs ont pu, à maintes occasions, tester l'usage de nouveaux modes de commercialisation au cours des derniers mois et une part d'entre eux va devoir en prendre l'habitude;
- la branche connaît une nette diminution du nombre de ses entreprises depuis de nombreuses années;
- les charges fixes sont dans de nombreux cas peu supportables face à des marges réduites, du fait de l'importance des charges des loyers et des coûts de personnel;
- la trésorerie de nombreuses entreprises est fragile et, si des prêts tels que ceux mis en place dans le cadre des mesures fédérales peuvent aider à passer un cap difficile, leur remboursement à terme peut s'avérer compliqué, voire impossible;
- la Ville de Genève a déjà adopté quelques mesures de soutien à l'économie locale, notamment l'exonération du paiement du loyer de novembre 2020 des établissements publics et des commerces au bénéfice d'un bail commercial (hors dépôts et parkings) de la Gérance immobilière municipale (GIM) ainsi que l'exonération des taxes usuelles d'empiètement des terrasses jusqu'à la fin de l'année 2020, mais que ces mesures de soutien peuvent encore être renforcées;
- enfin, l'arrêt de la consommation pendant quelques mois ne s'est que marginalement traduit au moment de la réouverture par une tendance à une consommation accrue: l'effet de rattrapage n'est que marginal pour de nombreuses entreprises commerciales,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville de Genève pour l'année 2020 et 2021 par le biais d'un système de bons pour les 200 000 habitant-e-s de la ville de Genève, à l'instar de l'action menée par la municipalité de la ville de Lausanne.

Préconsultation

M^{me} Isabelle Harsch (PDC). Chères conseillères, chers conseillers municipaux, je me doute que ce sujet vous parle, puisque nous en avons débattu hier. Pourquoi cette motion ce soir? Je vous rappelle que nous l'avions déposée en

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

urgence avec le Parti libéral-radical au mois de novembre 2020; l'urgence avait été acceptée, mais nous n'avions malheureusement pas eu l'opportunité de la défendre, faute de temps. Aujourd'hui, au mois de janvier, nous décidons de vous la présenter à nouveau ce soir car on se rend bien compte que la situation est toujours aussi difficile pour notre économie, pour nos commerçants, nos restaurateurs et nos habitants. La situation s'est d'ailleurs peut-être empirée depuis le mois de novembre vu la manière dont la crise perdure et continue de peser sur tous.

Je pense que vous avez déjà tous une idée assez précise de la mesure proposée dans cette motion, je ne vais donc pas m'étaler davantage. Nous sommes tous convaincus de son utilité puisque nous avons accepté à plusieurs reprises les demandes de crédit du Conseil administratif pour mener à bien ces actions. Il est vrai que nous en avons débattu hier et qu'un crédit supplémentaire a d'ailleurs été voté à l'unanimité – nous en sommes évidemment ravis. Ce soir nous vous demandons de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif pour une raison simple, qui est d'obtenir un rapport sur le résultat de ces actions, car au total ce sont 8 millions de francs qui ont été débloqués; il nous paraît donc légitime d'avoir un bilan. D'ailleurs beaucoup de questions légitimes ont été posées hier, nous devons donc être certains que la mesure sert les intérêts visés et bénéficie réellement aux commerces. Pour ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir renvoyer directement cette motion au Conseil administratif. Je vous remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (70 oui).

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Comme l'a dit ma préopinante, la situation économique est effectivement toujours extrêmement difficile en raison de la crise du Covid-19. Il est donc urgent de continuer à œuvrer pour soutenir le commerce local et son économie, comme l'ont fait les Villes de Lancy et de Biene précédemment, c'est pourquoi nous continuons de soutenir cette motion. Dans son caucus du mois de novembre le Parti socialiste avait d'ailleurs voté en faveur de l'urgence pour une motion sur le même sujet. Nous sommes soucieux d'œuvrer à la cohésion du Conseil municipal et cosignons donc volontiers la motion du Parti démocrate-chrétien aujourd'hui. Nous émettons toutefois une réserve également évoquée par ma préopinante, à savoir que cette motion semble redondante avec les nouvelles mesures de soutien à l'économie locale proposées par le Conseil administratif. Nous vous invitons donc à la renvoyer directement au Conseil administratif afin d'assurer un suivi rapide sur la suite de cette affaire.

M. Vincent Milliard (Ve). Nous tenons tout d'abord à remercier les auteurs de cette motion, qui travaillent décidément de concert avec le Conseil administratif puisque nous avons déjà validé hier soir la prolongation du système de bons

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

initié par ce même Conseil administratif. Je profite pour rappeler ici qu'outre ce système de bons la Ville a aussi fait bénéficier les commerces locaux d'exonérations de loyers et de diverses gratuités. Pour autant, la situation d'un nombre important de commerces en ville reste effectivement très préoccupante et il y a urgence pour un nombre grandissant d'entre eux, surtout pour les plus petits commerces qui n'auront pas les réserves financières suffisantes pour faire face à cette crise sanitaire et économique jusqu'à la levée des restrictions et qui constituent pourtant l'actuelle richesse du tissu économique local.

Or, comme mentionné dans les invites de cette motion, la crise a accéléré certaines tendances de fond qui étaient déjà en cours avant les différentes restrictions mises en place. Certains changements dans les habitudes de consommation et notamment le commerce en ligne continuent de fragiliser de manière de plus en plus importante les petits commerces. C'est pourquoi il aurait pu être bénéfique de renvoyer cette motion en commission des finances afin de travailler sur le texte et d'éviter les effets d'aubaine d'un système de soutien aux commerces, de mener des réflexions sur le type de commerces à soutenir, de définir le périmètre d'application et de faire jouer à plein un effet multiplicateur pour l'économie locale, ce que le vote en urgence ne permet pas. Le groupe des Vertes et des Verts s'engage pour une économie de proximité sociale et solidaire; il nous paraît donc important de mener une réflexion de fond pour mieux accompagner et cibler les petits commerçants et commerçantes en difficulté et de les soutenir dans des démarches de durabilité économique et sociale qui permettent de retisser des liens directs avec la population des quartiers et de favoriser des circuits courts, seuls gages d'une survie à plus long terme du petit commerce au centre-ville.

Comme indiqué précédemment, bien que cette motion soit redondante compte tenu de la prolongation du système de bons proposé par le Conseil administratif déjà validée hier soir par le Conseil municipal, nous acceptons de la renvoyer directement au Conseil administratif conformément à la demande des motionnaires de la voter sur le siège, compte tenu de l'urgence de la situation et afin de montrer un visage unanime du Conseil municipal pour le soutien aux commerçants et aux commerçantes. Je vous remercie.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Nous avons déjà eu tout un débat sur ce plan de soutien à l'économie par des bons de solidarité, tel que proposé dans cette motion qui a effectivement été déposée avant que la Ville ne lance l'action. Il nous semble donc cohérent de soutenir cette motion. Comme indiqué hier, nous souhaitons avoir un rapport et une évaluation sur son résultat, alors si cette motion permet d'obtenir ces informations, elle est particulièrement intéressante, raison pour laquelle nous la renverrons directement au Conseil administratif.

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut effectivement se rappeler que cette motion a été déposée le 24 novembre, avant la mise en place des bons par le Conseil administratif, qui date de décembre, avant d'être prolongée hier. Je pense qu'il est tout de même utile de voter en faveur de cette motion car cela permettra d'obtenir un rapport complet sur l'efficacité de la mesure. Nous avons déjà obtenu quelques indications hier lorsque nous avons voté sa prolongation, mais il me semble qu'un bilan complet sur le fonctionnement de ces bons sera toutefois intéressant. Si le principe est assez bon, il y a aussi eu quelques bémols, à savoir que leur utilisation n'est pas toujours très simple pour les habitants qui ne savent pas bien manier l'informatique mais qui doivent les commander sur le site de Genève Avenue. Peut-être qu'on pourrait améliorer le système pour une éventuelle prochaine fois. Dans tous les cas, il sera intéressant d'avoir un rapport complet sur cette action, c'est pourquoi nous acceptons de voter cette motion en la renvoyant directement au Conseil administratif.

M^{me} Nadine Béné (PLR). Le Parti libéral-radical étant cosignataire de cette motion, nous voterons ce soir son renvoi au Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Le Conseil administratif accueille très favorablement cette motion. Cela nous permettra de mener une analyse plus complète que les éléments transmis hier en séance plénière. Je tiens également à préciser que nous avons pris au sérieux un certain nombre de remarques en vue d'améliorer le système dans cette deuxième phase. Ces améliorations vont donc être mises en place et seront signalées dans le rapport qui suivra. Nous tirerons les conséquences et reviendrons auprès du Conseil municipal avec les indications nécessaires après, je l'espère, acceptation du rapport de la part du Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (73 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville de Genève pour l'année 2020 et 2021 par le

Résolution: révision de l'organisation du Conseil municipal pour mieux concilier vie politique, professionnelle et familiale

biais d'un système de bons pour les 200 000 habitant-e-s de la ville de Genève, à l'instar de l'action menée par la municipalité de la ville de Lausanne.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

11. Résolution du 19 janvier 2021 de M^{mes} et M. Julie Frossard, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Monica Granda, Audrey Schmid, Gazi Sahin et Brigitte Studer: «De la nécessité de pouvoir concilier ses engagements politiques avec sa vie familiale et professionnelle!» (R-275)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que l'organisation structurelle actuelle du Conseil municipal est essentiellement concentrée sur des horaires de soirée et sur les jours de la semaine, les séances débutant à 17 h 30;
- que si les fonctions politiques étaient autrefois traditionnellement assumées par les hommes, qui oeuvraient le soir après leur journée de travail, leurs enfants étant systématiquement gardés par leurs épouses et conjointes, les rôles sont heureusement moins genrés aujourd'hui;
- que l'organisation structurelle du Conseil municipal n'a pas été révisée ni réformée depuis lors et qu'en ce sens elle ne considère pas les évolutions de société;
- que l'exercice du mandat au Conseil municipal comprend à la fois l'engagement dans son propre parti, les caucus, les plénières et les commissions, ce qui peut représenter parfois jusqu'à trois ou quatre séances dans la même semaine, toujours en soirée;
- qu'un moyen de garde, quand bien même les frais de ce dernier sont partiellement remboursés par le Conseil municipal, ne se substitue pas à l'investissement, la responsabilité et la présence des parents élus auprès de leurs enfants;
- que la prise en charge quotidienne des enfants atteint son point culminant entre 16 h et 20 h, comprenant le retour de l'école ou de la crèche, les devoirs, les cours extrascolaires, le repas, la toilette, la mise en pyjama et le coucher;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4881.

Résolution: révision de l'organisation du Conseil municipal pour mieux concilier vie politique, professionnelle et familiale

- que l'éducation et la prise en charge des enfants incombe, encore à ce jour, majoritairement et injustement aux femmes, celles-ci étant ainsi sous-représentées dans l'exercice d'un mandat politique;
 - que, derrière l'investissement d'un père élu et présent au Conseil municipal, il y a bien souvent une mère qui le permet;
 - que les difficultés à assurer le mandat au Conseil municipal dans la continuité chez les parents de jeunes enfants sont constatées;
 - que les familles monoparentales ont encore plus de difficultés à assurer un tel mandat;
 - qu'en l'état l'organisation structurelle du Conseil municipal est difficilement compatible avec une vie de famille et les responsabilités parentales;
 - que les horaires actuels du Conseil municipal réduisent également sérieusement l'accès au Parlement des travailleuses et travailleurs dont le rythme professionnel s'inscrit hors des horaires traditionnels de bureau;
 - que notre Parlement se prive ainsi des précieuses réflexions des jeunes parents et des salariés travaillant selon des horaires irréguliers;
 - qu'il est ainsi impératif d'améliorer les conditions de travail des conseillères et conseillers municipaux;
 - que la possibilité de bénéficier d'élue-e-s suppléant-e-s, à l'instar du Grand Conseil, permettrait de favoriser, du moins partiellement, la représentation des femmes, des parents et plus généralement des travailleuses et travailleurs;
 - que le projet de loi PL12584, actuellement à l'étude de la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) propose de modifier la loi sur l'administration des communes (LAC) et d'introduire des membres suppléants dans les Conseils municipaux;
 - que, de toute évidence, la tenue des séances plénières et des séances de commission pendant la journée permettrait une conciliation plus harmonieuse entre vie de famille et vie professionnelle;
 - qu'en ce sens il serait impératif que le statut des élu-e-s soit défendu auprès de leurs employeurs par la collectivité et qu'il soit inscrit dans le Code des obligations, à l'instar des pratiques du service militaire et du service civil, l'assurance perte de gain remboursant l'employeur à hauteur de 80% à 100% de son salaire dans ce cadre,
- le Conseil municipal déclare:
- qu'il est nécessaire que les horaires des travaux du Conseil municipal soient réexaminés et réformés afin de ne pas contraindre les parents élus à la démission, faute de pouvoir concilier vie politique, vie familiale et vie professionnelle;

Résolution: révision de l'organisation du Conseil municipal pour mieux concilier vie politique, professionnelle et familiale

- qu'il est au contraire important d'attirer les parents de jeunes enfants dans les parlements, cette catégorie de citoyen-ne-s étant particulièrement précieuse pour la réflexion sur l'avenir de notre cité;
- qu'il est nécessaire d'élaborer des propositions d'aménagement des horaires plus parento-compatibles, sur la base d'expériences faites dans d'autres parlements urbains en Suisse ou d'autres pays;
- que l'introduction de membres suppléants au Conseil municipal étant également une mesure favorable, il demande au Conseil administratif d'appuyer cette modification de la LAC auprès du Canton et de l'Association des communes genevoises (ACG).

Préconsultation

M^{me} Julie Frossard (EàG). Pour Ensemble à gauche il est urgent et impératif de réétudier l'organisation du Conseil municipal conformément aux évolutions de société, notamment dans l'inclusion plus favorable des jeunes parents, des femmes, des travailleuses et travailleurs au sein du travail parlementaire. De fait, le système politique actuel privilégie les élus dont les dispositions sont favorables en termes de souplesse, tant dans l'organisation de leur vie familiale que professionnelle. Rappelons que les séances plénières se tiennent sur des horaires de soirée en semaine à l'heure où la prise en charge est la plus importante. Si les fonctions politiques étaient autrefois occupées par les hommes selon une organisation conçue par ces messieurs pour ces messieurs, qui œuvraient le soir après leur journée de travail, les enfants étant gardés par leurs épouses, les rôles sont heureusement moins genrés aujourd'hui. Or, l'organisation structurelle du Conseil municipal n'a pas été révisée ni réformée depuis et, dans ce sens, elle ne prend pas en compte des évolutions de société.

Aujourd'hui, la législature en cours de notre Conseil compte autant d'hommes que de femmes; c'est la première fois que le parlement d'une grande ville suisse atteint la parité. L'analyse de la composition du Conseil municipal établie par la *Tribune de Genève* au mois de juin 2020 démontre par ailleurs que le profil type du nouvel élu est plus jeune que lors des précédentes législatures, souvent sans enfants et que dans 84% des cas le nouvel élu exerce une activité professionnelle. Il incombe au Conseil municipal d'adapter sa structure organisationnelle en considérant les nouvelles conjonctures de société afin de renforcer toujours davantage une représentation égalitaire et inclusive des membres qui constituent son parlement.

Les propositions soulevées par Ensemble à gauche pour ce projet de résolution sont les suivantes: la réforme des horaires des travaux du Conseil municipal et l'élaboration de propositions d'aménagement davantage compatibles sur

Résolution: révision de l'organisation du Conseil municipal pour mieux concilier vie politique, professionnelle et familiale

la base d'expériences faites dans d'autres parlements urbains en Suisse ou dans d'autres pays; la possibilité de bénéficier d'élus suppléants à l'instar du Grand Conseil permettrait de favoriser également, du moins partiellement, la représentation des parents, des femmes et plus généralement des travailleurs. Rappelons qu'encore à ce jour une conseillère municipale bénéficiant d'un congé maternité à la suite d'une grossesse n'a pas la possibilité d'être remplacée.

En conclusion, il est impératif d'initier un débat et des réflexions autour de cette question essentielle, c'est pourquoi Ensemble à gauche vous invite à soutenir le renvoi de cet objet à la commission du règlement. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 38 oui contre 32 non.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Comme cela a été expliqué, voilà une résolution qui est plus que nécessaire. Le monde du travail change, le monde des familles change et la représentativité au Conseil municipal doit suivre cette évolution. Ce manque, qui est un manque de représentativité, est dû à une incompatibilité entre l'organisation du Conseil municipal et une certaine frange de la population. Cette frange-là concerne par exemple le parent qui vit seul avec ses enfants, c'est-à-dire les familles monoparentales, les femmes qui assument encore une grande partie de la charge familiale et qui sont sous-représentées en politique, les hommes qui veulent s'impliquer davantage dans leur organisation familiale, les employés qui s'évertuent à ne pas interférer dans l'organisation de l'entreprise, qui ne peuvent pas prendre congé pour cette activité, qui serrent les dents et qui souvent diminuent leurs taux d'activité et leurs salaires, sans oublier les indépendants qui ont choisi d'être indépendants parfois aussi afin de mieux gérer leur vie et leurs charges familiales. Ce sont toutes ces personnes qui risquent soit de ne pas se présenter aux élections, soit d'abandonner leur fonction de conseiller et conseillère municipaux, ce qui représente un véritable gâchis de compétences.

La vie d'une personne qui s'investit en politique institutionnelle est fascinante, elle est vraiment intéressante sous beaucoup d'aspects. Cela étant, elle exige en parallèle des efforts qui s'apparentent à un service civil, puisque le but est d'apporter sa contribution à l'amélioration de la vie dans sa commune, dans son canton ou dans son pays. Alors pourquoi ne pas l'inscrire dans le Code des obligations, comme pour le service militaire ou le service civil et avoir cette assurance perte de gain qui rembourserait l'employeur à hauteur de 80% à 100% de son salaire, ce qui permettrait aussi à un employé de se libérer plus facilement? Il ne faut pas non plus oublier le rythme incessant entre les réunions de groupe, les séances de commissions et les séances plénières, pour un total d'environ trois, peut-être quatre séances dans une même semaine, toujours en soirée. Il faudrait maintenant penser à changer ces horaires et cette organisation.

Résolution: révision de l'organisation du Conseil municipal pour mieux concilier vie politique, professionnelle et familiale

Enfin, si nous pouvions avoir des suppléants, les conseillers et les conseillères municipaux pourraient faire face aux difficultés rencontrées lors de leurs absences, qui pourraient être dues à des raisons de santé, à des problèmes d'organisation professionnelles ou encore à des raisons familiales. C'est pourquoi il est important de demander au Conseil administratif d'appuyer cette modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) auprès du Canton et de l'ACG. Pour toutes ces raisons cette excellente résolution doit être envoyée à la commission du règlement.

M. Rémy Burri (PLR). Le Parti libéral-radical ne soutiendra pas cette résolution. Tout d'abord parce que le texte mélange divers objets, à savoir le besoin de changer les horaires des séances plénières et celui d'avoir des suppléants, ce qui nous paraît délicat. Si les horaires ne devaient plus correspondre à ceux que nous avons aujourd'hui, nous aurions tout à fait la compétence de les corriger au sein de cette enceinte et de ne plus siéger le soir dès 17 h 30 par exemple, mais de partir du principe que nous pourrions siéger la journée. La seule directive énoncée dans la LAC à ce sujet est de siéger à certaines dates en dehors des jours fériés; nous sommes libres en dehors de cela. Cela dit, changer ces éléments, quand bien même ils devaient être acceptés par ce parlement, n'est pas anodin. Je pense que beaucoup d'entre nous avons accepté d'être d'abord candidats et avons donc pris le risque d'être élus en sachant qu'aujourd'hui les horaires sont en soirée, que ce soit pour les plénières, les commissions ou les caucus. D'ailleurs je ne sais pas combien de groupes parmi nous font des caucus en journée, peut-être que quelques-uns le font, mais je n'en connais pas beaucoup. Si ne pas siéger le soir devait avoir un côté pratique, pourquoi ne pas commencer à le faire avec les caucus? Lorsque je suis arrivé au Municipal il y a quelques années, certaines commissions siégeaient entre midi et deux, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. On pourrait donc penser que les horaires actuels ne conviennent pas trop mal.

Brièvement, car j'ai cru comprendre que nous n'avions que trois minutes pour s'exprimer, concernant les suppléants qui viennent se mélanger à tout ça, je pense que le résultat des suppléances au Grand Conseil n'est pas vraiment probant. On remarque surtout qu'il y a moins de rocades qu'avant. Ces suppléants compensent des absences peut-être un peu légères et facilitées, et selon moi minorent l'engagement qu'un élu doit avoir lorsqu'il accepte ce mandat. Pour ce qui regarde le Parti libéral-radical de la Ville, nous sommes majoritairement contre cette adaptation. Par ailleurs, je trouve la première invite relative aux horaires tellement caricaturale, c'est un peu comme si on pensait que cette enceinte n'est composée que d'hommes, des vieux, éventuellement pères de famille, mais surtout mariés, alors qu'il me semble exagéré d'imaginer qu'il n'y a pas de jeunes parmi nous, encore moins de jeunes femmes, encore moins de familles monoparentales, qu'il n'y a pas d'indépendants ou de gens qui travaillent. Qu'un autre horaire

Résolution: révision de l'organisation du Conseil municipal pour mieux concilier vie politique, professionnelle et familiale

rassemblerait plus de candidatures ou de diversité dans cette enceinte reste à prouver. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera cette résolution et même son renvoi en commission.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux, je vais quand même rappeler les statistiques mentionnées par M^{me} Frossard dans son intervention pour remettre les pendules à l'heure sur le profil des élus. Ces statistiques, qui ont été publiées dans la *Tribune de Genève* en septembre, indiquent que deux tiers des élus sont sans enfants ou alors avec des enfants majeurs; parmi les 29 élus de moins de 45 ans, 66%, soit 19 personnes, n'ont pas d'enfants. Peut-être que ces chiffres ont peut-être un peu changé avec l'arrivée des viennent-ensuite, mais bon. Dans l'article l'analyste disait ceci: «Cela montre qu'il est toujours compliqué de s'engager en politique lorsqu'on a des enfants en bas âge.» Alors oui, c'est compliqué en effet et c'est aussi le constat que dresse cette résolution dans ses considérants, c'est-à-dire des difficultés à concilier la vie professionnelle, la vie politique et la vie familiale; tout est très bien détaillé. D'ailleurs je peux l'affirmer moi-même: j'ai un enfant de 3 ans et demi, je travaille à 100% et comme vous toutes et tous j'ai des séances de commission, des séances plénières, des caucus ainsi que toute la préparation qui va avec. Et je ne suis pas la seule.

Au menu de cette résolution il y a des propositions, ce sont des pistes qui sont à creuser, à savoir le réexamen et l'aménagement des horaires des travaux du Conseil municipal pour favoriser la rétention et l'attraction des parents de jeunes enfants ainsi que l'étude d'un système de suppléantes et de suppléants. A celles et ceux qui seraient sceptiques quant à la faisabilité de cette résolution, rappelons que selon notre règlement une résolution est une déclaration, autrement dit une impulsion nécessaire à un chantier de longue haleine.

Un point à souligner dans cette résolution concerne la volonté de garder et d'attirer davantage de parents de jeunes enfants dans ce délibératif, la qualifiant de catégorie précieuse pour mener une réflexion sur l'avenir de notre cité. En effet, précisons en toute modestie bien sûr que nos enfants nous ancrent dans la ville, dans les services et infrastructures dont nous bénéficions et dont nous discutons dans cet hémicycle. Je pense notamment aux institutions de la petite enfance, aux places de crèche, aux conditions de travail du personnel de ces institutions, au parascolaire, aux parcs, aux aires de jeux, aux sports, aux zones piétonnes, même à la culture avec le petit Black Movie qui se déroule en ce moment et le Musée d'art et d'histoire où vous allez volontiers avec vos enfants. Combien d'entre vous ont actionné mille fois la pédale de la machine de Jean Tinguely? Véritablement tout ce dont nous parlons ici sont des choses dont nous parents avons une expérience particulière, qui selon moi amène un éclairage bienvenu.

Résolution: révision de l'organisation du Conseil municipal pour mieux concilier vie politique, professionnelle et familiale

C'est pourquoi nous, socialistes, nous associons à cette résolution d'Ensemble à gauche et demandons donc son renvoi en commission du règlement. Merci.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne pourrions pas non plus soutenir cette résolution, parce que je ne comprends pas quand vous voudriez que nos séances aient lieu. A midi, à 13 h, à 5 h du matin, à 14 h, à 15 h? Ça n'a pas de sens. Ou à 23 h peut-être? Non. Ce n'est pas sérieux. Je rappelle quand même que nous sommes des parlements de milice et que par conséquent on mène cette activité après les heures de travail. Et encore, certaines commissions commencent à 17 h, or des gens travaillent jusqu'à cette heure, parfois jusqu'à 18 h. Ma foi, on s'engage et on prend une part de notre temps pour cela. Il n'y aura pas d'horaires qui permettront de tout concilier. Il est difficile d'avoir le beurre, l'argent du beurre, les tartines et si possible aussi la crémère ou la vendeuse en boulangerie. Evidemment qu'il y a des inconvénients... (*Commentaire.*) Comment? Toi, par exemple! Je ne crois pas qu'on puisse trouver une solution d'horaires. Si vous voulez faire siéger la journée vous empêcherez tous ceux qui travaillent d'être élus au Conseil municipal. Peut-être que l'horaire actuel n'est pas bon, mais on dira que c'est le moins mauvais. On peut le modifier légèrement, c'est-à-dire commencer à 17 h ou à 18 h, mais on peut difficilement l'aménager autrement.

Je trouve que les horaires en journée sont une fausse bonne idée, qui a souvent été soulevée et fait l'objet de réflexions au cours des années. Ça fait quarante ans que je siège dans un parlement et j'ai souvent entendu parler de ce sujet, mais on n'a jamais trouvé de meilleure solution, sauf à professionnaliser tous ces parlements, mais je ne pense pas non plus que ça soit une bonne solution, car les parlements de milice me semblent encore être ce qu'il y a de mieux. Cette résolution ne me paraît donc pas praticable. D'ailleurs je crois qu'il y a quand même une bonne diversité dans ce parlement qui a été très largement renouvelé lors des élections du mois de mars 2020 et où les femmes sont en majorité, il me semble, et c'est tant mieux. Par contre, je ne vois pas comment on pourra trouver des solutions d'horaires plus adéquates; il est donc inutile de se pencher là-dessus, en tout cas en l'état.

Pour ce qui regarde les suppléants, le Grand Conseil en a effectivement et je considère que ce système fonctionne assez bien. Pour votre gouverne et sachant que le Conseil municipal n'a pas la compétence de changer la loi, il y a une année ou une année et demie le Mouvement citoyens genevois a déposé au Grand Conseil un projet de loi demandant que les conseils municipaux puissent aussi avoir des conseillers municipaux suppléants. Résultat des courses: ça a été refusé par une très large majorité du Grand Conseil. Cela étant, on peut réessayer, pourquoi pas. Toutefois votre résolution n'aura aucun effet sur les horaires car les changer est difficile. Demander à l'ACG ou au Conseil administratif d'intervenir

Résolution: révision de l'organisation du Conseil municipal pour mieux concilier vie politique, professionnelle et familiale

auprès du Grand Conseil n'aidera pas, car un projet de loi doit être déposé. Vous êtes tous dans des partis représentés au Grand Conseil, demandez donc à vos députés de déposer...

La présidente. En parlant d'horaires, il faut conclure, Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni. Et surtout demandez-leur de voter les projets de loi quand ils leur sont soumis...

La présidente. ... de sorte à concilier les temps de parole des uns et des autres...

M. Daniel Sormanni. Nous rejeterons donc cette résolution!

M. Eric Bertinat (UDC). Je suis vraiment désolé de devoir contredire M^{mes} Roiz et Bessat-Gardet en cette fin de soirée, mais elles nous présentent des vieilles lunes de la gauche qui sont totalement contredites par la toute récente étude publiée par le département de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui sauf erreur de ma part n'est pas aux mains d'un magistrat libéral. Cette étude mandatée par le Canton liste les véritables problèmes que rencontrent les personnes qui souhaitent s'investir en politique aujourd'hui. Elle a été menée sur la législature 2015-2020, soit une analyse très récente; je l'ai d'ailleurs citée hier à l'occasion d'un autre débat. Mis à part les démissions dues à un déménagement, le taux de tournus sur l'ensemble de la législature est de 18%, ce qui est énorme. Cela signifie qu'un élu sur cinq quitte le Conseil municipal et il faut évidemment se demander pour quelles raisons.

Très franchement, l'origine de ces démissions nous saute aux yeux car les motifs les plus fréquemment invoqués par les démissionnaires sont des difficultés dans les relations interpersonnelles, le climat au sein du parti, du groupe ou encore au sein du délibératif – j'espère que ce n'est pas celui de la Ville de Genève –, ainsi que le sentiment de frustration à l'égard des compétences limitées des conseils municipaux, de même que pour des raisons personnelles telles que la maladie, la fatigue, etc. Les raisons de démission indiquées comme étant peu significatives se retrouvent dans la résolution R-275: ce sont la rémunération, la technicité des dossiers et la conciliation d'un mandat électif avec la vie de famille ou la vie professionnelle qui, conclut l'étude, ne s'avère toutefois pas prépondérante.

Résolution: révision de l'organisation du Conseil municipal pour mieux concilier vie politique, professionnelle et familiale

Par conséquent, si je compare les conclusions de cette étude à la résolution R-275, on s'aperçoit que cette dernière n'a pratiquement pas lieu d'être. Cet objet est à côté des véritables raisons qui posent difficulté aux personnes qui veulent faire de la politique. Les raisons sont chez nous, dans nos propres familles, dans nos propres groupes et dans les relations que nous entretenons au sein de nos partis et de ce délibératif, s'il y a lieu, mais elles ne sont en rien énumérées dans cette résolution. Pour ces raisons nous la refuserons.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Très rapidement, pour que tout le monde puisse retrouver sa famille... (*Rires.*) Il est quand même 23 h... Sa famille, ses pénates... Bref, je vais être très succinct. Il est évident que le Parti démocrate-chrétien refusera cette résolution car nous avons déjà les outils nécessaires au niveau du Conseil municipal. C'est peut-être au Service du Conseil municipal de le faire, mais j'aimerais tout de même rappeler aux parents de jeunes enfants qu'il existe un formulaire à remplir pour avoir une nounou à disposition lors des travaux du Municipal. Si jamais cette information n'avait pas été diffusée aux conseillers municipaux, cette action a été entreprise il y a déjà plus de dix ans il me semble.

Il est donc important de savoir que la collectivité met de l'argent pour que les conseillers et conseillères municipaux concernés puissent bénéficier d'une garde d'enfants lors des séances de plénière et de commission. J'ai moi-même eu la chance d'avoir deux enfants au sein de ce Municipal, depuis que je siége ici donc... (*Réactions. Rires.*) Pas au sein, mais pendant que j'étais élu... (*Rires. Commentaire.*) Elles se reconnaîtront! (*Rires.*) Il est donc tout à fait possible de concilier les différentes sphères de vie, c'est pourquoi il ne faut pas opposer les jeunes parents, les entrepreneurs et différents métiers qui ne peuvent pas se libérer en journée mais uniquement en soirée, comme c'est le cas actuellement. C'est bien d'avoir ce mélange social qui fait de cet hémicycle un délibératif efficace pour le bien de la population.

M. Sami Kanaan, maire. Je n'ai pas eu le temps de concerter mes collègues, mais j'aimerais tout de même indiquer très rapidement que la grande majorité des parlements urbains de Suisse et des grands cantons siègent le jour, c'est donc possible. Visiblement Genève fait exception. Lausanne, Vaud, Zurich Ville et Canton et d'autres siègent effectivement de jour, commissions et plénières incluses. Cette résolution ouvre donc un champ intéressant. Les lois devront évidemment changer par la suite, mais c'est dans la ville, sur le terrain, que ça commence. Une remarque encore sur les suppléants, votre présidente et moi-même avons été auditionnés à l'époque sur le sujet par la commission des affaires communales du Grand Conseil; le Conseil municipal n'avait pas de position

Motion: implanter des terrains de squash en ville de Genève

ferme, cela étant ce sont plutôt les petites communes qui s’y opposent pour des raisons de culture locale, toutefois les grandes communes y seraient plutôt favorables. Je précise qu’un projet de loi est déjà en cours au Grand Conseil, auquel il faudra s’intéresser rapidement. Je trouve donc que cette résolution va dans un très bon sens. Merci.

La présidente. Merci, Monsieur le maire. Je précise justement que la position du Conseil municipal relative à ce projet de loi du Grand Conseil sera traitée lors de la prochaine réunion du bureau, à savoir la semaine prochaine.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission du règlement est accepté par 40 oui contre 32 non.

(Applaudissements.)

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 septembre 2015 de M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, Pierre de Boccard, Simon Gaberell, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Amar Madani, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna et Tobias Schnebli: «Pour la création de terrains de squash en Ville de Genève» (M-1192)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Le squash est un sport qui se pratique en intérieur, toute l’année. Aujourd’hui, il n’y a pas un seul terrain de squash en Ville de Genève. Les personnes qui souhaitent pratiquer ce sport doivent faire partie d’un club comme le Country Club Geneva, à Bellevue, le Squash Club de Genève, à Chambésy, se rendre au complexe sportif de Maisonnex, à Meyrin, ou alors s’exiler en France voisine, que ce soit au centre de loisirs Vitam, à Neydens, ou au club Annema’Squash. Genève, en tant que ville-centre de 200 000 personnes, se doit de proposer un accès à un sport mondialement pratiqué par près de 18 millions d’adeptes dans 185 nations.

¹ Rapport, 1204.

Motion: implanter des terrains de squash en ville de Genève

Considérant le fait:

- qu’il n’y a aucun terrain de squash sur le territoire de la Ville de Genève;
- que le squash est un sport accessible, ne nécessitant pas un équipement lourd et qu’il peut se jouer à tout âge;
- que le squash développe la souplesse, la rapidité et les réflexes, qu’il améliore la résistance et sollicite le muscle cardiaque, qu’il accroît les capacités d’endurance et permet de baisser le niveau de stress;
- que le squash est un sport urbain par excellence qui se joue côte à côte, ce qui facilite les échanges,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’implanter en Ville de Genève des terrains de squash en surface ou en souterrain, en faisant preuve de créativité et d’inventivité afin de trouver les lieux adéquats.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En réponse à la motion du Conseil municipal, le Conseil administratif a sollicité un crédit visant à financer le réaménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d’Arve pour construire des terrains de squash.

La proposition PR-1260 a été acceptée le 6 juin 2018 et a permis de financer la construction de quatre terrains de squash au sein de l’espace du boulodrome de la Queue-d’Arve, qui ont été inaugurés le 10 décembre 2019 après huit mois de travaux.

Le Conseil administratif estime par conséquent avoir répondu à la demande du Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 mai 2020 de M^{me} Yasmine Menétréy: «Que fait le Conseil administratif pour lutter contre le gaspillage en Ville de Genève?» (QE-553)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Rien de tel pour limiter le gaspillage qu'une gestion efficace et efficiente des stocks.

En Ville de Genève, difficile de comprendre ce qui se passe, après que certains employés ont laissé entendre qu'on aurait tenté de leur distribuer des produits périmés.

Mes questions sur les suivantes:

- Quelle est la quantité de produit périmé qui a été distribué au personnel de la Ville de Genève?
- Quel est le montant que représentent ces stocks périmés?
- Qu'est-il advenu des stocks périmés non distribués aux employés de la Ville de Genève?
- Comment sont gérés les stocks en Ville de Genève?
- Comment justifier le gaspillage de stock inutilisé?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un stock important de flacons de solution hydroalcoolique a été constitué lors de la pandémie H1N1 en 2009.

Ces solutions arrivant à péremption selon le fabricant, il a fallu, au début de la mise en œuvre des mesures sanitaires fédérales liées à la crise du Covid-19, déterminer si le stock était encore utilisable ou devait être détruit, considérant que dans le cas du Covid-19, seule la concentration d'isopropanol (IPA) est importante pour la désinfection recherchée.

Selon l'annexe 3 du Plan de pandémie – Manuel pour la préparation des entreprises de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), une concentration IPA comprise entre 60 et 80% est nécessaire pour garantir les propriétés virucides des solutions alcooliques. Des tests ont donc été effectués sur plusieurs échantillons par un laboratoire de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

¹ Annoncée, 7541.

Motion: réalisation de deux nouveaux terrains homologués pour le rugby

Il en est ressorti une concentration d'IPA de 87,2%, rendant conformes les stocks à disposition. Par conséquent, ces solutions étaient parfaitement efficaces en tant que virucides et ne représentaient pas de signes de dégradation justifiant de leur élimination. Elles ont ainsi été distribuées au personnel de la Ville de Genève en toute sécurité pour leur protection.

Le Service d'incendie et de secours (SIS) détient à ce jour encore 5700 flacons de 100 ml du stock existant et continue à les distribuer à son propre personnel. Le Service logistique et manifestations (LOM) en détenait 12 000 flacons, destinés au reste du personnel de la Ville de Genève. Ce stock a été entièrement distribué au mois de mars, juste après la confirmation de sa conformité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif est d'avis qu'il n'y a pas eu de gaspillage et que le stock distribué l'a été afin de protéger les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 septembre 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Pierre de Boccard, Jean-Philippe Haas, Grégoire Carasso, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Simon Gaberell, Sylvain Thévoz, Morten Gisselbaek et Sami Gashi: «Réalisons deux nouveaux terrains homologués dont un synthétique sur le site des Evaux pour la pratique du rugby» (M-1247)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- la Ville de Genève est propriétaire de 34,5% de la Fondation des Evaux (elle l'était de 40% lors de sa création);
- le programme d'optimisation des équipements sportifs (fiche 7.2 du Plan directeur communal 2020) indique que le programme planifié en 2010 ne suffit pas pour maintenir l'offre sportive à l'horizon 2030;

¹ Rapport, 742.

Motion: réalisation de deux nouveaux terrains homologués pour le rugby

- la Ville de Genève a lancé une deuxième phase d'étude afin de définir une nouvelle planification en matière d'installations sportives: ceci devrait être formalisé en 2017 dans le but d'inscrire une optimisation de l'offre dans le Plan directeur communal;
 - la motion M-1106 déposée le 20 novembre 2013 demandait la réalisation d'un nouveau terrain synthétique à Vessy ainsi que la rénovation complète de l'ancien;
 - la réalisation d'un nouveau terrain synthétique à Vessy est prévue sur le terrain actuel en gazon, mais pas sur un nouveau terrain, faute de place;
 - la saturation et la fermeture régulière pour des raisons météorologiques du seul terrain destiné à la pratique du rugby et du football américain sur notre commune de la Ville de Genève sont hélas trop fréquentes,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation sur le site des Evaux d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouveau terrain en gazon homologués pour la pratique du rugby;
 - qu'une attention particulière soit prise dans le choix des matériaux, notamment en prenant en compte le principe de précaution sanitaire, en privilégiant le liège par exemple.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La motion qui demande la réalisation de deux terrains de rugby sur le site des Evaux ne peut être traitée par la Ville de Genève comme demandé dans l'invite. En effet, le centre sportif des Evaux est géré par une fondation autonome regroupant cinq communes (Ville de Genève, Lancy, Onex, Confignon, Bernex).

Sollicitée par la soussignée en novembre 2020, la Fondation des Evaux a indiqué que l'ensemble de ses terrains sont occupés pour la pratique du football et que ces derniers sont actuellement largement sollicités en fin de journée par les équipes communales des cinq communes membres de la Fondation. En complément, la Fondation des Evaux indique que le plan directeur cantonal (PDCn) 2023-2026 (fiche P04) signale une possible extension du parc des Evaux, à l'ouest de ce dernier, sur les communes de Confignon et de Bernex. Les zones ainsi déclassées pourraient accueillir plusieurs terrains homologués pour la pratique du rugby.

Par ailleurs, la Ville de Genève a, en 2018, investi 2 millions de francs (proposition PR-1234) pour la transformation du terrain de rugby et de football américain, sis au centre sportif de Vessy, en un terrain synthétique répondant aux normes de compétition pour ces deux sports. Cette transformation a permis

de doubler les heures d'utilisation et d'augmenter ainsi son utilisation (annuelle plutôt que saisonnière). Une grande partie des besoins liés à la pratique du rugby en Ville de Genève est couverte par cet investissement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 juin 2015 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Florence Kraft-Babel et Hélène Ecuyer: «Une rue ou une place pour Sébastien Castellion» (M-1185)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Il y a cinq siècles, en 1515, naissait en Savoie un homme dont l'action, la pensée et les publications ont été redécouvertes il y a seulement quelques années – un homme qui mérite que Genève, où il a agi, parlé, écrit et prêché, l'honore.

Né en Savoie, étudiant à Lyon, rallié à la Réforme protestante, Sébastien Castellion a rejoint Genève après le passage de la ville à la Réforme. A Genève, il prend soin des pestiférés, enseigne et se bat pour le développement de l'instruction publique et prêche à Vandœuvres. Empêché de devenir pasteur, il propose une nouvelle traduction française de la Bible (récemment rééditée), qui se caractérise par une remarquable conjugaison de la fidélité au texte initial et de l'invention linguistique.

Sébastien Castellion, condamné à la fois par les catholiques et les protestants (dont cependant il était, à sa manière), est à la fois l'héritier et le contemporain des grands humanistes (Erasmus, Montaigne), des grands réformateurs (y compris Calvin), et le précurseur des Lumières: en pleines guerres de religion, et en pleines répressions des «hérésies» telles que définies par chaque camp en présence, il invoque la raison contre l'adhésion aveugle aux dogmes, dénonce l'usage de la torture et de la peine de mort pour réprimer les pensées dissidentes (sa phrase, lancée dans *Contre le libelle de Calvin* après la condamnation à mort de Michel Servet à Genève, «Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer

¹ «Mémoirel 176^e année»: Rapport, 7380.

Obligation des propriétaires d'immeubles de mettre à disposition
des poubelles à compost dans les immeubles

un homme», est redevenue tragiquement d'actualité après le carnage de *Charlie Hebdo* et plaide pour séparer la religion et la politique, posant ainsi les premières bases d'une conception laïque de la tolérance (à l'intérieur du christianisme).

A ce titre, il mérite que Genève le reconnaisse comme l'un de ses «grands hommes»...

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif *d'honorer Sébastien Castellion de la manière qu'il jugera pertinente.*

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a décidé de faire poser une plaque épigraphique à la mémoire de Sébastien Castellion sur le mur longeant la salle de gymnastique du collège Calvin, passage Isaac-Casaubon. L'inauguration de cette plaque devait avoir lieu durant le mois de mai 2020 mais suite à la pandémie la plaque sera finalement dévoilée pendant l'hiver 2020-2021.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Frédérique Perler

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 septembre 2020 de M. Yves Herren: «Obligation des propriétaires d'immeubles de mettre à disposition des poubelles à compost dans les communs des immeubles (motion M-1183)» (QE-564)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Des vérifications sont-elles entreprises pour s'assurer que tous les propriétaires d'immeuble mettent une poubelle à compost à la disposition des locataires, conformément au règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (RGD) (L 1 20.01)?

¹ Annoncée, 1885.

Obligation des propriétaires d'immeubles de mettre à disposition
des poubelles à compost dans les immeubles

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'obligation de fournir des conteneurs afin de permettre un tri et une collecte sélective des déchets urbains, dont font partie les déchets organiques, est inscrite dans l'article 21 du règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911), ainsi que dans les articles 17 et 18 de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20). L'article 20 du LC 21 911 prévoit notamment que les emplacements réservés à la collecte des déchets dans les immeubles doivent être facilement et librement accessibles au public autorisé, et être équipés de manière à permettre un tri et une collecte sélective des déchets urbains, soit des conteneurs pour les ordures ménagères et assimilées, le papier-carton et les déchets organiques de cuisine et de jardin.

Depuis mai 2019, des campagnes de contrôle sont régulièrement planifiées, comme stipulé dans l'article 28 du règlement LC 21 911. A ce jour, sur 10 000 adresses sises en ville de Genève, 850 contrôles ont été effectués, 230 adresses ont été mises en conformité, soit 149 suite à l'envoi d'un courrier recommandé adressé aux propriétaires et 81 après dénonciation auprès du Service de l'espace public (SEP), qui ont abouti à une amende administrative de minimum 200 francs.

Il convient de préciser que le champ d'action de notre personnel est limité à la constatation d'une infraction sur le domaine public, les contrôleurs et contrôleuses du domaine public n'ayant aucune base légale pour intervenir dans les locaux d'un immeuble qui est du domaine privé.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

Question écrite: coûts des prestations de sécurité pendant
les distributions alimentaires d'urgence

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 septembre 2020 de M^{me} Léonore Baehler: «Détails des coûts des prestations de sécurité pendant les distributions alimentaires aux Vernets et dans deux écoles (Trembley et Hugo-de-Senger)» (QE-563)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans l'objectif de garantir la transparence et la légalité de traitement des prestataires du domaine de la sécurité à Genève, je souhaiterais que soit transmis au Conseil municipal le détail des coûts et des prestations liés à la sécurisation des distributions alimentaires ainsi qu'au gardiennage des lieux suivants: caserne des Vernets, écoles de Trembley et Hugo-de-Senger suite à la situation Covid-19 pour laquelle le Conseil municipal a voté un budget de 3 millions de francs avant la période estivale. Au vu des informations sur l'état du marché de la sécurité en notre possession, il s'agit ici de savoir si ces coûts présentent une potentielle surfacturation au vu du nombre de personnel engagé, de leur présence effective en regard également des coûts salariaux annoncés par la convention collective de travail du domaine.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève est tout d'abord intervenue, du 4 mai au 6 juin 2020, pour coordonner les distributions alimentaires à la patinoire des Vernets. 16 129 colis de denrées alimentaires et de produits d'hygiène ont été distribués durant cette période.

Suite à cela, ces distributions ont ensuite été décentralisées dans des communes genevoises. Ainsi, du 15 juin au 30 septembre, la Ville de Genève a mis à disposition deux lieux pour ces distributions, soit dans les préaux des écoles Hugo-de-Senger et Trembley. Durant cette deuxième étape, quelque 37 300 colis alimentaires ont été offerts, ainsi que 10 350 articles pour bébés et 6000 articles d'hygiène féminine. En parallèle, les communes de Carouge, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Thônex, Vernier et Versoix ont aussi pris le relais des distributions précédemment organisées aux Vernets.

Depuis le 7 octobre 2020, les distributions alimentaires et de produits d'hygiène – récoltés par la Fondation Partage – sont recentrées en un lieu unique pour les personnes résidant en Ville de Genève, le Palladium, mis à disposition par la Ville. Ces distributions, gérées par les Colis du cœur, ont lieu deux fois par

¹ Annoncée, 1885.

Question écrite: coûts des prestations de sécurité pendant
les distributions alimentaires d'urgence

semaine, les mercredis de 12 h à 19 h et les jeudis de 9 h à 13 h, à l'intention des bénéficiaires qui se rendaient préalablement à Hugo-de-Senger et à Trembley.

A l'exception de la troisième phase, la Ville de Genève a assuré, lors de ces distributions, la sécurité ainsi que la gestion des flux de personnes.

Les coûts de sécurité sur les trois sites sont les suivants:

<i>Lieu</i>	<i>Période</i>	<i>Montant</i> Fr.
Vernets	16 mai au 6 juin 2020	7 049
Trembley	17 juin au 30 septembre 2020	22 125
Hugo-de-Senger	17 juin au 30 septembre 2020	21 221
Total		50 395

Un appel d'offres public a été lancé pour sélectionner le prestataire en charge de la sécurité. Le tarif horaire était de 47 francs, hors TVA (7,7%). Ce tarif a été appliqué à toute facturation.

Lors des distributions aux Vernets la sécurité a été coordonnée par un spécialiste de la sécurité de la Ville de Genève engagé temporairement dans le cadre de l'hébergement d'urgence des personnes sans abri. Cette personne a travaillé pendant cinq week-ends, à hauteur d'environ 30%, pour la sécurité des distributions aux Vernets. Le reste de son temps de travail a été dévolu à la coordination de la sécurité de la caserne. Le coût de son engagement pour les distributions s'élève à 4536 francs.

A noter que les frais exposés pour les Vernets sont moins élevés que ceux des deux autres sites, car les coûts de surveillance pour ce lieu, avant le 16 mai, ont été pris en charge par le Service social (SOC) avec le contingent de ses dispositifs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

18. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 7 octobre 2020 de M. Rémy Burri et M^{mes} Michèle Roulet et Nadine Béné: «Covid-19, à qui profite le soutien à la culture?» (IE-98)¹.*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

En mars dernier, le Conseil administratif de la Ville de Genève a annoncé vouloir soutenir les institutions culturelles et organismes subventionnés. Tout en précisant ceci: «Les subventions octroyées aux institutions culturelles et organismes subventionnés par la Ville de Genève seront maintenues dans leur intégralité malgré l'annulation ou le report de manifestations, événements et représentations. Par ailleurs, les institutions culturelles et organismes subventionnés par la Ville de Genève sont vivement invités à inscrire leur institution ou organisme dans ce même élan de solidarité en assumant les engagements pris par leurs soins jusque-là, et ce particulièrement auprès des intermittent-e-s et des indépendant-e-s. Il sera demandé aux institutions culturelles et organismes subventionnés par la Ville de Genève de documenter de manière détaillée les pertes liées spécifiquement au Covid-19 dans le cadre de la remise des comptes des activités 2020.»

Au vu de cette déclaration, le sujet mérite quelques questions, auxquelles nous prions le Conseil administratif de bien vouloir répondre:

- Quelles associations sont concernées et pour quels montants?
- Est-ce que des associations ont renoncé à leurs subventions, le cas échéant lesquelles et pour quels montants?
- Quelles directives ont été formulées par la Ville de Genève pour s'assurer que cette disposition profite avant tout aux personnes touchées par cette crise, en particulier les intermittents et les indépendants?
- Est-ce que ces subventions pourraient être utilisées pour éponger des déficits antérieurs, le cas échéant à quelles conditions?
- Est-ce que l'autofinancement des bénéficiaires est pris en compte pour s'assurer du bon usage de ces soutiens?

Comment le Conseil administratif s'assurera qu'aucun des bénéficiaires de ces subventions n'utilisera ces contributions en changeant l'affectation voulue par le Conseil administratif?

¹ Annoncée, 2931.

Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage la grande préoccupation du Conseil municipal concernant le soutien accru à apporter au secteur culturel en cette période de crise sanitaire sans précédent.

Le secteur culturel, tous domaines confondus, a été très fortement impacté par la crise sanitaire avec notamment la fermeture des institutions, les annulations de spectacles, les restrictions de voyages, l'impact sur les publics et leurs fréquentations et enfin les très nombreuses incertitudes liées aux mesures sanitaires qui évoluent sans cesse, sans capacité de pouvoir s'appuyer sur une situation stabilisée dans la durée. Cet impact s'est concrétisé dès le début de la crise, d'abord avec l'annulation des événements regroupant plus de 1000 personnes, puis l'arrêt complet de tout rassemblement.

Selon toute probabilité, ce secteur, dans toute sa diversité, sera aussi le dernier à pouvoir retrouver un fonctionnement complètement normal, précarisant ainsi de très nombreuses personnes dans les métiers de la culture et des industries créatives, donc une frange importante de l'emploi à Genève.

La culture traverse une situation sans précédent qui nécessite une mobilisation des collectivités et un accompagnement soutenu, notamment autour des mesures déployées par la Confédération et des compléments à celles-ci car certains domaines n'y ont pas droit.

C'est l'un des tout premiers secteurs à avoir bénéficié d'une aide directe de la Confédération, y compris sous forme de soutiens directs sans obligation de remboursement.

Des mesures spécifiques étaient prévues par l'ordonnance sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (Covid-19) dans le secteur de la culture. Cette ordonnance a été promulguée par le Conseil fédéral le 20 mars 2020 puis prolongée le 13 mai 2020, elle est accompagnée d'un rapport explicatif. La mise en œuvre de cette dernière, sous l'égide de l'Office fédéral de la culture (OFC), laissait entrevoir que la poursuite du versement des subventions par les pouvoirs publics, à tous les niveaux institutionnels, était le meilleur moyen de soutenir les actrices et acteurs culturels-le-s particulièrement fragiles.

La proposition PR-1430 du Conseil administratif «Contribution au financement des mesures fédérales et locales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture» a été déposée au Conseil municipal le 14 octobre 2020, et votée le 25 novembre à l'unanimité, afin d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de 2 300 000 francs pour

Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

contribuer au financement des mesures fédérales et locales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture. L'exposé des motifs détaille les types d'aides complémentaires à celles mises en œuvre pour l'économie en général que sont: des aides d'urgence destinées aux entreprises culturelles et aux acteurs et actrices culturel-le-s, des indemnités des pertes financières des entreprises culturelles et des acteurs et actrices culturel-le-s, des aides financières pour les associations d'amateurs du secteur culturel. De même, elle précise les mesures exceptionnelles mises en place en partenariat avec le Canton, l'Association des communes genevoises (ACG) et l'organe genevois de répartition de la Loterie romande (LoRo).

Maintien des subventions culturelles à Genève

Dès le début de la crise, début mars 2020, le Conseil administratif a décidé de maintenir les subventions aux entités culturelles, en leur enjoignant d'honorer à leur tour autant que possible leurs engagements pris envers des tiers (intermittents, prestataires techniques, etc.). Cette décision est donc en parfaite cohérence avec les décisions prises au niveau fédéral et cantonal dans toute la Suisse de maintien des soutiens à la culture.

Ainsi, concernant les réponses à apporter aux questions de l'interpellation:

Quelles associations sont concernées et pour quels montants?

Les subventions concernées sont:

- toutes les subventions nominales dans le respect du budget 2020 voté par le Conseil municipal et des conventions,
- toutes les subventions conventionnées non nominales,
- toutes les subventions ponctuelles octroyées pour des projets 2020 ayant fait l'objet de courriers d'octroi.

Est-ce que des associations ont renoncé à leurs subventions, le cas échéant lesquelles et pour quels montants?

Le Conseil administratif répondra à cette question au moment de la présentation des comptes 2020 de la Ville de Genève. Les comptes et les rapports d'activités des bénéficiaires de subventions en 2020 permettront d'analyser la situation des éventuelles pertes ou bénéfices et des restitutions.

Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

Quelles directives ont été formulées par la Ville de Genève pour s'assurer que cette disposition profite avant tout aux personnes touchées par cette crise, en particulier les intermittents et les indépendants?

Les entités subventionnées ont reçu l'information concernant les exigences posées par le Conseil administratif sur la remise des comptes dans le courrier du 28 avril 2020 annexé à la présente. Ce courrier rappelait également l'obligation légale de respecter le règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195) également annexé. Ce courrier a été complété d'une annexe comprenant des instructions spécifiques en lien avec la crise sanitaire Covid-19 aux bénéficiaires de subventions de la Ville de Genève, jointe à la présente.

Concernant la rémunération des employé-e-s intermittent-e-s, la Ville de Genève a recommandé cet usage. Mais elle ne peut, légalement, l'exiger.

Cet appel a été formulé déjà le 27 mars 2020 dans le premier courrier aux entités subventionnées, également annexé. Il était demandé que: «par ailleurs, nous vous invitons vivement à inscrire votre institution dans ce même élan de solidarité en assumant les engagements pris par vos soins jusque-là, malgré l'annulation des manifestations et ce particulièrement auprès des intermittent-e-s et des indépendant-e-s».

Est-ce que ces subventions pourraient être utilisées pour épouser des déficits antérieurs, le cas échéant à quelles conditions?

L'article suivant du règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195) répond à cette question:

Art. 9 Utilisation de la subvention

¹ La subvention doit être utilisée aux fins stipulées dans le courrier d'octroi et le cas échéant dans la convention de subventionnement. Aucun changement d'affectation n'est autorisé sans approbation expresse du Conseil administratif ou du ou de la magistrat-e délégué-e.

Est-ce que l'autofinancement des bénéficiaires est pris en compte pour s'assurer du bon usage de ces soutiens?

L'article suivant du règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195) répond à cette question:

**Art. 4 Principes applicables au traitement des subventions
(...)**

⁴ Une subvention est octroyée à titre subsidiaire, ce qui implique que les conditions suivantes sont remplies:

- a) d'autres formes d'action de la Ville plus appropriées ne peuvent être envisagées;
- b) la tâche subventionnée ne peut être accomplie de manière plus simple, plus efficace ou plus rationnelle;
- c) le-la bénéficiaire démontre qu'il-elle tire parti de ses propres ressources.

⁵ Il peut être refusé une subvention à une organisation disposant de fonds disponibles importants.

Comme susmentionné, le courrier du 28 avril 2020 rappelait que les dispositions réglementaires et conditions d'octroi demeurent pleinement applicables même en situation de crise sanitaire. La disposition énoncée ci-dessus demeure donc en vigueur.

A l'occasion de l'examen des comptes 2020, qui se déroulera début 2021, la question d'une éventuelle restitution des bénéficiaires sera abordée, conformément à l'article 11 du règlement annexé. A ce moment, la Ville de Genève pourra évaluer globalement l'impact de la crise sanitaire et des mesures prises pour la contenir pour la situation financière des entités subventionnées.

Enfin, il a été rappelé aux entités subventionnées d'indiquer, dans leurs rapports sur les comptes 2020, de manière détaillée et distincte les effets de la crise Covid-19, notamment du fait de l'annulation ou du report de manifestations et événements, par exemple: subventions ou aides perçues du Canton, de la Confédération ou de tiers spécifiques à la crise; coûts des engagements liés à des manifestations, événements ou activités typiques annulés ou reportés à honorer; coûts supplémentaires éventuels; autres.

En conclusion, le Conseil administratif tenait à vous rappeler que la vie culturelle a eu lieu normalement jusqu'au 15 mars 2020, puis a repris normalement après la fin du premier état de nécessité jusqu'en novembre 2020. Au jour où cette réponse est signée, les productions avec public sont suspendues mais les répétitions ainsi que les programmations par streaming se poursuivent et donc les artistes travaillent.

Le Conseil administratif rappelle également que ces subventions servent principalement à soutenir l'emploi local.

Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

Pour terminer, le Conseil administratif insiste sur l'importance de fournir une aide importante à ce secteur, qui n'est pas seulement essentiel à notre vie collective mais qui représente un secteur très important en termes d'emplois (en partie bien précaires) et de valeur ajoutée.

Pour mémoire, selon l'étude publiée par la Haute école de gestion de Genève (HEG) sur mandat de la Ville et du Canton, l'économie culturelle et créative représente 27 866 emplois, soit 7,6% des emplois du canton, et génère globalement une valeur de 4530 millions de francs, soit 9,5% du produit intérieur brut (PIB) cantonal.

Il ne doute pas que ces explications permettront aux membres du Conseil municipal d'en tirer les mêmes conclusions et de pouvoir, comme ce fut le cas le 25 novembre dernier, compter sur leur soutien en faveur de ce secteur sinistré.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan

Annexes:

- règlement LC 21 195
- courrier du 27 mars 2020 aux institutions
- courrier du 28 avril 2020 instructions pour subventionnés
- DCTN instructions spécifiques du 8 avril 2020

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021 (soir)
Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

**Règlement régissant les
conditions d'octroi des
subventions municipales**

LC 21 195



Adopté par le Conseil administratif le 4 juin 2014

Avec les dernières modifications intervenues au 22 mai 2019

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015

(Etat le 1^{er} janvier 2020)

Le Conseil administratif de la Ville de Genève,

adopte le règlement municipal suivant :

Art. 1 Principe

¹ L'objet du règlement est de fixer les conditions encadrant l'octroi de subventions municipales.⁽³⁾

² Il n'existe aucun droit à recevoir une subvention. Les décisions en matière d'octroi de subvention ne font pas l'objet d'un recours.

Art. 2 Champ d'application

¹ Le règlement s'applique à toute activité ou projet entrant dans le champ de compétence de la Ville de Genève et relevant des politiques publiques conduites par celle-ci.

² Le règlement s'applique à toutes les subventions, aides ou gratuits, totales ou partielles, qui ne sont pas visées par des règlements spéciaux.^(2,3)

³ Son application est exclue pour toute forme d'aide à la personne, de prix ou de bourses, de dons ou de participation à des œuvres caritatives, comme pour la mise à disposition gratuite de supports d'affichage.⁽³⁾

⁴ Elle est également exclue pour toutes les prestations délivrées en faveur d'autres collectivités publiques ou parapubliques. ⁽³⁾

Art. 3 Définitions

¹ Les subventions au sens du présent règlement peuvent être des aides financières ou des indemnités.⁽³⁾

² Sont des aides financières les avantages pécuniaires ou monnayables accordés à des bénéficiaires, personnes physiques ou morales, aux fins d'assurer ou de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que l'allocataire s'est librement décidé d'assumer.

³ Sont des indemnités les prestations accordées à des bénéficiaires, personnes physiques ou morales, pour atténuer ou compenser des charges financières découlant de tâches prescrites ou déléguées par le droit cantonal ou un règlement municipal.

⁴ Les subventions peuvent être affectées aux activités générales, par exemple en tant que contribution au fonctionnement de l'organisation, ou à une activité spécifique telle qu'une activité régulière ou l'acquisition, par l'organisation, d'une prestation ou d'un bien, ou à la réalisation d'un projet spécifique.⁽³⁾

⁵ Les subventions monétaires au sens du présent règlement visent les subventions versées sous forme pécuniaire.⁽³⁾

⁶ Les subventions non monétaires (ou subventions en nature) au sens du présent règlement visent notamment la mise à disposition d'une portion de domaine public, d'un local, d'une infrastructure mobilière ou immobilière, qu'ils émanent du patrimoine administratif ou du patrimoine financier, de personnel ou de matériel, voire la fourniture de services, à titre gratuit ou partiellement gratuit.⁽³⁾

Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

LC 21 195 *Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales*

Art. 4 Principes applicables au traitement des subventions

- ¹ Une subvention peut être allouée uniquement aux conditions suivantes :
- a) le montant est disponible dans le budget de la Ville lorsqu'il s'agit d'une subvention monétaire ;⁽³⁾
 - b) la subvention a fait l'objet d'une décision d'octroi du Conseil administratif ou du ou de la magistrat-e délégué-e.
- ² L'octroi de subventions monétaires d'une valeur supérieure à CHF 100'000.- est soumis à la compétence du Conseil administratif.⁽³⁾
- ³ Une subvention est jugée opportune lorsque les conditions suivantes sont remplies :
- a) la tâche pour laquelle elle est prévue répond à l'intérêt public ;
 - b) la subvention répond aux missions des communes ;
 - c) le-la bénéficiaire démontre la viabilité de la prestation ou du projet.
- ⁴ Une subvention est octroyée à titre subsidiaire, ce qui implique que les conditions suivantes sont remplies :
- a) d'autres formes d'action de la Ville plus appropriées ne peuvent être envisagées ;
 - b) la tâche subventionnée ne peut être accomplie de manière plus simple, plus efficace ou plus rationnelle ;
 - c) le-la bénéficiaire démontre qu'il tire parti de ses propres ressources.⁽³⁾
- ⁵ Il peut être refusé une subvention à une organisation disposant de fonds disponibles importants.⁽³⁾

Art. 5 Conditions d'éligibilité

- ¹ Les personnes physiques ainsi que les personnes morales peuvent remplir les conditions d'éligibilité.
- ² Les personnes physiques peuvent prétendre à l'octroi d'une subvention pour un projet ou une activité déterminée, pour autant qu'elles soient désintéressées.
- ³ Peuvent recevoir une subvention les personnes morales qui poursuivent des buts de service public ou de pure utilité publique. La notion de pure utilité publique suppose non seulement que l'activité de la personne morale est exercée dans l'intérêt général, mais aussi qu'elle est désintéressée.
- ⁴ Le caractère désintéressé des personnes physiques et morales prétendant à l'octroi d'une subvention ne remet pas en question la rémunération de celles-ci, pour autant que cette rémunération constitue une contrepartie raisonnable du travail effectué. Chaque bénéficiaire doit faire preuve de transparence quant à sa situation financière.
- ⁵ L'activité ou le projet financé par la subvention doit s'exercer au profit de l'utilité publique ou du bien commun et intervenir en faveur de la Ville de Genève ou de sa population.

Art. 6 Devoir d'information du ou de la bénéficiaire

- ¹ La demande de subvention doit être accompagnée des documents nécessaires pour sa prise en considération.
- ² La Ville de Genève établit la liste des documents exigés pour examiner le bien-fondé de la demande de subvention.
- ³ Des documents complémentaires peuvent être exigés pour apprécier les modalités d'utilisation de la subvention octroyée.
- ⁴ Le-la bénéficiaire s'engage à informer spontanément la Ville de Genève et à lui fournir d'office toutes les informations, notamment financières et comptables, permettant de traiter sa demande de subvention.⁽³⁾
- ⁵ Le-la bénéficiaire s'engage à informer spontanément la Ville de tout changement susceptible d'influer sur l'octroi et/ou le maintien de la subvention.⁽³⁾

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021 (soir)
Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

LC 21 195 *Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales*

Art. 7 Principes régissant l'établissement des comptes du ou de la bénéficiaire

¹ A défaut d'être astreint à des règles plus strictes dictées par la Confédération et le canton, le-la bénéficiaire d'une subvention monétaire doit tenir sa comptabilité, présenter ses comptes annuels et/ou ses comptes de projet, les faire contrôler et, le cas échéant, mettre en place un système de contrôle interne conformément à l'annexe 1.⁽³⁾

² Les subventions non monétaires doivent être comptabilisées conformément à la législation applicable. La Ville admet que leur contre-valeur soit indiquée spécifiquement dans l'annexe aux comptes annuels.⁽³⁾

³ Un-e bénéficiaire faisant l'objet d'une convention impliquant plusieurs financeurs (convention multipartite) met en place un système de contrôle interne selon les instructions découlant de la convention.

⁴ Au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice comptable ou du projet, le-la bénéficiaire remet à la Ville de Genève les comptes annuels, le rapport d'activité et tout autre document permettant de rendre compte de l'utilisation de la subvention. Au besoin, des documents complémentaires peuvent être exigés.⁽³⁾

⁵ A défaut de présentation du rapport d'activité et des comptes annuels dans le délai imparti, une décision de révocation de la subvention allouée peut être prononcée. Les conditions sont définies à l'article 12.

Art. 8 Modalités d'octroi

¹ L'octroi ou le refus d'une subvention incombe au Conseil administratif ou au ou à la magistrat-e délégué-e et est communiqué par écrit au demandeur.

² Le cas échéant, le Conseil administratif ou le-la magistrat-e délégué-e détermine par écrit la période pour laquelle la subvention est octroyée, l'objet sur lequel elle porte, ainsi que les éventuelles conditions spécifiques liées à son utilisation.⁽³⁾

Art. 9 Utilisation de la subvention

¹ La subvention doit être utilisée aux fins stipulées dans le courrier d'octroi et le cas échéant dans la convention de subventionnement. Aucun changement d'affectation n'est autorisé sans approbation expresse du Conseil administratif ou du ou de la magistrat-e délégué-e.

² Le-la bénéficiaire direct-e ne peut redistribuer la subvention monétaire à un tiers. Le-la bénéficiaire direct-e d'une subvention non monétaire ne peut en faire profiter un tiers. Le Conseil administratif ou le-la magistrat-e délégué-e peut néanmoins donner une autorisation spéciale.⁽³⁾

Art. 10 Audit et contrôle

¹ La Ville de Genève peut procéder à des contrôles ou réaliser un audit sur l'utilisation de la subvention accordée. Elle peut également mandater un organisme tiers à cette fin.

² Le Contrôle financier est compétent en Ville de Genève pour vérifier que le-la bénéficiaire respecte ses obligations légales et contractuelles, notamment celles relatives à son système de contrôle interne. Le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève (LC 21 191) s'applique.

Art. 11 Restitution de la subvention

¹ En tout temps, le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e peut demander la restitution de tout ou partie d'une subvention monétaire ou de tout objet, notamment des locaux et matériel sur lesquels porte une subvention non monétaire, notamment si :

- a) la subvention monétaire n'est pas entièrement utilisée ; dans ce cas, elle doit être restituée au prorata du financement du projet par la Ville de Genève ;
- b) l'objet sur lequel porte la subvention non monétaire n'est plus utilisé ou ne l'est plus selon l'usage prévu ;
- c) au terme d'un exercice, les fonds disponibles d'un-e bénéficiaire d'une subvention monétaire représentent plus de 3 mois de ses dépenses ;
- d) au terme d'un exercice, il apparaît que le-la bénéficiaire d'une subvention non monétaire peut prendre en charge le coût correspondant, sur la base de ses revenus propres ou de toute autre manière ;

Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

LC 21 195 *Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales*

- e) la Ville peut faire valoir un besoin urgent et imprévu de reprendre l'usage des objets mobiliers ou immobiliers mis à disposition.⁽³⁾

² Quel qu'en soit le motif, la décision est communiquée par écrit. Le cas échéant, le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e définit les modalités de restitution de la subvention.

³ L'article 12 est réservé.

Art. 12 Révocation de la subvention

¹ En tout temps, le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e peut révoquer une subvention, résilier la convention de subventionnement, renoncer au versement d'une subvention et/ou en demander la restitution, demander le remboursement de la subvention ou la restitution des objets sur lesquels elle porte s'il apparaît que :

- a) les conditions d'éligibilité ne sont plus remplies ;
- b) le-la bénéficiaire a manqué à ses devoirs d'information ou a induit, ou tenté d'induire la Ville de Genève en erreur en fournissant des informations inexactes ou en dissimulant des faits importants ;
- c) le-la bénéficiaire ne respecte pas les obligations auxquelles il-elle a souscrit dans le cadre du projet présenté et approuvé ;
- d) le-la bénéficiaire n'utilise pas la subvention monétaire ou non monétaire conformément à l'affectation prévue ou ne respecte pas les conditions spécifiques liées à son utilisation ;
- e) le-la bénéficiaire a gravement contrevenu à la législation fédérale ou cantonale.⁽³⁾

² Le cas échéant, le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e en informe le-la bénéficiaire par écrit et définit les modalités de restitution de la subvention.

³ Lorsque les objets, notamment les locaux et matériel, sur lesquels portent une subvention non monétaire révoquée ont été utilisés, le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e peut en facturer la contre-valeur.⁽³⁾

⁴ La poursuite d'infractions tombant sous le coup de la loi pénale est réservée.

Art. 13 Communication

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par le-la bénéficiaire auprès du public ou des médias en relation avec un projet ou une activité subventionnés par la Ville de Genève doit faire mention de ce soutien, selon les modalités définies par la Ville.

Art. 14 Dépôt légal

Conformément à la loi instituant le dépôt légal (l 2 36), toute personne ou organisation subventionnée fait parvenir à la Bibliothèque de Genève (BGE) 2 exemplaires des documents publiés dans le cadre de la subvention accordée ou l'illustrant.

Art. 15 Dispositions finales

¹ Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.⁽³⁾

² *Abrogé* ⁽³⁾

³ Le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e peut accorder un délai supplémentaire au ou à la bénéficiaire pour se conformer aux exigences du règlement. Cette décision est prise par écrit.

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021 (soir)
 Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
 subventionnés pour faire face au Covid-19



DÉPARTEMENT
 DE LA CULTURE ET DU SPORT
 LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

**Aux institutions culturelles
 subventionnées par la Ville de
 Genève**

Genève, le 27 mars 2020

Madame, Monsieur,

Faisant suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat afin d'endiguer la propagation du Coronavirus, le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé, le 18 mars dernier, de plusieurs mesures afin de soutenir les nombreux organismes actifs dans les domaines économique, culturel et social à Genève.

Je tiens donc, par le présent courriel, à confirmer une nouvelle fois que la subvention qui vous a été octroyée sera maintenue dans son intégralité malgré l'annulation ou le report de manifestations, événements et représentations.

Par ailleurs, nous vous invitons vivement à inscrire votre institution dans ce même élan de solidarité en assumant les engagements pris par vos soins jusque-là, malgré l'annulation de manifestations et ce particulièrement auprès des intermittent-e-s et des indépendant-e-s.

Il vous sera toutefois demandé de bien vouloir documenter de manière plus détaillée vos pertes liées spécifiquement au COVID-19 dans le cadre de la remise des comptes de vos activités 2020.

Conformément aux recommandations de l'OFC et du SECO, il est par ailleurs attendu des institutions avec salarié-e-s et intermittent-e-s qu'elles recourent - dans la mesure du possible et pour autant qu'elles ne l'aient pas encore fait - au système de RHT (réduction de l'horaire de travail) afin de soulager vos perspectives financières. Je vous recommande très vivement, si vous obtenez des aides RHT qui assurent 80% de la masse salariale concernée, de maintenir le paiement des salaires correspondant à 100%, le cas échéant.

Les liens suivants vous apporteront davantage d'informations :

- **Pertes de travail en lien avec le coronavirus** (voir notamment "Réduction de l'horaire de travail", RHT) : <https://www.ge.ch/actualite/covid-19-votre-entreprise-subit-perte-travail-18-03-2020>

Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

- **Plan de pandémie – Manuel pour la préparation des entreprises**

(FAQ : voir "Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail", RHT)

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/publikationen/broschueren/publikationen-uebertragbare-krankheiten/pandemiebroschuere.html>

Enfin, je vous informe que la Ville et le canton de Genève, la Loterie Romande et l'Association des communes genevoises sont actuellement en concertation pour mettre en place, dans les meilleurs délais, les mesures d'accès au dispositif fédéral pour les aides d'urgences et les indemnités destinées aux organismes et acteurs et actrices culturel-le-s. Une communication conjointe vous parviendra ultérieurement.

Face à cette situation inédite, je tenais à vous réitérer notre soutien et vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Samj Kanaan

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021 (soir)
 Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
 subventionnés pour faire face au Covid-19



DÉPARTEMENT
 DE LA CULTURE ET DU SPORT
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE
 GENÈVE

A l'attention des bénéficiaires de subventions
 de la Ville de Genève

Genève, le 28 avril 2020

COVID-19 - Instructions aux bénéficiaires de subventions de la Ville de Genève

Madame, Monsieur,

Le 27 mars dernier, je vous ai informé de la décision du Conseil administratif de maintenir les subventions nominales et ponctuelles aux acteurs sociaux, culturels, sportifs et autres, même en cas d'annulations, afin d'honorer les engagements déjà pris en lien avec la manifestation, l'événement ou l'activité subventionnée. L'objectif de cette mesure était de soutenir autant que possible les acteurs concernés face à la crise très sévère causée par le COVID-19, entraînant un arrêt brutal de l'immense majorité des activités collectives. Je ne reviens pas dans ce courrier sur les différents mécanismes d'aide et de soutien annoncé depuis, par exemple la RHT ou l'aide fédérale.

Par ailleurs, vous avez reçu en date du 9 avril 2020, la communication conjointe du Canton de Genève en collaboration avec la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et l'Organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande, en charge de mettre en œuvre les mesures subsidiaires prévues par l'Ordonnance COVID pour le secteur de la culture, décrivant la procédure vous permettant de faire appel aux demandes d'aide d'urgence ou d'indemnisation pour pertes financières que vous pouvez retrouver sur la page www.ge.ch/covid-19-mesures-soutien-au-domaine-culturel.

L'objectif de ce courrier est de vous informer ci-dessous à propos des instructions à respecter si vous avez bénéficié d'une subvention de la Ville de Genève en 2020.

- a) Les rapports sur les comptes 2020 des entités subventionnées devront indiquer de manière détaillée et distincte les effets de la crise COVID-19, notamment du fait de l'annulation ou du report de manifestations et événements, par exemple : subventions ou aides perçues du canton, de la Confédération ou de tiers spécifiques à la crise ; coûts des engagements liés à des manifestations, événements ou activités typiques annulés ou reportés à honorer ; coûts supplémentaires éventuels ; autres.
- b) La Ville de Genève pourra demander aux entités subventionnées de produire des rapports intermédiaires.

ROUTE DE MALANDRU 19
 CASE POSTALE 5085
 CH-1211 GENÈVE 6

GENÈVE 17

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
 TPO BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
 BUS 5-25 (ARRÊT MUSÉUM)
 TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
 PARKING VILLEREUSE

Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19

- c) Les entités subventionnées doivent entreprendre toutes les mesures possibles afin d'atténuer les effets financiers de la crise, comme recourir au chômage partiel et solliciter d'autres aides ou indemnités cantonales ou fédérales.
- d) La subvention allouée pour un événement, une manifestation ou activité annulée est versée afin de permettre aux entités subventionnées d'honorer les engagements déjà pris.
- e) Les entités subventionnées ne peuvent pas modifier l'affectation d'une subvention sans autorisation écrite du Conseil administratif ou du ou de la magistrat-e délégué-e, même en cette situation de crise sanitaire.

En cas d'annulation ou de report de vos manifestations ou de vos activités, je vous invite à prendre contact avec le Service culturel qui reste à votre entière disposition pour toute question relative à la subvention.

Je profite de la présente pour vous rappeler que le soutien financier vous a été octroyé à la condition de respecter le Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195) et les dispositions relatives à l'octroi de subventions que vous avez acceptées.

Ces dispositions réglementaires et conditions d'octroi demeurent pleinement applicables même en situation de crise sanitaire.

En vous souhaitant courage et inspiration pour faire face à cette situation exceptionnelle, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sami Kanaan

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021 (soir)
Interpellation écrite: soutien aux institutions et organismes
subventionnés pour faire face au Covid-19



Département de la culture et de la transition numérique

**Instructions spécifiques du 8 avril 2020 en lien avec la crise sanitaire COVID-19
aux bénéficiaires de subventions de la Ville de Genève**

- a) Les rapports sur les comptes 2020 des entités subventionnées devront indiquer de manière détaillée et distincte les effets de la crise COVID-19, notamment du fait de l'annulation ou du report de manifestations et événements, par exemple : subventions ou aides perçues du canton, de la Confédération ou de tiers spécifiques à la crise ; coûts des engagements liés à des manifestations, événements ou activités annulés ou reportés à honorer ; coûts supplémentaires éventuels ; autres.
- b) La Ville de Genève peut à tout moment demander aux entités subventionnées de produire des rapports financiers intermédiaires.
- c) Les entités subventionnées doivent entreprendre toutes les mesures possibles afin d'atténuer les effets financiers de la crise, comme recourir au chômage partiel et solliciter d'autres aides ou indemnités cantonales ou fédérales.
- d) Les subventions allouées pour des manifestations, événements ou activités annulés sont versées afin de permettre aux entités subventionnées d'honorer les engagements déjà pris en lien avec la manifestation, l'événement ou l'activité en question.
- e) Les entités subventionnées ne peuvent pas modifier l'affectation d'une subvention sans autorisation écrite du Conseil administratif ou du ou de la magistrat-e délégué-e, même en cette situation de crise sanitaire.
- f) En cas d'annulation ou de report de manifestations ou d'activités, les entités subventionnées prennent contact avec le service gestionnaire pour toute question en lien avec la subvention.

19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 juin 2016 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Beaud, Astrid Rico-Martin, Souheil Sayegh, Jean-Luc von Arx et Lionel Ricou: «Nouvelles technologies: pour que la Ville de Genève se mette enfin à la page!» (M-1238)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le fait que la grande majorité des habitants de la Ville de Genève possède un appareil smartphone ou une tablette numérique;
 - le fait que les informations et prestations proposées par la Ville de Genève sont riches et diversifiées, mais parfois difficiles d'accès (quantité, supports, heures d'ouverture, etc.);
 - l'exemple de la Ville de Lausanne qui s'est dotée en 2009, avec succès et à modeste coût, d'une application smartphone gratuite permettant à ses habitants d'avoir accès de manière rapide et efficace aux actualités municipales (agendas des manifestations culturelles et sportives, activités pour les familles, etc.), aux calendriers de ramassage des déchets, aux actualités relatives aux chantiers, aux adresses et autres informations utiles de l'administration;
 - le succès de cette application lausannoise qui compte aujourd'hui plus de 18 000 utilisateurs effectuant régulièrement les mises à jour;
 - l'absence d'application smartphone de la Ville de Genève et le système actuel archaïque en matière de réservation des activités sportives (réservation de courts de badminton, etc.);
 - la nécessité pour la Ville de Genève de suivre au plus près les tendances en matière de canaux d'informations appréciés par la population afin de mettre en valeur ses informations et ses prestations et d'en faciliter l'accès auprès des habitants de la Ville de Genève;
 - le fait que le développement des outils numériques permette de diminuer l'impression de brochures papier, offrant ainsi aux collectivités publiques une alternative plus respectueuse de l'environnement et des finances publiques,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- poursuivre le développement de l'interopérabilité du site web de la Ville de Genève pour mettre en valeur les prestations et informations pratiques offertes à la population;

¹ Rapport, 2411.

- développer un système de réservation en ligne pour les activités culturelles et sportives par notre commune (réservation de terrains de badminton, etc.).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a le plaisir de vous proposer un point la situation concernant les problématiques soulevées dans la motion M-1238, «Nouvelles technologies: pour que la Ville de Genève se mette enfin à la page!».

De façon générale, la Ville de Genève a entamé sa transition numérique depuis plusieurs années; un dossier d'information sur le site geneve.ch en présente ses principaux axes ainsi que les réalisations ou projets initiés ou soutenus par l'administration, par exemple la mise à disposition et la valorisation des collections des institutions culturelles et des archives municipales en ligne ou encore la numérisation de la presse genevoise.

Parmi les réalisations récentes ayant pour objectif de simplifier l'accès à l'information et de faciliter les démarches administratives, nous pouvons citer la mise en ligne en février 2020 du nouveau site web de la Ville: geneve.ch, totalement adapté à la consultation mobile. Celui-ci permet d'accéder aussi bien aux prestations de l'administration qu'aux dernières actualités et aux événements proposés à la population genevoise. Grâce à son excellent niveau de référencement sur Google – qui représente 80% des moyens dont les personnes accèdent à cette information – le site comptabilise plus de 12 000 visites par jour, dont près de 60% depuis un terminal mobile. Cette évolution du site était aussi nécessaire pour permettre de développer de manière efficace et intégrée ensuite des prestations plus spécifiques à destination de la population.

De plus, la promotion des événements organisés par la Ville de Genève, mais aussi par ses partenaires associatifs et institutionnels, a été grandement améliorée grâce à la solution Openagenda, un outil qui permet à l'organisateur, via une saisie simple et unique, de proposer son événement sur plusieurs plateformes, dont celles de la Ville de Genève, et de le rendre immédiatement disponible en open data. Ce projet suscitant beaucoup d'intérêt, la Ville de Genève le fait évoluer continuellement. Pour en savoir plus, consulter geneve.events.

Dans le domaine des applications mobiles, l'application Genève en été est proposée depuis trois ans aux Genevois-es grâce à un soutien fort de la Ville. Cette application qui promeut les événements culturels et sportifs était installée sur près de 23 000 appareils durant l'été 2020. Par ailleurs, d'autres applications mobiles réalisées par la Ville de Genève traitant de sujets spécifiques sont à disposition de la population (Parcs Genève et Déchets Genève). Finalement, à l'image de ce que propose la Ville de Lausanne, un projet d'application plus globale

Motion: développer la gestion informatique de la Ville

pour la Ville, qui intégrera notamment les contenus et fonctionnalités des trois applications citées plus haut, est en cours d'étude. Une première version de cette application Genève en poche devrait être mise à disposition du public pendant le deuxième semestre 2021.

A propos des démarches en ligne

La réservation de billets pour l'accès aux piscines, patinoires et spectacles ainsi que la réservation de salles dans les écoles peuvent déjà être effectuées en ligne.

La réservation d'un créneau pour le débarras d'encombrants est une démarche en ligne proposée depuis plusieurs années.

La commande de document d'état civil peut se faire intégralement en ligne. Un projet pour la prise de rendez-vous en ligne avec le service est en cours d'étude.

Les travaux pour permettre la réservation de terrains de badminton et autres activités sportives dans les centres sportifs sont en cours. Le choix d'un prestataire – offrant un outil simple et fiable pour les usagères et usagers – sera finalisé début 2021.

Finalement, la Ville de Genève se sert également de ses présences influentes sur les réseaux sociaux pour relayer les informations importantes et valoriser ses prestations et événements. Consciente de la notoriété des présences de la Ville, les institutions genevoises demandent régulièrement de relayer leurs informations sur Facebook (près de 88 000 abonné-e-s), Instagram (41 200 abonné-e-s) et Twitter (5200 abonné-e-s). Cela est le cas particulièrement pendant la crise avec les messages que souhaitent par exemple diffuser ORCA ou les HUG. De plus, la réactivité et la qualité des réponses apportées aux internautes sur ces comptes contribuent à la crédibilité de ceux-ci.

Bien que la gestion de la crise sanitaire chamboule l'organisation des services, toutes les équipes travaillent assidûment pour permettre aux projets lancés d'aboutir dans des délais courts, de façon à continuer d'apporter à la population des informations rapides, de qualité et adaptées à leurs usages ainsi que de permettre aux citoyen-ne-s d'interagir avec leur administration efficacement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 septembre 2020 de M^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz et Yves Herren: «Collecte des capsules de café sur l'espace public: un système obsolète?» (QE-561)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les quantités de capsules à café récupérées aux points de collecte sur l'espace public pour le recyclage (marc et aluminium) souffrent d'une série de facteurs liés à l'évolution des conditionnements: l'essor des capsules compostables pouvant aller directement dans la poubelle verte, ainsi que le déploiement généralisé de la poubelle verte chez l'habitant; le développement de capsules éco-responsables qui sont réutilisables et moins chères; le développement de capsules en plastique ou en matériaux complexes indésirables dans ces points de collecte qui ne peuvent pas être intégrées dans la filière de recyclage des capsules. En outre, des détaillants de la filière agroalimentaire, tels que Migros, offrent des points de collecte dans leurs propres magasins. Enfin, l'ensemble du système de collecte et recyclage paraît questionnable du point de vue de la durabilité tant économique qu'environnementale, car les petites quantités collectées sont essentiellement le marc de café et l'aluminium, qui doivent faire de longues distances pour aller à un centre de tri, recyclage et valorisation.

Face à l'évolution du marché des capsules et à la nécessité d'une gestion cohérente de nos déchets, nous demandons donc que le Conseil administratif nous fournisse des chiffres sur les points de collecte des capsules à café sur l'espace public et sur la gestion de leur recyclage. Plus précisément, nous avons besoin de connaître:

1. le nombre de points de collecte de capsules à café sur l'espace public de la Ville de Genève;
2. le nombre de points de collecte de capsules par les privés en Ville de Genève;
3. le poids mensuel ou annuel des quantités collectées par ces points de collecte sur l'espace public;
4. le poids mensuel ou annuel des quantités collectées par ces points de collecte sur l'espace privé;
5. le poids des impuretés mensuel ou annuel dans ces collectes par ces écopoints sur l'espace public;
6. le nom des entreprises qui collectent les capsules dans les points de collecte sur l'espace public et le type de véhicule qu'elles utilisent;

¹ Annoncée, 1885.

Question écrite: collecte de capsules de café sur l'espace public

7. la fréquence de ramassage des capsules sur les points de collecte dans l'espace public;
8. le lieu où les capsules sont triées;
9. les lieux où le marc de café, l'aluminium et les déchets durant le tri sont transportés et valorisés;
10. les quantités d'aluminium et de marc de café et de déchets qui ont été triés et valorisés sur les lieux précités provenant des points de collecte de capsules de l'espace public de Genève et des espaces privés;
11. le poids des déchets venant de l'espace public de Genève qui ne peuvent pas être valorisés en aluminium ou marc et doivent être conduits à la filière élimination/incinération. A défaut, le pourcentage de déchet par rapport aux quantités entrées au centre de tri/valorisation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les éléments de réponses présentés ci-après se réfèrent aux points énumérés dans la question. Les intitulés ne sont pas répétés.

A noter que les questions 2, 4 et 11 ne relevant pas de la sphère publique, le Conseil administratif n'est pas en possession des données permettant d'y répondre.

1. 79 écopoints sont équipés;
3. 2016 (de janvier à décembre) 41 940 kg
2017 (de janvier à décembre) 43 040 kg
2018 (de janvier à décembre) 29 740 kg
2019 (de janvier à décembre) 43 420 kg

En 2020 (de janvier à juillet) ce sont déjà près de 41 020 kg qui ont été collectés, mais nul doute que ce nombre élevé, au regard des chiffres historiques, est lié aux effets collatéraux de la pandémie;

5. le taux d'impuretés dans cette filière est d'environ 15%, soit un taux relativement bas compte tenu de la masse spécifique relativement faible des composants de cette filière;
6. la collecte est effectuée par le Service Voirie – Ville propre (VVP) et est facturée à Nespresso. VVP est doté de trois camionnettes, deux à essence et une à gaz. Ces équipes ont pour mission, entre autres, le nettoyage des écopoints et la levée des poubelles de rue des lieux très fréquentés. La collecte des capsules ne représente qu'une tâche mineure au regard de l'activité complète de ces équipes;
7. les tournées sont effectuées du lundi au vendredi sur les deux rives;

8. livraison d'une benne de 5 m³, cinq à six fois par mois chez Abbé SA. Toutes les capsules du canton sont stockées chez Abbé SA à Satigny, partenaire de Nespresso, puis sont acheminées chez BAREC à Moudon (Vaud) où l'aluminium est séparé du marc de café. Ce dernier devient du compost, tandis que l'aluminium est recyclé;
9. BAREC à Moudon (Vaud);
10. les 43 tonnes de capsules collectées sur les écopoints de la ville de Genève se décomposent donc en 15% environ d'impuretés (point 5), environ 10% d'aluminium et environ 75% de marc de café.

En conclusion, au vu des éléments évoqués ci-dessus et notamment sous points 3 et 6, soit la quantité importante d'aluminium recyclée, la participation financière de Nespresso à l'effort de collecte, ainsi que le peu de ressources dédiées à cette mission, le Conseil administratif considère le système en place comme durable au niveau économique et environnemental.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 2015 de M^{mes} et MM. Michel Nargi, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Christo Ivanov et Natacha Buffet-Desfayes: «Accessibilité des toilettes dans les restaurants» (M-1200)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le nombre de toilettes publiques est insuffisant sur les diverses places de marché;
- que l'entretien de ces mêmes toilettes revient à environ 3500 francs par an;
- qu'on devrait permettre aussi aux touristes qui voyagent à Genève d'accéder à un service gratuit et accueillant,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de signaler les toilettes publiques de façon claire et visible.

¹ Rapport, 1166.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En hiver, le dispositif de WC publics de la Ville de Genève offre l'accès à 59 unités, parfois composées de plusieurs cabines. Durant la saison estivale, il est renforcé par une dizaine de conteneurs supplémentaires et, le cas échéant, par les toilettes mises à disposition lors des manifestations.

En plus du dispositif actuel, le Conseil municipal a voté la proposition PR-1317 en 2019 d'un montant total de 2 964 000 francs qui prévoit l'acquisition de 12 toilettes autonettoyantes de dernière génération afin d'améliorer qualitativement et quantitativement le parc de WC publics.

Le Conseil administratif est conscient de la nécessité d'offrir une visibilité suffisante aux toilettes publiques, afin que chacun-e puisse les localiser.

C'est pourquoi, en complément de la signalétique déjà déployée, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) procédera, au début de l'année 2021, à l'analyse de tous les sites. Ainsi, il déterminera les endroits où des compléments de balisage des WC publics s'avèrent nécessaires pour augmenter leur visibilité ou préciser leur localisation, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé à la place Simon-Goulart dans le but de diriger les usagères et usagers vers les latrines publiques les plus proches, à savoir celles situées à la place Saint-Gervais.

Le Conseil administratif rappelle qu'une carte des toilettes publiques complète la signalétique. Elle est visible sur le site Internet de la Ville de Genève à l'adresse:

<https://www.geneve.ch/fr/themes/environnement-urbain-espaces-verts/publics>

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Eric Bertinat, Patricia Richard, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Pierre de Bocard, Guy Dossan, Michel Nargi, Georges Martinoli, Véronique Latella, Renate Cornu et Nicolas Ramseier: «Construction de la nouvelle patinoire sur le site des Vernets» (M-1421)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la construction de la nouvelle patinoire promise depuis des années semble au point mort malgré l’annonce du 24 janvier 2012 plaçant celle-ci sur le site du Trèfle-Blanc à Lancy;
- le vote en janvier 2015 de la motion M-921 demandant au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l’Etat et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), en vue de la création d’une nouvelle patinoire;
- la nécessité de réfléchir à un plan B en cas d’enlèvement définitif du projet au Trèfle-Blanc;
- le départ annoncé de la Voirie du site qu’elle occupe actuellement au 10, rue François-Dussaud, dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- que la libération de cet espace permettrait la construction d’une nouvelle patinoire à proximité immédiate de l’actuelle (économies d’échelles possibles), ceci sur un terrain public et avec des nuisances minimales au vu de l’absence de voisinage;
- la nécessité de fournir dans les meilleurs délais une infrastructure répondant aux normes de la ligue nationale mais aussi d’augmenter le nombre de surfaces de glace sur notre canton;
- l’attachement des Genevois à leur équipe du GSHC qui se concrétise par une présence très importante lors des matchs (153 371 spectateurs par an pour la saison 2016-2017, soit entre 6135 et 6556 par match),
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prendre contact avec le Conseil d’Etat et le GSHC au sujet de la faisabilité du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et de son éventuel abandon;
- d’étudier la faisabilité de la construction de la nouvelle patinoire sur l’actuel site de la Voirie, situé au 10, rue François-Dussaud, et de ne pas y entreprendre d’autres aménagements d’ici là;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 7319.

Motion: construction de la nouvelle patinoire aux Vernets

- de proposer un partenariat public-privé (PPP) pour la réalisation de cette infrastructure d'importance pour Genève si le projet situé au Trèfle-Blanc devait être abandonné.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour mémoire, le projet remonte au 18 juin 2010, date à laquelle le Canton et la Ville de Genève se sont engagés à mener une étude en vue de fournir une nouvelle patinoire de compétition aux normes de la Ligue nationale A au GSHC. Cette nouvelle patinoire devait également accueillir la relève élite (projet «Genève Futur Hockey» (GFH), initié par le GSHC avec d'autres clubs genevois) et répondre aussi aux besoins accrus de patinoires dans le canton, vu le succès des sports et loisirs de glace. Une convention a été signée le 14 avril 2011 entre le Canton, la Ville et le GSHC.

Le 24 janvier 2012, le Canton, la Ville de Genève et la Ville de Lancy ont retenu le site du Trèfle-Blanc pour la réalisation de cette nouvelle patinoire. Cette décision a été prise sur la base des études menées par Burckhardt & Partner sur les sites du Camembert, du Bout-du-Monde, des Vernets et du Trèfle-Blanc ainsi que sur l'étude de faisabilité économique de Wüest & Partner menée sur les Vernets et le Trèfle-Blanc.

Entre-temps, la loi sur la répartition des tâches (LRT) (sport LRT-3) est entrée en vigueur en 2017. Elle précise (article 3, lettre g) qu'il est du ressort exclusif du Canton de soutenir la réalisation, pour l'élite du hockey sur glace, d'une infrastructure adaptée à la compétition au niveau national et international, à savoir la patinoire du Trèfle-Blanc.

Les démarches menées par le Canton pour modifier la zone en conséquence ont abouti le 23 janvier 2019 à la promulgation de la loi L 12271 créant une zone de développement 3 sur le site du Trèfle-Blanc avec un équipement sportif ou de loisirs d'importance régionale (patinoire). Cette loi est entrée en force, en l'absence de référendum ou de recours.

En 2019, décision a été prise de réactiver le Comité de pilotage (COPIL) politique sous la direction du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, incluant la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet et le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, les Villes de Genève et de Lancy étant invitées à titre d'observatrices. Ce COPIL est chargé de piloter les travaux en vue de la réalisation d'un projet de patinoire sur le site du Trèfle-Blanc.

La première séance du COPIL politique dans cette composition a eu lieu le 9 avril 2019. Le Canton a résumé le programme de base de la nouvelle patinoire, soit *«une patinoire fonctionnelle correspondant aux besoins d'un club d'élite,*

une patinoire pour le GSHC SA et pour GFH (Centre de la relève), conforme aux normes de la Ligue suisse de hockey sur glace, dotée de 8000 à 10 000 places dont 2600 VIP, de zones d'accueil, de restauration et de merchandising, d'entraînement et de travail, vestiaires et locaux annexes et locaux techniques».

Dans ce cadre, la piste consistant à reconsidérer le site des Vernets pour la future patinoire a été évoquée par le Canton; d'un commun accord, en raison des paramètres qui étaient déjà énoncés en 2012 et qui se sont encore renforcés depuis lors, cette piste a été abandonnée.

Les motifs de cette décision sont notamment les suivants:

- le manque de place, puisque la patinoire actuelle qui a une valeur patrimoniale doit être maintenue (*le Recensement architectural du Canton de Genève (RAC) a procédé au recensement du patrimoine sur tous le secteur du PAV, la patinoire est classée «valeur exceptionnelle», plus haute mesure de protection, si bien que l'Etat lancerait des mesures de protection en cas de projets de démolition, de rénovation lourde ou de modification*);
- la construction d'un quartier dense sur le site de la caserne des Vernets impliquant la transformation de l'esplanade des Vernets en parc, en lieu et place du parking actuel;
- la réalisation, inscrite dans le plan directeur du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), d'un parc et de la mise à ciel ouvert de la rivière Aire sur l'actuel site de la Voirie;
- le besoin de nouvelles patinoires pour la pratique sportive et le loisir sur le territoire cantonal.

Le choix du site du Trèfle-Blanc a fait l'objet d'une validation par le COPIL en avril 2019. En septembre 2020, le Conseil d'Etat a par ailleurs pris la décision d'opter pour un financement public et d'inscrire le projet de nouvelle patinoire au plan décennal des investissements (PDI) du Canton de Genève. Le montant d'investissement inscrit au PDI s'élève à 157 millions de francs et prévoit l'aménagement de deux surfaces de glace sur le site, dont une sera dotée d'une capacité d'accueil du public de 8500 places. Le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz a annoncé que le Conseil d'Etat déposera début 2021 une demande de crédit d'étude au Grand Conseil.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

23. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 8 mars 2016 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Simon Gaberell, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Brigitte Studer, Jean Rossiaud, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV» (R-193)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- la compétence relevant des communes s’agissant des «équipements culturels de proximité» tels qu’énoncés dans la loi relative à l’aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets» (PAV);
- la nécessité pour les villes concernées par le projet PAV d’agir de manière concertée et d’exprimer leurs besoins au plus proche des habitant-e-s et des usagères et usagers;
- le manque d’établissements nocturnes en ville de Genève accessibles à l’ensemble de la population, comme souligné par l’étude Voyage au bout de la nuit en 2010;
- la pétition P-212, «Donnons des espaces à la culture!», acceptée par le Conseil municipal en 2009, qui demande de penser les espaces culturels en amont des projets d’aménagement et d’associer les acteurs culturels aux discussions portant sur ces enjeux, notamment sur le PAV;
- la pétition P-342, «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée», intercommunale et qui demande la planification de lieux nocturnes dans le cadre de projets urbains, notamment à destination des jeunes;
- la loi relative à l’aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», qui permet une affectation mixte de certains secteurs pouvant englober, notamment, des activités culturelles et nocturnes, ainsi que la loi générale sur les zones de développement industriel ou d’activités mixtes, dans sa version de 2012, étendant l’affectation de ces zones à des activités culturelles et festives;
- qu’une planification concertée des établissements culturels et nocturnes permet d’anticiper et donc de mieux gérer la cohabitation des activités;
- enfin, la convention-cadre de collaboration entre le Canton de Genève et les Villes de Genève, Carouge et Lancy sur le projet PAV, qui identifie explicitement les besoins d’équipements culturels dans le secteur,

¹ Rapport, 841.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, conjointement aux Conseils municipaux de Carouge et de Lancy:

- que les équipements culturels soient considérés comme des éléments essentiels de la future répartition des activités dans le secteur PAV, au même titre que le sport, les espaces verts, etc.;
- que le développement de lieux culturels et nocturnes pérennes, accessibles à tous et à toutes, soit anticipé dans les plans d'aménagement des futurs quartiers du PAV;
- que les milieux culturels soient pleinement associés aux décisions de planification liées au projet PAV.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le plan directeur de quartier (PDQ) PAV (N° 29 951) adopté par le Conseil municipal de la Ville de Lancy le 11 décembre 2014, par le Conseil municipal de la Ville de Carouge le 16 décembre 2014, par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 21 janvier 2015 et par le Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2015 détermine les équipements culturels qui sont prévus au PAV.

Lors de l'élaboration de ce plan directeur, les Villes de Lancy, Carouge et Genève réunies dans la Communauté des communes urbaines (CCU) depuis février 2012 se sont concertées et entendues pour déterminer deux niveaux d'équipements culturels, soit principalement:

- des équipements d'envergure locale, à savoir une maison de quartier, une bibliothèque-médiathèque, mais aussi des lieux de répétition pour la musique la danse, le théâtre, des ateliers d'artistes, des locaux pour la jeunesse;
- un équipement d'envergure cantonale ou régionale, soit un équipement modulable pour les arts pluridisciplinaires.

La fiche D5 du PDQ PAV énonce les objectifs généraux et les mesures pour les équipements culturels et socio-culturels:

- développer l'identité culturelle du territoire PAV, en renforçant son attractivité et celle du cœur d'agglomération, et réaliser au moins un équipement phare de fort rayonnement, valorisant le site PAV;
- permettre la mise à disposition de locaux répondant aux besoins socio-culturels, en coordination avec les programmes des opérations immobilières.

Des échanges ont eu lieu entre la CCU et le Conseil d'Etat et il a d'abord été convenu que les grands équipements fassent l'objet de démarches concertées au sein du comité de pilotage du PAV.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Ensuite, depuis le 6 mars 2018, un Comité de pilotage (COFIL) PAV élargi aux magistrats des Villes de la CCU et au magistrat cantonal en charge de la culture a été institué afin de mettre en place une planification conjointe des lieux culturels au PAV. Cette planification se fonde sur le concept du renforcement de trois pôles: bords de l'Arve pour la culture subventionnée et émergente, l'Etoile avec une réserve pour la construction d'un équipement culturel institutionnel et des lieux culturels également prévus dans les locaux privés, enfin Praille-Ouest pour accueillir de préférence des activités culturelles nocturnes festives et l'économie culturelle et créative.

Le processus est piloté par la CCU conjointement avec le Canton au moyen d'un groupe de travail technique (COTECH) réunissant les services culturels et d'urbanisme des Villes de la CCU, la direction PAV et le Service cantonal de la culture et du sport. Par ailleurs une cellule de planification réunit les services d'urbanisme des Villes de la CCU et la direction PAV.

Dans ce cadre, plusieurs travaux ont été menés pour ces trois pôles:

Secteur de l'Etoile

Un équipement phare est prévu à l'horizon 2030-2036 (libération du foncier) avec une réserve de l'ordre de 6000 m² dans le socle d'une tour prévue à l'Etoile. Un mandat conjoint de la CCU et du Canton a été attribué en 2016 au bureau Urbz qui a procédé selon une démarche participative par ateliers avec les acteurs et actrices culturel-le-s en sus d'entretiens menés avec une quarantaine de personnalités actives du monde culturel genevois. Le rapport intitulé «Etude d'opportunité pour un centre culturel pluridisciplinaire au PAV» a été présenté aux magistrats de la CCU et du Canton le 29 juin 2017 et discuté par les magistrats de la CCU le 11 décembre 2017. Le rapport conclut à la proposition de mettre en réseau les lieux culturels plutôt que de créer seulement un lieu emblématique dédié au pluridisciplinaire dans le socle d'une des tours. Le projet intitulé «Constellation» devrait permettre de rendre visibles les initiatives culturelles existantes, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs tout comme de favoriser les échanges entre différents domaines d'activités et encourager la participation du public dans le programme culturel.

Le COFIL PAV du 11 avril 2019 a également examiné ce rapport et a préconisé que l'éventuel relogement du Pavillon de la danse soit étudié au PAV en l'amplifiant des équipements complémentaires pouvant former à terme la Maison de la danse.

Le rapport a fait l'objet d'une présentation le 27 septembre 2019 aux acteurs et actrices culturel-le-s via la plateforme de concertation sur les lieux culturels créée en 2009 et pilotée par le Canton. Une conférence de presse a suivi.

Un mandat complémentaire à Urbz est en cours pour préciser le programme culturel du PLQ Etoile 1.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Pointe nord et le long de l'Arve

Concernant la pointe nord, le Canton a élaboré et rendu publique sa stratégie en 2018 avec les résultats du mandat d'études parallèles. Une présentation a été organisée le 24 janvier 2019 à la plateforme de concertation sur les lieux culturels. Dans ce contexte, la Parfumerie est prévue maintenue en sus du Théâtre du Loup, alors que la Gravière est toujours compromise.

Dans le cadre de l'étude intitulée «Fil de l'Arve», confiée conjointement par la Ville de Genève et le Canton au bureau MSV, des propositions ont été formulées visant à assurer le maintien du Galpon et de la Parfumerie en sus du Théâtre du Loup. Il a été préconisé également d'examiner le potentiel de réutilisation au profit des acteurs et actrices culturel-le-s de certains bâtiments existants principalement sur les parcelles actuellement en main de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG) (ex-Firmenich) sur la pointe nord. Cette étude «Fil de l'Arve» a été présentée au COPIL PAV élargi le 11 avril 2019, puis aux acteurs culturels au cours de la séance du 27 septembre 2019 de la plateforme de concertation sur les lieux culturels. Une conférence de presse a suivi.

Secteur Praille-Ouest

Le COPIL PAV élargi a donné mandat d'analyser la pertinence du mélange des activités industrielles avec des activités culturelles festives nocturnes en sus de l'économie culturelle et créative. Un mandat devrait être lancé prochainement.

Secteur Caserne des Vernets

Le programme des équipements de proximité ainsi qu'un appui aux milieux culturels (ARVe) ont été décidés par le Conseil administratif le 12 juin 2013 en référence à la fiche A12 du plan directeur cantonal (PDCn). Dans le cadre du concours d'investisseurs mené par le Canton qui est propriétaire des parcelles, les milieux culturels ont été associés à l'équipe d'investisseurs retenue. Le nouveau quartier intègre ainsi la dimension culturelle à travers le programme de l'association ARVe qui est au final d'environ 1000 m² et est constitué pour moitié d'ateliers et pour moitié par une salle de nuit et un café-restaurant. Afin de pouvoir garantir des loyers abordables pour les ateliers de travail, ARVe souhaite exploiter une salle de nuit pour des concerts en parallèle à un bar et un café-restaurant, mais cela entre en contradiction avec les dispositions prévues par le PLQ du secteur en termes de nuisances sonores dans ce quartier (niveau DS2 qui donne la priorité aux logements, aucune activités secondaires ne sont possibles).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan

Motion: faciliter l'accès aux handicapés dans les cafés et restaurants
autour du cimetière de Saint-Georges

24. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 février 2016 de M^{me} et MM. Stéphane Guex, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Tobias Schnebli, Pierre Gauthier et Morten Gisselbaek: «Cafés et restaurants proches du cimetière de Saint-Georges: facilitons l'accès aux handicapés» (M-1213)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- trois établissements publics sont situés aux abords immédiats du cimetière de Saint-Georges (soit le Saint-Georges, sur la commune de Lancy, ainsi que le Café de la Tour et le Chalet au bois de la Bâtie, des baux commerciaux de la Gérance immobilière municipale);
- les verrées en hommage aux défunts se tiennent par commodité et traditionnellement dans l'un des établissements cités;
- certains fauteuils roulants électriques pèsent jusqu'à 180 kg;
- le Café de la Tour ne dispose que d'un escalier pour accéder à l'intérieur;
- le Chalet dispose d'une rampe, mais sans accès à la salle;
- le Saint-Georges, trop petit, est plus accessible aux fauteuils électriques en été grâce à la terrasse;
- par manque d'infrastructures permettant l'accès à ces cafés, des personnes en fauteuil électrique sont contraintes de renoncer à rendre hommage à un proche ou de rester dehors, ce qui est inconfortable dans le froid ou sous la pluie,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre des mesures permettant à chaque citoyen, y compris aux personnes à mobilité réduite en fauteuil électrique, d'accéder aisément aux établissements appartenant à la Ville de Genève, et de réaliser rapidement des travaux de mise en accessibilité du Café de la Tour.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il existe actuellement trois établissements adjacents au centre funéraire de Saint-Georges, où les proches des personnes décédées ont l'habitude d'organiser des verrées funéraires. Il s'agit du tea-room Oberson (de plain-pied et accessible aux personnes à mobilité réduite), du restaurant Le Capucin et du Café de la Tour.

¹ «Mémorial 172^e année»: Développée, 1606.

Motion: faciliter l'accès aux handicapés dans les cafés et restaurants
autour du cimetière de Saint-Georges

Quant au lieu-dit Le Chalet, il a été démolé durant l'été 2020 (pour des raisons de dégradations trop importantes) et remplacé par un pavillon glacier que la Ville possédait.

La Ville de Genève est propriétaire du Café de la Tour. Une étude menée par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) a conclu à la faisabilité d'une rampe d'accès répondant aux normes en matière d'accessibilité de ce commerce. Ces travaux sont planifiés pour 2021.

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) pilote, en collaboration avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), la politique d'accessibilité universelle, lancée par le Conseil administratif en septembre 2019.

A noter qu'un audit sur des conditions d'accessibilité de 200 sites municipaux (bâtiments et parcs) sera réalisé en 2021 en collaboration avec Pro Infirmis/Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Cette démarche permettra d'établir un premier inventaire des lieux nécessitant un effort supplémentaire en matière de mise en accessibilité. Les travaux de rénovation nécessaires pourront ensuite être intégrés au plan financier d'investissement de la Ville de Genève.

Enfin, l'accessibilité du centre funéraire de Saint-Georges sera également intégrée au projet de rénovation à venir. Une demande de crédit sera soumise au Conseil municipal en 2021.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

25. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-1590, de *M^{mes}* et *MM.* Arnaud Moreillon, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Théo Keel, Joëlle Bertossa, Timothée Fontolliet et Christel Saura: «Développer une politique de réorientation professionnelle pour les professions utiles à des politiques publiques communales»;
- M-1591, de *M^{mes}* et *MM.* Dorothee Marthaler Ghidoni, Pierre-Yves Bosshard, Christel Saura, Théo Keel, Dalya Mitri Davidshofer, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Nadine Béné, Anne Carron, Fabienne Beaud, Yasmine Menétrey et Marie-Agnès Bertinat: «Les informations de la Ville de Genève en langage facile à lire et à comprendre (FALC)»;
- R-276, de *M^{mes}* et *MM.* Ana Maria Barciela Villar, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Leyma Milena Wisard Prado, Brigitte Studer, Dorothee Marthaler Ghidoni, Amanda Ojalvo, Denis Ruyschaert, Laurence Corpataux et Alia Chaker Mangeat: «Prévenir les expulsions des locataires et des sous-locataires».

26. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- IE-99, de *M^{mes}* et *MM.* Yves Herren, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Bénédicte Amsellem et Uzma Khamis Vannini: «Garantir l'accès aux toilettes publiques et la mise à disposition gratuite de protection menstruelle dans les toilettes de la Ville et des bâtiments gérés par la Ville de Genève»;
- IO-316, de *M.* Daniel Sormanni: «Conflit à la police municipale, que fait la conseillère administrative?».

27. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-580, de *MM. Philippe de Rougemont et Denis Ruyschaert*: «Où en est le désinvestissement fossile de la Caisse de pension de la Ville (CAP)?»;
- QE-581, de *M. Pierre-Yves Bosshard*: «La Ville de Genève entend-elle respecter les exigences de la Convention européenne des droits de l’homme?»;
- QE-582, de *M^{me} et MM. Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz et Yves Herren*: «Quels projets pour l’Organisation régionale de protection civile (ORPC) – Ville de Genève suite à son transfert du Service d’incendie et secours (SIS) au Service logistique et manifestations (LOM)?»;
- QE-583, de *M. Daniel Sormanni*: «Taux d’absentéisme au sein des différents départements de l’administration municipale de la Ville de Genève, quel est le bilan?»;
- QE-584, de *M^{me} Léonore Baehler*: «Etat des lieux des actions de la Ville de Genève sur la parcelle de l’ancienne caserne des Vernets».

La présidente. Bonne nuit et bonne rentrée. Merci.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5044
2. Communications du Conseil administratif	5044
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5044
4. Questions orales	5044
5. Prestation de serment de M ^{me} Elena Ursache remplaçant M ^{me} Charlotte Nicoulaz, conseillère municipale démissionnaire.	5045
6. Motion du 19 janvier 2021 de M ^{mes} et MM. Yasmine Menétray, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Pour des solutions ponctuelles de relogement pour une partie des sans-abris dans les hôtels vides en Ville de Genève» (M-1588)	5045
7. Résolution du 19 janvier 2021 de M ^{mes} et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Oriana Brücker, Théo Keel, Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Dalya Mitri Davidshofer, Pierre-Yves Bosshard, Olivier Gurtner, Laurence Corpataux, Christel Saura, Olivia Bessat-Gardet et Brigitte Studer: «Soutien de la Ville de Genève aux restaurateurs et aux milieux culturels, sportifs et de loisirs en temps de Covid-19» (R-274)	5059
8. Motion du 7 octobre 2020 de M ^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Denis Ruysschaert, Léonore Baehler, Maryelle Budry et Olivier Gurtner: «Libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public» (M-1564)	5070
9. Motion du 19 janvier 2021 de M ^{me} et MM. Eric Bertinat, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Marie-Agnès Bertinat: «Un coup de main bienvenu! Levons les contrôles de stationnement pour les véhicules d’entreprises et d’artisans» (M-1589)	5076
10. Motion du 24 novembre 2020 de MM. et M ^{mes} Alain de Kalbermatten, Isabelle Harsch, Michèle Rouillet, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc	

- von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Luc Zimmermann, Maxime Provini, Patricia Richard, Dorothee Marthaler Ghidoni et Olivier Gurtner: «Pour la mise en place d'un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville» (M-1575) 5082
11. Résolution du 19 janvier 2021 de M^{mes} et M. Julie Frossard, Corinne Bonnet-Mériier, Maryelle Budry, Monica Granda, Audrey Schmid, Gazi Sahin et Brigitte Studer: «De la nécessité de pouvoir concilier ses engagements politiques avec sa vie familiale et professionnelle!» (R-275) 5087
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 septembre 2015 de M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, Pierre de Boccard, Simon Gaberell, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Amar Madani, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna et Tobias Schnebli: «Pour la création de terrains de squash en Ville de Genève» (M-1192) 5096
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 mai 2020 de M^{me} Yasmine Menétray: «Que fait le Conseil administratif pour lutter contre le gaspillage en Ville de Genève?» (QE-553) 5098
14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 septembre 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Pierre de Boccard, Jean-Philippe Haas, Grégoire Carasso, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Simon Gaberell, Sylvain Thévoz, Morten Gisselbaek et Sami Gashi: «Réalisons deux nouveaux terrains homologués dont un synthétique sur le site des Evaux pour la pratique du rugby» (M-1247) 5099
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 juin 2015 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Florence Kraft-Babel et Hélène Ecuyer: «Une rue ou une place pour Sébastien Castellion» (M-1185) 5101
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 septembre 2020 de M. Yves Herren: «Obligation des propriétaires d'immeubles de mettre à disposition des poubelles à compost dans les communs des immeubles (motion M-1183)» (QE-564) 5102
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 septembre 2020 de M^{me} Léonore Baehler: «Détails des coûts des prestations de

- sécurité pendant les distributions alimentaires aux Vernets et dans deux écoles (Trembley et Hugo-de-Senger)» (QE-563) 5104
18. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 7 octobre 2020 de M. Rémy Burri et M^{mes} Michèle Roulet et Nadine Béné: «Covid-19. A qui profite le soutien à la culture?» (IE-98) 5106
19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 juin 2016 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Beaud, Astrid Rico-Martin, Souheil Sayegh, Jean-Luc von Arx et Lionel Ricou: «Nouvelles technologies: pour que la Ville de Genève se mette enfin à la page!» (M-1238). 5121
20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 septembre 2020 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz et Yves Herren: «Collecte des capsules de café sur l'espace public: un système obsolète?» (QE-561) 5124
21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 2015 de M^{mes} et MM. Michel Nargi, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Christo Ivanov et Natacha Buffet-Desfayes: «Accessibilité des toilettes dans les restaurants» (M-1200). 5126
22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Eric Bertinat, Patricia Richard, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Pierre de Boccard, Guy Dossan, Michel Nargi, Georges Martinoli, Véronique Latella, Renate Cornu et Nicolas Ramseier: «Construction de la nouvelle patinoire sur le site des Vernets» (M-1421) 5128
23. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 8 mars 2016 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Simon Gaberell, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Brigitte Studer, Jean Rossiaud, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV» (R-193) 5131
24. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 février 2016 de M^{me} et MM. Stéphane Guex, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Tobias Schnebli, Pierre Gauthier et Morten Gisselbaek: «Cafés et restaurants proches du cimetière de Saint-Georges: facilitons l'accès aux handicapés» (M-1213) 5135

25. Propositions des conseillers municipaux	5137
26. Interpellations	5137
27. Questions écrites	5138

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci